

B.S.S.

Maintenant

25 JAN 1964

25

JANVIER 1964

CENSURE ET LIBERTÉ

L'ÉTAT ET LA CENSURE
André Guérin

FEMMES DU MONDE
OU
FEMMES MONDAINES?
H. Pelletier-Baillargeon

PHILOSOPHIE
ET AUTORITÉ
Charles De Koninck

INDEX ET LIBERTÉ
INTELLECTUELLE
Guy Robert

Sommaire complet
à l'intérieur

La question de la censure est, à nouveau de nos jours, une question d'actualité. L'actualité tourne : des questions viennent à l'avant-plan, puis disparaissent et reviennent, comme des personnages qui montent en scène, font un petit tour et disparaissent, jusqu'à l'acte suivant.

LE SIÈCLE DE LA LIBERTÉ

Le XIXe siècle a été le grand siècle de la liberté. Tout est à la liberté : liberté religieuse, liberté politique, ou droit de critiquer, de renverser le gouvernement, liberté d'opinion en toute matière, liberté de la presse, liberté d'enseignement. Selon les pays, cette liberté est plus ou moins réalisée ; mais l'inspiration est partout.

Entre autres, la liberté de la presse : on peut imprimer et répandre ce qu'on veut. Pas de censure.

Mais la liberté se heurte à des exigences pratiques d'ordre social et de moralité. Laisser tout dire est donner une prime à ceux qui veulent exploiter les plus bas instincts. D'où des restrictions de toute sorte. Quand on établit la liberté absolue, on essaie du système répressif, poursuivant après coup ceux qui attentent à la moralité publique, et on aboutit à des procès retentissants et ridicules...

La question est très difficile.

BIENFAITS ET FAIBLESSES DE LA CENSURE

La tendance spontanée des dirigeants n'est pas de laisser la bride sur le coup aux dirigés. Ni dans la famille, ni dans l'Etat, ni dans aucune entreprise, quelle qu'elle soit. On appelle cela dirigisme ou paternalisme, quand on ne l'aime pas, de nos jours tout au moins. Autrefois on parlait de paternalisme dans un sens laudatif.

Aujourd'hui, la liberté reste à l'offensive dans certains secteurs, pas dans d'autres. Elle l'est, par exemple, dans le domaine familial. Sans doute le Canada français résiste-t-il mieux que d'autres à cet égard, mais il suffit de lire la littérature U.S.A. pour voir dénoncer — ou signaler, car on ne dénonce que si on trouve mauvais — les familles où les parents n'ordonnent plus rien aux enfants ; les ménages qui se séparent, aussitôt que cela ne va plus, etc. Dans vingt domaines, la liberté se développant sans entrave aboutit à l'élimination de toute règle.

Et il n'y a pas moyen de vivre sans règle, intérieure et extérieure. L'extérieur réagit d'ailleurs sur l'intérieur, car les hommes subissent l'influence du milieu. Quand tout le monde, autour de moi, trouve qu'il faut faire quelque chose, ou pense quelque chose, je suis le courant. Et les réglementations établies par l'autorité tiennent une place là-dedans. Si elles sont maladroites, elles provoquent une réaction, — toutes les révolutions viennent de là, celles des enfants contre les parents, comme celles des peuples contre les gouvernements — si elles sont adroites, elles maintiennent l'ordre et mettent une atmosphère de paix sociale.

Le chef-d'œuvre de l'organisation sociale est de donner aux gouvernés l'impression qu'ils sont libres, tout en les dirigeant discrètement.

RETOUR À LA RÉGLEMENTATION

En réalité, on n'a essayé le régime de liberté que dans une assez petite partie du monde, en Amérique du Nord et en Europe occidentale et encore avec beaucoup d'atermoiements.

Le XXe siècle amène un retour à la réglementation, sous l'effet du développement des techniques de diffusion qui transforment la vie. Non

RÉDACTION, ADMINISTRATION,
ABONNEMENTS ET PUBLICITÉ,
2715, Chemin Côte-Ste-Catherine,
Montréal-26, P. Q. Tél. 739-2758

Le ministère des Postes, à Ottawa,
a autorisé l'affranchissement en numéraire
et l'envoi comme objet
de la deuxième classe
de la présente publication.

Frais de port garantis
si non livrable.

sommaire

ARTS

Jacques Lamoureux : Esthétique et Censure	7
---	---

CINÉMA

André Guérin : L'Etat et la Censure	5
---	---

DIAGNOSTIC EN VRAC	18
--------------------------	----

ÉDUCATION

Maurice Champagne : Vive le Bill 60 !	24
---	----

Robert Comtois, O. P. : L'École régionale	23
---	----

Pierre Saucier : L'Éducation et les curés	21
---	----

Jean-Paul Vanasse : La télévision à l'école	20
---	----

Pierre-J.-G. Vennat : Pourquoi nos colloques ?	8
--	---

ÉGLISE

Adrien-M. Brunet, O. P. : L'unité n'est pas pour demain	36
---	----

J.-M.-R. Tillard, O. P. : Eglise sacerdotale ou cléricale ?	10
---	----

JOURNALISME

Pierre-J.-G. Vennat : Pour qui sonne le glas ?	29
--	----

LITTÉRATURE

Guy Robert : Index et liberté intellectuelle	30
--	----

LIVRES

Adrien-M. Brunet, O. P.	32
------------------------------	----

Robert Comtois, O. P.	34
----------------------------	----

Guy Robert	33
------------------	----

PASTORALE

F. Vachette, O. P. : Baptême à l'âge adulte	13
---	----

PHILOSOPHIE

Charles De Koninck : Philosophie et autorité	16
--	----

H.-M. Robillard, O. P. : Louis Lachance, métaphysicien	15
--	----

POLITIQUE

Richard Pouliot : Deux cultures se rencontrent	26
--	----

SOCIOLOGIE

Jacques Leclercq : Censure et liberté	1
---	---

SPECTACLES

Madeline Greffard : Théâtre	31
-----------------------------------	----

SPIRITUALITÉ

Hélène Pelletier-Baillargeon : Femmes du monde ou femmes mondaines ?	12
--	----

SYNDICALISME

Noël Pérusse : Ça bouge... ailleurs aussi	28
---	----

seulement la liberté de la presse présente des aspects nouveaux, mais surtout les moyens de diffusion nouveaux, le cinéma, la radio, la télévision. Parlons surtout cinéma, puisque c'est la question qu'on agite en ce moment. La production des films est une entreprise forcément centralisée, et l'émission des films l'est aussi dans une certaine mesure. Il n'est pas au pouvoir de chacun d'ouvrir une salle de cinéma, et celui qui le fait doit prendre les films qu'on présente sur le marché. Ne faut-il pas contrôler ce qui se passe ?

On doit réglementer ; mais la censure devient vite odieuse. Cependant on parle souvent d'enfants et d'adolescents qui ont été poussés au crime par un film. Parfois avec une sorte d'innocence. Ils ont vu un film où on scalpait un prisonnier, ou bien où on le ligotait pour le torturer ensuite, et, pour s'amuser, ils ont fait la même chose avec un camarade. Autrefois, la lecture de romans de cow-boys ne paraissait pas faire le même effet. On dirait que la vision d'un film agit davantage sur l'imagination.

De même on prétend que les jeunes gens et les jeunes filles acquièrent entre eux des mœurs inspirées du cinéma. On a parfois l'impression que, même dans beaucoup de milieux chrétiens, les fiancés ont un code de ce qui est permis ou défendu — qui ne s'inspire ni de ce que leur disent leurs parents, ni de ce que dit leur confesseur ; et certains m'ont prétendu que c'est dû au cinéma. On peut donner d'autres exemples. Le cinéma paraît avoir une influence énorme sur nos populations actuelles.

Mais qui ne voit le danger ? Va-t-on, comme on a essayé de le faire, mesurer le temps que peuvent prendre les baisers au cinéma ? Il faudra aussi décider si on peut s'embrasser en gros plan. On tombe vite dans le grotesque ; mais peut-on laisser les choses aller au hasard ? Car ce qu'on appelle le hasard est souvent l'exploitation des passions les plus malsaines.

On s'émeut de tout côté. Tout le monde est d'accord qu'il faut faire quelque chose ; mais quoi ? On essaie différents systèmes ; il y a des réglementations en tout pays ; mais on tâtonne. Des organismes privés agissent aussi. On met sur pied des ligues pour la décence, et des censures catholiques du film proposent des appréciations morales. Deux systèmes, en somme ; un contrôle officiel par des commissions officielles, et un contrôle privé par des moyens de pression sur l'opinion. Y a-t-il moyen de choisir, ou faut-il combiner les deux ?

UNE OPINION ÉCLAIRÉE

Si l'opinion est inerte, il est difficile d'arriver à quelque chose d'équilibré. L'opinion agissante est une des premières vertus démocratiques. Il n'y a de véritable démocratie que si les éléments agissants de la population sont nombreux, entendant par éléments agissants ceux qui se préoccupent du bien commun. Car il y a toujours eu des éléments agissants qui n'étaient angoissants que pour eux-mêmes, pour leur plaisir, leur confort, leur intérêt. Mais la démocratie dépend de ce qu'il y en ait un bon nombre qui se préoccupera du bien commun.

Encore faut-il que ceux-là aient l'esprit ouvert, ne soient pas simplement de vieilles gens se scandalisant de ce qui est neuf. Les mœurs cinématographiques sont un phénomène nouveau, auquel rien ne correspondait il y a cinquante ans ; on doit chercher le bien à en tirer autant que le mal à éviter. Mais le fait du cinéma est irrésistible ; on ne l'arrêtera pas.

Une opinion éclairée : cela veut dire un grand nombre d'hommes qui s'intéressent au cinéma, qui s'appliquent à en dégager ce qui peut servir au développement de l'esprit, au développement du goût, et que ceux qui ont autorité pour faire quelque chose rencontrent une opinion réagissante qui les soutienne.

PROBLÈMES DE CENSURE

Mais il faut quelque chose d'institutionnel. Le cinéma est, de nos jours, trop important pour qu'on puisse le laisser aller au hasard.

Il faut une règle pour les enfants. On ne doit pas leur laisser tout voir et on ne doit pas non plus être d'une prudence qui tourne au ridicule. Il n'y a pas seulement les questions sexuelles, mais la violence sous toutes ses formes. On arrive vite à une censure qui se rend odieuse et ridicule en interdisant presque tout, ou à une tolérance qui permet tout. Il ne s'agit pas seulement des enfants ; car les adultes aussi subissent les contagions.

Et puis à quel âge commence-t-on à être adulte ? Les jeunes criminels, qui ont puisé leur inspiration au cinéma, ont souvent 17, 18 ou 19 ans. Tout cela est compliqué.

Ensuite il y a la composition et les pouvoirs des comités de censure. Et il y a les conseillers de la censure, les commissions qui assistent les censeurs. Là encore, dans une démocratie saine, il se formera des organismes privés sur lesquels le gouvernement pourra s'appuyer. Dans plusieurs pays se développent actuellement des associations de parents qui sont comme le lieu naturel d'orientation morale des hommes et des femmes d'âge pleinement adulte (entre 30 et 45 ans). Les foyers de cet âge sont les soutiens les plus fermes de tout l'ordre social. Leur rôle peut être déterminant pour la santé sociale.

On discutera beaucoup tous ces problèmes. Nous devons souhaiter à nos amis canadiens de sortir une réglementation modèle. C'est un problème international dont les données fondamentales sont à peu près partout les mêmes ; mais chaque pays présente des particularités à tous les points de vue. Ce qu'on peut faire ici est simplement proposer une ligne de réflexion.

L'ÉTAT ET LA CENSURE

Depuis 1961 on a assisté dans la province de Québec à un assouplissement du régime de la Censure. Cet élargissement de l'optique officielle correspond en fait à l'évolution des idées : une foule de notions sont soumises au crible et font l'objet d'une révision : à titre d'exemple, quelques concepts sont remis en question et suscitent des prises de bec depuis les cinq dernières années : liberté de conscience, tolérance, œcuménisme, pluralisme, etc. Cette inquiétude croissante coïncide d'ailleurs avec une ouverture de plus en plus large sur le monde : en 1952 la télévision faisait éclater les frontières, en 1960, le Festival international du film de Montréal nous apportait les chefs-d'œuvre du monde entier. Le Québec traverse une crise de conscience profonde et ce n'est pas en dressant des barrières et en multipliant les interdits que l'on favorisera une montée progressive vers un réalisme d'adulte.

UN NOUVEL ESPRIT... UNE NOUVELLE LOI

Tel est le climat qui prévaut à l'heure où l'Etat provincial s'apprête à passer une nouvelle législation. Pourtant, c'est un fait que nous sommes régis par un texte de loi qui remonte à 1925 et porte le nom pittoresque de *Loi des vues animées* ! Il était temps que l'on apportât les correctifs et ajustements nécessaires. Depuis Mary Pickford et grand-papa Ford, il s'est passé bon nombre d'événements importants : Einstein et la bombe atomique, l'avion supersonique, la télévision, la mondovision, l'automation, etc. Je ne m'attarderai pas à épiloguer sur les cocasseries et les abus criants de naguère, car le dossier de la Censure au Québec est déjà assez noir comme cela ! Je ne ferais d'ailleurs que rappeler toute une suite « d'affaires » lamentables depuis les coupures pratiquées dans la *Jeanne d'Arc* de Dreyer, jusqu'au double scandale du refus de *Maxime* et l'inénarrable « addition » apportée à *Montparnasse 19*, biographie de Modigliani !

RAPPORTS ET MÉMOIRES

Qu'on me permette plutôt d'évoquer une évolution plus réconfortante, c'est-à-dire les étapes principales qui nous ont acheminé vers une prochaine législation. Le 6 juillet 1961 marque le grand départ avec la constitution par le gouvernement du *Comité provisoire pour l'étude du cinéma dans la province de Québec*, connu aussi sous le nom de Rapport Régis, du nom d'un de ses membres les plus éminents. Le comité qui a consacré pas moins de 17 séances de travail à la rédaction de ce rapport magistral réunissait quelques-uns des plus grands noms dans le domaine cinématographique au Québec : outre le R. P. Louis-Marie Régis, O. P., MM. Fernand Cadieux, Claude Sylvestre, André Lussier, Georges

Dufresne et Maurice Leroux. Le 21 février 1962, le Procureur général déposait ce rapport devant la Chambre. Cette analyse fouillée demeure le document de base officiel qui est à la source de tout le mouvement de réforme en cours.

L'immense intérêt soulevé par cette étude a incité plusieurs organismes privés à présenter à leur tour des mémoires au gouvernement. L'Office catholique national des techniques de diffusion a rédigé un mémoire très documenté sur la censure des films. Il est significatif que, sur plusieurs points, la pensée de l'O.C.N.T.D. rejoint celle des rédacteurs du Comité provisoire v.g. le principe de la classification avec paliers d'âge. Il apporte des lumières sur des problèmes intéressant particulièrement la protection de la jeunesse, v.g. l'admission des enfants aux cinémas, etc. Citons aussi le mémoire des Industries théâtrales unies du Québec Inc., qui exprime le point de vue des distributeurs et exploitants ainsi que le Mémoire du Comité des ciné-clubs qui définit la fonction et le rôle des ciné-clubs dans la perspective d'une politique d'éducation cinématographique.

VERS UNE LÉGISLATION « ÉDUCATIVE »

Cet effort de réflexion collective nous conduit au seuil de 1963 et il me reste à évoquer la phase finale : la préparation immédiate de la loi. Avant d'aborder plus en détail cette étape, il est nécessaire de rappeler quelques décisions récentes qui ont modifié sensiblement le paysage. A la fin d'avril dernier, le Bureau de censure du cinéma de la province de Québec cessait de relever du Procureur général pour être rattaché au Secrétaire d'Etat. Cette réforme indiquait une volonté de dissocier le cinéma de la justice et de la police pour l'associer à des activités culturelles. Pour mieux marquer encore son intention d'accorder au cinéma la place éminente qui lui revient comme art majeur du vingtième siècle, le gouvernement décidait au même moment de placer sous une même direction, le Bureau de censure et l'Office provincial du film. Ma nomination sanctionna ces nouvelles dispositions administratives en me donnant une double responsabilité à la présidence de la Censure et à la direction de l'Office du film du Québec.

Depuis son entrée en fonction, le Bureau de censure a été profondément renouvelé. Le 14 août dernier, le Secrétaire d'Etat, M. Bona Arsenaault, annonçait la décision ratifiée par le Lieutenant Gouverneur en conseil d'abolir la fonction de censeur à temps partiel. Le Bureau comprenait alors, outre son président, trois autres fonctionnaires à plein temps : MM. Lucien Desbiens, Robert Desjardins et Pierre Tassé. Le départ des « partiels » fut suivi de deux autres nominations qui portèrent à six le nombre des censeurs à plein temps : Pierre Saucier et Mme Nancy Coté. De plus, Mme Coté s'occupe tout spécialement de la censure des

films pour enfants, fonction qu'elle exerce conjointement avec le président et Mme Florence Martel.

Le choix d'un personnel nouveau choisi pour sa compétence en matière cinématographique et dans le domaine de l'éducation traduit un changement radical d'orientation. Dès le mois d'octobre, le Bureau a entrepris de se doter d'un système de documentation qui lui permet d'accomplir son travail avec le maximum d'efficacité et d'équité possible. Jusque-là le Bureau ne possédait à vrai dire que de rares répertoires. Les censeurs ont maintenant accès à une documentation internationale et nationale variée qui comprend des répertoires confessionnels et indépendants, des ouvrages de consultation ainsi que les revues les plus significatives de l'industrie et de l'art cinématographiques.

NON PLUS « COUPER » MAIS CLASSIFIER

Depuis la présidence de M. Maurice Leroux, le Bureau de censure a adopté des méthodes qui se rapprochent le plus possible d'une censure adulte. C'est ainsi qu'on ne coupe plus les films, mais que l'on se borne à les accepter ou à les refuser dans leur ensemble. Il reste que l'administration de la censure dans cette période de transition obéit toujours aux dispositions de la Loi de 1925. Cette situation n'est pas sans causer de lourdes difficultés pratiques. Tandis que le Ministre a lui-même affirmé que l'on se dirigeait progressivement vers un système de classification et que le gouvernement entendait favoriser l'épanouissement du cinéma comme valeur culturelle, les censeurs doivent attendre une nouvelle législation avant d'appliquer le système qui leur paraît le plus équitable : la classification. Cependant, afin de ne pas être pris par surprise lors de l'adoption de la nouvelle loi, le Bureau de censure fait le rodage du nouveau système et appose officieusement sur ses fiches de travail la classification des films, suivant certains paliers généralement accrédités à travers le monde.

Ces précisions sur le renouvellement et le fonctionnement du Bureau de censure depuis ces derniers mois n'étaient pas inutiles avant d'aborder l'étape ultime qui achèvera la censure vers un contrôle rationnel et une classification par paliers d'âge. Un comité formé des membres du Bureau de censure et d'experts recrutés dans les milieux spécialisés a repris dans le détail le Rapport du Comité provisoire ainsi que les principaux mémoires mentionnés plus haut. Les membres de ce groupe de travail ont rédigé ensuite un nouveau document qui, tout en s'inspirant largement du Rapport du Comité provisoire, tient compte des observations recueillies au cours de plusieurs entrevues avec des représentants de l'industrie (producteurs, cinéastes, distributeurs, exploitants), des délégués du secteur culturel (ciné-clubs, Office catholique, etc.). Ce dernier rapport intitulé *Rapport sur le projet de classification* fournit au législateur une documentation précise et détaillée qui se résume dans 23 recommandations. Les rédacteurs ont cherché à mettre au point un projet qui puisse fonder une législation équitable, facilement applicable et qui tienne compte des aspirations de la communauté québécoise.

QUE SERA LA NOUVELLE LOI ?

Il serait présomptueux de préjuger des décisions du Législateur lui-même. Toutefois, il est possible d'indiquer les caractéristiques principales qui ressortent de ces 23 recommandations :

1) La première recommandation prend pour acquis que l'Etat entend assumer un rôle d'éducateur en matière de cinéma, tant au niveau des maisons d'éducation que dans le secteur de la culture populaire. Ainsi que le faisait remarquer le Comité provisoire : « C'est à ceux qui éduquent de diriger les apprentis de la liberté morale ». On peut donc poser comme principe premier qu'une censure serait illusoire qui ne s'appuierait pas sur une politique d'envergure de culture et d'éducation cinématographique ;

2) La censure poursuit deux fins principales : la protection de la jeunesse, et la sauvegarde de l'ordre public et des bonnes mœurs. Ce double objectif se traduit dans les faits par la mise en vigueur d'un système de classification qui répartirait les films suivant diverses catégories reconnues en Occident : ces paliers d'âge, si l'on s'en rapporte au Rapport du Comité provisoire et aux différents mémoires, pourraient être les suivants :

Films pour tous : admission 7 ans ;
Adultes et adolescents : admission 14 ans ;
Films pour adultes seulement : admission 18 ans.

Seraient refusés les films qui tomberaient sous les dispositions du code pénal, c'est-à-dire ceux qui enfreignent les règles de l'ordre public et des bonnes mœurs.

3) Bien entendu, le Bureau de censure ne pourrait modifier ou faire modifier un film soumis pour examen au Bureau de censure.

4) Les jugements des censeurs s'appuieraient non pas sur une critériologie analytique, mais sur les normes de morale sociale généralement reconnues dans les grands pays d'Occident.

5) Les rédacteurs du rapport sur le projet de classification fondent l'espoir que la nouvelle législation ne se bornera pas à un simple ajustement de la loi, mais constituera une loi organique couvrant tout le secteur du cinéma. Dans cette hypothèse, le Bureau de censure deviendrait un service qui pourrait (comme la plupart des documents le suggèrent), porter un nouveau nom tel que *Service de classification et de contrôle* et s'intégrer à l'intérieur d'un organisme plus vaste, Régie, Centre, ou Direction du cinéma.

POUR UN COMPORTEMENT ADULTE

On ne pourra atteindre une attitude adulte envers le cinéma tant que nous resterons d'éternels consommateurs. Toute aliénation au plan de la culture apporte sa part de traumatismes et développe des complexes globaux de frustration, ce que fausse les attitudes de la collectivité envers la réalité cinématographique. C'est pour cela que l'on souhaite que l'Etat mène de pair le développement d'une industrie cinématographique et la rationalisation des services de contrôle des films.

Comme on a pu le voir, en une période de temps assez brève, deux ou trois ans à peine, la notion de censure s'est purifiée. Après avoir jeté les ciseaux aux orties, on engage un dialogue ouvert avec le public. Une nouvelle législation s'annonce en ce début de 1964 : ce texte de loi devrait permettre l'éclosion au Québec d'une industrie du cinéma et la remise au public de ses responsabilités légitimes. Le Québec alors pourra sur le plan du cinéma apporter son modeste concours à la culture occidentale, tandis qu'à son peuple sera permis l'exercice d'un comportement adulte.

André Guérin

ESTHÉTIQUE ET CENSURE

En vous promenant dans un musée, avez-vous déjà vu d'équivoques petits carrés de peinture noire appliqués sur des détails anatomiques prétendument obscènes ? En bouquinant dans une librairie, avez-vous déjà mis la main sur un livre dont certaines pages étaient tout bonnement arrachées sous le fallacieux prétexte qu'elles contenaient des descriptions lascives ?

Non ?

Littérature, peinture et cinéma

Pourtant c'est ce même traitement odieux qui, il n'y a pas si longtemps, était infligé aux films qui franchissaient le seuil des salles de projection du Bureau de censure de la province de Québec. On cisaillait à qui mieux mieux, cachant ici la naissance d'un sein qu'on ne saurait voir, grattant là la bande sonore pour effacer des phrases coupables, tripatouillant enfin des œuvres d'art au point de les rendre profondément suggestives alors que les originaux étaient bénins.

Pourquoi le cinéma n'était-il pas considéré au même titre que la peinture ou la littérature ? Pourquoi dénaturer les films alors même qu'on n'oserait pas faire subir le même sort aux toiles et aux livres ?

S'il est un argument en faveur de l'abolition de la censure des films telle que nous la connaissions avant ces derniers mois, c'est bien celui de l'esthétique. Comment peut-on en venir à déformer la pensée de cinéastes comme Renoir, Mankiewicz, Dreyer, Ophüls, Wilder ? Comment peut-on annihiler la valeur d'une œuvre sous des prétextes moralisateurs ?

Respecter l'intégrité du poème

Le cinéma est un art ; du moins j'espère que cette affirmation ne rencontre plus de détracteurs. Un film est une œuvre d'art formée de divers élé-

ments disparates fondus en un tout harmonieux visant à exprimer une idée-maîtresse. Scénario, découpage technique, montage, trame sonore, ces diverses composantes se fusionnent en un ensemble homogène qui possède, selon le degré de génie du réalisateur, son rythme propre, sa respiration. Vouloir retrancher quelques plans, intervertir l'ordre de succession des séquences pour en modifier le sens général ou couper des mots (voire des syllabes) constitue un acte aussi barbare que le fait d'omettre un vers dans un poème ou de biffer 58 mesures d'une partition musicale.

En effet, que se passe-t-il lors d'une coupure ? Le sens du poème est perdu, son rythme est dissous ; l'œuvre musicale devient incohérente. Le film subit les mêmes avatars : la pensée devient diffuse, le déroulement abracadabrant, le rythme brisé.

Comment peut-on apprécier le style d'un auteur si son œuvre est édulcorée par une main étrangère ? Qui n'a pas souvenance de ces films de qualité bêtement gâtés par le zèle toujours vigilant et inlassable d'une censure dont Henri Agel a pu écrire : « Dans certains pays, comme l'Espagne et le Canada, le rigorisme de la censure est certainement plus authentique, mais il offre un aspect moyenâgeux qui est de nature à étouffer toute liberté créatrice et tout esprit critique ».

Accepter ou rejeter

The Barefoot Contessa, The Killing, The Apartment, Le Rouge et le noir, Brute Force, Hiroshima, mon amour, etc. (la liste ici est tellement longue que je laisse à chacun ses mauvais souvenirs personnels pour se constituer un musée des horreurs) autant d'œuvres abâtardies, falsifiées, défigurées, méconnaissables.

Combien de longs métrages sont devenus des moyens métrages après avoir séjourné sur la table des censeurs !

L'artiste doit avoir la liberté d'expression. La censure doit respecter globalement une œuvre ou la rejeter globalement. C'est la solution pratique pour tout comité de censure : classer une œuvre pour un public déterminé (6 à 14 ans ; 14 à 18 ans ; 18 ans et plus) sans la remanier aucunement ou la rejeter dans son ensemble.

Depuis le début de ce texte, il est toujours question du cinéma en tant qu'art. Je ne suis pas sans savoir que tous les films n'ont pas droit à ce titre. Tout ce qui est imprimé entre les deux couvertures d'un livre ne fait pas nécessairement partie du patrimoine littéraire d'un pays ; tout ce qui est impressionné sur une pellicule de celluloid non plus. Il est bien évident qu'il existe des rats qui grugent les portefeuilles du public en lui exhibant de la marchandise « appétissante ».

Les amateurs éclairés de cinéma ne s'y laissent pas souvent prendre et fustigent ces vils commerçants. Aussi est-on particulièrement à l'aise pour exiger le respect des véritables œuvres et la sévérité pour les vendeurs de fesses.

Erotisme ou pornographie ?

Tout cela est très joli en théorie ; mais en pratique, comment déceler le bon grain de l'ivraie ? Je crois que tout se résume à une question de style. Les scènes d'amour des *Amants*, d'*Hiroshima mon amour*, du *Diable au Corps* ne sont pas le moindre entachées d'immoralité parce que dans chaque cas l'auteur a justement ce qu'on appelle du style, une combinaison de talents alliée à un goût sûr.

D'ailleurs si une œuvre accède au niveau de l'art elle n'est pas pornographique. Je me permets de citer un passage de l'introduction au *Dictionnaire de Sexologie* (Sexologia-Lexicon ; J.-J. Pauvert, Paris, 1962) qui est remarquable de justesse :

« ...dès que la pornographie paraît, l'érotisme disparaît. Sur le plan expérimental, on a même prouvé, à Bloomington et à Hambourg, que dès que l'art — sous une forme quelconque, même faible (telle la rime ou la sculpture traditionnelle) — intervient dans une pièce « pornographique », tout effet excitatoire spécifique cesse. Ce qui rejoint une thèse, admirable de lucidité et de perspicacité, de Raymond Poincaré : « Un livre obscène, c'est tout simplement un livre mal écrit. Le talent n'est jamais obscène. Ni à plus forte

raison immoral » (Procès de *La Chanson des Gueux* de Richepin) ».

Une œuvre peut être érotique, sans être pornographique. Un isolement cinématographique continu (films largement hachurés depuis de nombreuses années), une éducation religieuse janséniste et une éducation artistique faussée (attitude des éducateurs devant les nus en peinture, par exemple) nous ont poussé, hélas, à associer « érotique » et « cochon ». C'est cette erreur de vision qui conduisit un marchand de disques devant les tribunaux sous l'accusation d'avoir vendu un disque

obsène (*Les Blasons du corps féminin*). Naturellement, le marchand fut acquitté et le juge remercia même les éditeurs qui permettent la préservation de ces trésors poétiques. Sur le même sujet, (les blasons du corps féminin), des comédiens de seconde zone accoucheraient d'un long-jeu dont la vulgarité se le disputerait sans doute au mauvais goût. Question de style...

Le critère : un bon jugement

Que l'on compare la scène du viol de *La Source* de Bergman avec le

voyeurisme des *Régates de San Francisco* de Claude Autant-Lara et l'on découvrira facilement quelles étaient les intentions du cinéaste dans chaque cas. Il n'est pas nécessaire d'être malin pour savoir distinguer l'art du commerce : une connaissance du cinéma et un bon jugement suffisent et je crois que les nouveaux membres du Bureau de censure en ont ; leur décision de ne plus couper les films, mais de les classer ou de les rejeter en entier en fait foi.

Jacques Lamoureux

POURQUOI NOS COLLOQUES ?

Pourquoi une revue comme *Maintenant* organise-t-elle des colloques sur des sujets qui, souvent, n'ont pas de rapport direct avec la revue et pourquoi y invite-t-on des conférenciers dont quelques-uns émettent publiquement des opinions nettement divergentes à celles exprimées par certains rédacteurs de *Maintenant*. Cette question, on nous l'a souvent posée et nous allons tenter d'y répondre.

Les colloques sont inutiles

Il est vrai que si l'on se fiait à certains commentaires provenant pourtant de gens qu'on classe un peu arbitrairement parmi notre élite, il serait assez mal vu de nos jours d'essayer de dialoguer. Car si tout le monde parle de dialogue, le seul dialogue qui ait bonne presse auprès de ces gens est le « dialogue de sourds », expression fréquemment employée par tous ceux qui sont persuadés que l'ère de la table ronde est terminée et que toute discussion préalable à une prise de position est inutile. Encore plus inutile, ajoutent-ils, si l'on a déjà pris position et si l'on affronte — le mot n'est pas trop fort — le tenant d'une thèse opposée, dans une discussion, publique ou privée.

C'est d'ailleurs l'opinion d'un confrère qui de retour d'un colloque de

Maintenant écrivait qu'une fois de plus, un colloque a démontré que les colloques ne règlent rien. « Le dialogue, affirme-t-il, même lorsque les participants se montrent les plus compréhensifs, est généralement un dialogue de sourds. Les définitions, même lorsque l'animateur a voulu les énoncer dès le départ, ne sont à peu près jamais les mêmes ».

Je crois que le tout découle d'un malentendu. Les colloques, ceux de *Maintenant* du moins, ne visent pas à régler quoi que ce soit. En fait ceux qui les organisent savent déjà au départ que pour les participants, la discussion ne réglera rien, que chacun demeurera sur ses positions et sortira du débat grandi dans sa propre estime et plus persuadé que jamais d'avoir raison.

En ce sens on a donc quelque peu raison d'écrire que dans la majeure partie des cas, les colloques de *Maintenant* sont des dialogues de sourds, quoiqu'il y ait eu de notables exceptions.

Une école d'éducation populaire

Mais tel n'est pas le but des colloques.

Ceux-ci, en effet, ne sont pas organisés pour les débattants mais bien pour le public. Tant celui dans la salle

que celui qui en lira le compte rendu dans les journaux.

Les colloques sont en fait un prolongement indispensable de la revue. *Maintenant*, il est vrai, n'est pas un mouvement à strictement parler. Mais elle se veut une revue d'opinion, d'information et surtout d'éducation populaire.

Or c'est justement à cette éducation populaire que visent les colloques. On tente, en quelque sorte, d'être une espèce d'Institut canadien des affaires publiques, fonctionnant à l'année longue.

Il s'agit de fournir une tribune pour que se lance une idée dans l'air, afin de favoriser au public l'accès à tous les aspects d'une question, d'un point de vue.

C'est pourquoi nous avons tenté et nous tenterons encore dans l'avenir d'amener à nos colloques des gens qui, sur une question donnée, partent d'un point de vue diamétralement opposé et qui proposent, pour résoudre un problème donné, des solutions également contradictoires.

Il ne s'agit donc pas de bourrage de crâne. Nous laissons le travail à l'auditeur. Les colloques de *Maintenant* n'amènent aucune conclusion. Ils visent

seulement à « informer ». A permettre à des gens qui n'ont pas encore d'opinion sur une question donnée de s'en former une à la lumière de versions opposées. On leur permet ainsi de se former eux-mêmes un jugement en choisissant la prise de position qui leur plaira le plus. Et si parfois nos colloques semblent pencher d'un côté plutôt que de l'autre, c'est justement parce qu'à l'heure où l'habitude du dialogue se perd, il devient de plus en plus difficile de réunir autour d'une même table des gens de points de vue opposés.

Informer pour former

Pour certains, le dialogue et la discussion ne sont « qu'abstraite futilité »

par rapport à « la violence des relations et des luttes concrètes entre les hommes » (*Parti Pris* dans son article de présentation).

Je me refuse à admettre ce point de vue. Car pour se battre, il faut avoir une cause à défendre, un but, une opinion. Et c'est justement pour aider le grand public à se former une opinion, afin qu'il se batte pour la cause de son choix, que *Maintenant* organise des colloques qui tournent souvent aux « dialogues de sourds ».

L'heure du dialogue de conciliation est peut-être passée. C'est d'ailleurs pourquoi les colloques de *Maintenant* ne visent, en soi, à rien régler.

Nous avons voulu réhabiliter le dialogue en substituant au dialogue de

« conciliation » le dialogue « éducatif », celui qui ne règle rien pour les participants, mais permet au grand public de s'ouvrir les yeux.

Et pour éduquer, nous organisons des colloques qui « informent » afin que l'auditeur, lui, se « forme » un jugement à partir de données précises. En ce sens, je crois, que non seulement les colloques de *Maintenant* se justifient mais que, s'ils n'étaient pas, la revue perdrait sa signification.

Car si nos colloques sont des *dialogues de sourds*, ce qui n'est d'ailleurs pas prouvé, nous avons la conviction qu'ils ne sont pas des *dialogues d'aveugles*.

Pierre-J.-G. Vennat

COLLOQUES

Maintenant

À Montréal

« LA FEMME,
UNE MINEURE PROLONGÉE ? »

AVEC LA PARTICIPATION DE
Madame Thérèse Casgrain
Madame Françoise Gaudet-Smet
Madame Alec Pelletier
Maître Roger Comtois

ANIMATRICE :
Madame Jeanne Sauvé

DATE :
Jeudi, le 23 janvier 1964

HEURE :
à 8 heures 30 p. m.

LIEU :
Monastère Saint-Albert-le-Grand
2715, Chemin Côte Sainte-Catherine
Montréal

À Québec

« NOS JEUNES
VONT-ILS PERDRE LA FOI ? »

AVEC LA PARTICIPATION DE
Madame R. Stanton
Sœur Sainte-Thérèse de Lisieux
Frère Alphonse Caron
Monsieur Claude Beauchamp

ANIMATEUR :
Monsieur Yves Martin

DATE :
Lundi, le 20 janvier 1964

HEURE :
à 8 heures 30 p. m.

LIEU :
Ecole Secondaire St-Joseph-François-Perreault
140, Chemin Ste-Foy, Québec

INVITATION GÉNÉRALE — ENTRÉE LIBRE

ÉGLISE SACERDOTALE OU CLÉRICALE ?

Les accents les plus forts de cette seconde session du Concile ont, sans aucun doute, porté sur *le laïcat*. Sans cesse, lorsqu'il a été question de la définition de l'Eglise, de sa nature, de sa mission salvatrice, de sa sainteté, des évêques se sont levés pour affirmer la place essentielle que les laïcs tiennent dans l'Eglise de Dieu et pour demander qu'on leur accorde le statut qu'exige leur vocation spécifique.

Ce qu'il y avait de frappant dans la nef de Saint-Pierre, au fur et à mesure du déroulement du débat, c'était de constater comment cette prise de conscience de la nature du laïcat jaillissait *de la vie même* de l'Eglise d'aujourd'hui, de l'expérience pastorale *concrète* des évêques, et qu'elle ne se cantonnait pas à quelques régions plus « avancées » ou plus « progressistes » du monde chrétien mais qu'au contraire elle venait des pays les plus divers aux prises avec les problèmes les plus différents.

Pour faire percevoir quelque peu cette diversité des horizons et pourtant la profonde convergence des conclusions doctrinales, il nous suffira de rappeler quelques interventions, inscrites sur notre carnet de notes au fil des journées.

EXIGENCES CONTEMPORAINES

Un évêque américain, Mgr Primeau (Manchester, U.S.A.), déclare (le 23 octobre) : « Rien ne sera fait au Concile si nous ne définissons pas, enfin, le statut du laïcat adulte dans l'Eglise. Les laïcs ne sont plus seulement des brebis muettes. Animés de l'amour de l'Eglise, ils se sentent conscients de leur compétence non seulement en matière temporelle mais aussi au plan spirituel ». Puis, ayant expliqué que pour eux tout ne pouvait pas se résumer en une simple obéissance à la hiérarchie, et donc que celle-ci devait

scrupuleusement respecter leur initiative et leur responsabilité chrétienne, il conclut : « Je parle ici pour les laïcs ; mais je désirerais que l'on entende *ici-même* les laïcs parler pour eux-mêmes. » Il rejoignait ainsi la pensée du cardinal Suenens (Belgique) qui, dans une intervention suivie des applaudissements de l'assemblée, avait dit : « Si les fidèles doivent respect à leurs pasteurs, ceux-ci à leur tour doivent respect aux fidèles et aux dons de l'Esprit-Saint que ceux-ci portent ».

Un évêque espagnol, Mgr Enrique, après une insistance sur le droit des laïcs à une responsabilité propre dans la fonction apostolique de l'Eglise, ajoute : « Dans les rapports entre hiérarchie et laïcs il ne faudrait pas oublier la nécessité d'une opinion publique dans l'Eglise. Sans cette opinion, l'Eglise souffrirait d'une lacune ». Déjà le 18 octobre le cardinal Gracias (Bombay), apportant le témoignage d'une Eglise en plein printemps, avait fortement réaffirmé que pour les laïcs la participation concrète à la mission de l'Eglise, loin d'être un privilège, représentait un droit et un devoir.

Les évêques français surtout apportent l'écho des pays de vieille chrétienté redevenus « pays de mission ». Mgr Maziers (Lyon) dit des laïcs : « C'est par eux que l'Eglise devient la lumière, l'espérance, le salut du monde ». Mgr Ancel (de Lyon également) affirme : « Dès qu'on vit sa foi on devient lumière du monde. *Aucune condition* n'est exclue de ce témoignage évangélique, *même pas les pécheurs* comme la Samaritaine et le bon larron ». Quelques semaines plus tard, alors que l'on discute de la sainteté dans l'Eglise, l'évêque de Belley, Mgr Fourrey, ajoutera : « Les laïcs qui sont dans le monde mènent là une vie généreuse, parfois héroïque (pour leur foi)... A la messe, à la communion, ne faisant plus qu'un, ils se sanctifient et sanctifient le monde ».

On comprend alors les résonances profondes, dans l'assemblée, d'interventions comme celle de Mgr Ménager, évêque de Meaux (France), avouant qu'il parle après une discussion avec les auditeurs laïcs et en leur nom, et exprimant leur insatisfaction devant certaines définitions données par le schéma. Et il nous semble que, à part de rares exceptions (se comptant surtout parmi les membres de la Curie romaine), l'ensemble des Pères a souscrit à la vigoureuse formule de Mgr Wright, évêque de Pittsburgh : *Il faut que l'Eglise apparaisse comme sacerdotale et non cléricale ; sacerdotale* du fait que tous, laïcs comme prêtres, sont unis dans la participation à l'unique sacerdoce du Christ, quoique les prêtres y participent sous un monde spécial et irremplaçable ; *non cléricale* parce qu'il ne faut pas que dans l'Eglise tout se résume à l'influence et l'initiative des clercs.

CONVICTIONS D'HIER

En écoutant ce faisceau de déclarations épiscopales, en un moment aussi solennel et de si grande importance pour la vie de l'Eglise d'aujourd'hui et sa percée dans l'avenir, nous n'avons pas pu ne pas nous reporter un siècle en arrière.

Lorsque, en avril 1867, de Rome, Mgr Talbot écrivait au cardinal Manning ce qui suit : « Les laïcs n'ont pas le moindre droit de se mêler d'affaires d'Eglise » (voir *W. Ward, Life of J. H. Card. Newman*, London 1912, tome 2, p. 147), il exprimait la pensée non pas certes de tous les évêques du temps, mais au moins d'une forte majorité d'entre eux. Newman, à la même époque, ne se scandalisait-il pas du catégorique refus essuyé lorsqu'il avait réclamé la collaboration étroite de certains jeunes laïcs avec les évêques dans un apostolat universitaire ? La franchise de ses mots, très rudes, apparaît



Message du Ministre de la Jeunesse

EFFORT COLLECTIF DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

Depuis quelques années, nous assistons dans notre milieu à une profonde revalorisation de l'éducation et cette revalorisation a été un véritable moteur qui a déclenché et soutenu un vaste effort collectif du Québec dans le domaine de l'éducation, non seulement pour rattraper un retard tragique mais aussi pour construire énergiquement l'avenir.

Cet effort s'est manifesté à tous les paliers de la collectivité québécoise; au palier du gouvernement, au palier des commissions scolaires et au palier des contribuables.

En 1956-1957, les dépenses effectuées chez nous pour l'enseignement, à la fois par le gouvernement lui-même, par les commissions scolaires et par les institutions indépendantes, s'élevaient à \$286 millions, ce qui représentait 5.2% des revenus personnels de la province. En 1959-1960, les Québécois affectaient 6.5% de leur revenu personnel à l'éducation; en 1961-1962, ils ont consacré à cette fin 8.5% de leur revenu personnel, soit une augmentation de 31% en deux ans, alors que durant les quatre années précédentes, cette augmentation n'avait été que de 25%.

Si on a pu dire pendant longtemps que le peuple du Québec ne fournissait pas un effort suffisant pour l'éducation, il faut aujourd'hui reconnaître au contraire que le peuple manifeste de façon claire et nette, non seulement son consentement mais son désir de fournir un effort adéquat.

Paul Gérin-Lajoie

(Extrait d'une allocution du ministre de la Jeunesse, prononcée à l'occasion du 25e anniversaire de la Société de pédagogie de Montréal, à l'Hôtel Queen's, le samedi 16 mars 1963.)



La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins

- 10 Unions régionales
- 1,258 Caisses populaires
- 1,400,000 Sociétaires

Etes-vous l'un de ces sociétaires?



Huiles à chauffage
Appareils
de chauffage
Livraison automatique
Service jour et nuit

Tél. : 521-2131

1600 est, rue Marie-Anne

Montréal-34, P. Q.

Lalonde, Valois

Lamarre, Valois & Associés

INGENIEURS-CONSEILS

615, rue BELMONT

MONTREAL-3, P. Q.

529-9539 CHARLES TRUDELS ENTREPRENEUR 325, 2eme RUE QUEBEC	529-9221 J. BOUCHARD & FILS Directeur de funérailles 320, 5eme RUE QUEBEC	569-2244 L. NICOL ENRG. 95, WELLINGTON Sud Sherbrooke
843-4524 LEO BELANGER 1160, SHERBROOKE MAGOG	843-9303 ARMAND DEMERS 319, ST-PATRICE MAGOG	843-3379 N.H. GRENIER ENRG. BOIS DE CONSTRUCTION 147, VICTORIA MAGOG
562-8976 INSTALLATION MODERNE ENRG. DECORATION EXTERIEURE 312, rue VINCENT SHERBROOKE	562-3909 SALOIS LIMITEE EPICIER EN GROS 906, rue GALT est SHERBROOKE	562-8713 MARCHE CHABOT 158, KING E. SHERBROOKE
569-5555 GEORGES O. DUBOIS INC. HUILE - CHARBON - BOIS 578, GALT O. SHERBROOKE	567-7711 CLOTURE A NEIGE CANADIENNE LTEE ASCOT ROAD SHERBROOKE	569-0928 GRONDIN SHELL SERVICE 681, CONSEIL SHERBROOKE
569-7759 LES ACIERS DE SHERBROOKE INC 359, est GALT SHERBROOKE	HOMMAGES D'UN AMI	HOMMAGES D'UN AMI
627-4065 DR RAYMOND LACROIX 159, St-Eustache St-Eustache	322-5200 BEAVER ASPHALT PAVING CO. 5250, AMIENS MONTREAL-Nord	LO. 2-5085 LES PRODUITS BLANCHET INC. Rock-Forest SHERBROOKE
562-2604 GAUTHIER FLEURISTE ENR. 103, KING Est SHERBROOKE	562-4735 ROUSSEAU - GERVAIS - LANGLOIS MONTY: AVOCATS 6 Wellington Sud SHERBROOKE	543-3334 HOTEL CHICOUTIMI INC 460, Racine CHICOUTIMI
642-7431 EUDES AUTOMOBILE LTEE MAURICE EUDES, président 505, ave BROADWAY MONTREAL	625-3474 AU DRAGON FORGE FER ORNEMENTAL 269 A, Boul. STE-ROSE STE-ROSE	
526-3711 BARRE - PELLERIN - POIRIER INGENIEURS-CONSEILS 4274, PAPINEAU MONTREAL	671-6165 LEMIEUX & TETREAU Arpenteurs-Géomètres 2, Boul. Deslauriers St-Lambert	HU. 6-2463 GILBERT COUPIENNE, Ing.P. Ingénieurs-conseils 465, VICTORIA St-Lambert
381-9231 LABRADOR ACCEPTANCE CORP. Place Crémazie 909 MONTREAL	UN. 6-9467 MONTREAL TERRA-COTTA LTD 1010, Ste-Catherine W. MONTREAL	WE. 3-1138 VICTORY TOOL & MACHINE Co Machinerie générale 250, Rose de Lima MONTREAL
626-3842 "PAT" LAGACE PLOMBIER 15, St-Antoine Ste-Geneviève	684-2080 J.C. PAQUIN & CIE Pompes industrielles et domestiques 9354, Boul. Lalande Pierrefonds	484-8876 PAUL'S TIRE SERVICE CO. Distributeurs des pneus Seiberling 2895, Notre-Dame LACHINE
626-5003 ED. DUC, CIE LTEE PLOMBERIE & CHAUFFAGE 140, Place Laframboise Ste-Geneviève	866-4806 A. SICOTTE & FILS LTEE ENTREPRISES GENERALES 1950, est Laurier LAFLECHE	627-4774 NADON BRICK & STONE LTEE Le plus grand centre de brique et de pierre de la province 4771, Blvd Dagenais Fabreville

544-2819 LS. GEO. MARTIN EPICERIE - BOUCHERIE 42, 2e rue, Port-ALFRED	543-2961 LAUREAT CHAUSSURES 337, est RACINE CHICOUTIMI	543-6070 MARCEL GILBERT BIJOUTERIE 450, Place d'Armes CHICOUTIMI
549-0277 LA BIJOUTERIE CAPITOL 71, RACINE est CHICOUTIMI	543-5463 ATELIER DUTIL INC. LETTREGE 256-B, Boul. Lamarche Chicoutimi	543-7715 RIVERIN & WELLS NOTAIRES 184, Jacques-Cartier Chicoutimi
543-7221 J.W. VERVILLE LTEE PORTES ET CHASSIS 2642, ROUSSEL CHICOUTIMI-N.	549-0950 PHARMACIE CHICOUTIMI JUSTIN MALTAIS, prop. 28, RACINE E. CHICOUTIMI	542-5973 FLORENT TREMBLAY TAILLEUR 106, St-Aimé JONQUIERE
542-2076 LAITERIE LAMONTAGNE, LTEE Lait - Beurre - Frommage 59, Ste-Jeanne d'Arc JONQUIERE	547-0971 GABRIEL RIOUX ARPEUTEUR GEOMETRE 46, St-Aimé JONQUIERE	653-4091 GASTON DION ASSURANCES U.C.C. 690, o. St-Vallier QUEBEC
547-3691 ZELLER'S LIMITED 354, St-Dominique JONQUIERE	522-6227 CQULOMBE BLUE PRINT ENRG. 629, ST-JEAN QUEBEC	542-2529 MAGASIN CONTINENTAL LTEE 95, Ste-Famille KENOGAMI
549-1446 XAVIER NERON & FILS LIMITEE 642, DUBERGER CHICOUTIMI	AUTOBUS SAGUENAY 242, MORIN CHICOUTIMI	
549-1103 PAUL SAVARD TRANSPORT GENERAL Boul. TALBOT CHICOUTIMI	549-2096 GEORGES SCANLAN GARAGE ALGER INC. 1600, Boul. TALBOT CHICOUTIMI	
547-0541 TABAGIE NELSON 819, ST-DOMINIQUE JONQUIERE	UN. 6-6681 PAYETTE RADIO TOUT EN ELECTRONIQUE 730, ST-JACQUES O. MONTREAL	
542-4559 Boulangerie FORTIN 67, LAVAL KENOGAMI	547-8157 TRAMBLAY AUTO Electrique et Marine 591, Blvd Centenaire JONQUIERE	Avec les hommages de: BUREAU MEDICAL HOTEL DIEU Notre-Dame de l'Assomption JONQUIERE
543-4424 HOTEL CHAMPLAIN GEORGES DUFOUR 306, Labreque CHICOUTIMI	543-4747 Société Coopérative Agricole de Chicoutimi CP 5 CHICOUTIMI	544-2683 MEUNERIE "CHIC" Service des Moulées Bld St-Anicet BAGOTVILLE
548-8291 HUDSON'S BAY COMP. M. Lajoie DAVIS SQ. ARVIDA	548-4641 Le Manoir du SAGUENAY ARVIDA	CL. 5-9892 GRATON T.V. SERVICE JOUR ET SOIR 2684, ORLEANS MONTREAL
681-1687 MARC ROUSSEAU LTEE 520, Boul. CURE LABELLE CHOMEDEY	681-8590 LAVALLEE FRERES 820, du SOUVENIR CHOMEDEY	543-3357 JOHN MURDOCK CONTRACTEUR 23, RACINE E. CHICOUTIMI

FR. 5-9611 J'A. DESRUISSEAU CHARBON - HUILE A CHAUFFAGE 810, WHITEHEAD Trois-Rivières	FR. 4-9633 CHAUSSURES MADemoiselle INC. 334, DES FORGES Trois-Rivières
FR. 5-4853 LES BREUVAGES BEGIN LTEE 999, STE-JULIE Trois-Rivières	FR. 6-2591 QUICAILLERIE P.A. GUIN 71, DES FORGES Trois-Rivières
FR. 5-2635 ETIENNE LAMONTAGNE OPTICIEN D'ORDONNANCES 1065, ST-PROSPERE Trois-Rivières	FR. 4-9706 R. GODIN & FILS ENRG. 3133, Blvd DES FORGES Trois-Rivières
227-2363 PRODUITS CAILLETTE INC. R. ST-CYR PRESIDENT MASKINONGE	756-4111 LAITERIE DES PRODUCTEURS 1126, MANCEAU JOLIETTE
LE. 8-8661 PAUL VENNES INC. OEUFS EN GROS 1470, 7e AVENUE Grand'Mère	LE. 8-8611 LAVERGNE COMBUSTIBLE INC. LEO-PAUL LAVERGNE 1487, 2e Ave. GRAND'MERE
LE. 9-4424 ALBERT CHEVALIER & FILS 2662, ST-ALEXI SHAWINIGAN	LE. 6-2613 LAJOIE ET GRENIER AVOCATS 794, 5e RUE SHAWINIGAN
LE. 7-8221 GRENIER EXPRESS INC. UNITED VAN LINES 638, 1e RUE SHAWINIGAN	LE. 6-3680 ARMAND BOURASSA COMBUSTIBLES 1792, STE-ANNE SHAWINIGAN
LE. 7-6621 ALBERT GIGAIRE LTEE Ch. DE LA FONDERIE SHAWINIGAN	LE. 6-3519 MASSICOTTE & FRERES ESSO 2248, CHAMPLAIN SHAWINIGAN
LE. 9-5485 LEO BERNARD LIMITEE 2472, 93e Rue SHAWINIGAN	LE. 7-0101 CASCADE AUTOMOBILE ENR. VENDEUR D'AUTOS USAGEES 1423, Ave ST-MARC SHAWINIGAN
LE. 7-9425 BELAIR AUTO PARTS ENRG. PIECES D'AUTO USAGEES MONT-CARMEL SHAWINIGAN	LE. 9-4616 B. LIMOGES LTEE MEUBLES 802, FRIGON SHAWINIGAN
LE. 6-4545 ARTHUR LACOURSIERE ARCHITECTE 279, 4e rue SHAWINIGAN	LE. 6-3358 L'INDUSTRIELLE ASSURANCE VIE A. ROUILLARD 793, 4e RUE SHAWINIGAN
LE. 9-3131 GASTON SAVIGNAC ENTREPRENEUR GENERAL 3702, BELLEVUE SHAWINIGAN	364-2790 DR. V. LALIBERTE DENTISTE 206, NOTRE-DAME ST-TITE
364-2848 PHARMACIE CLAUDE COTE 245, NOTRE-DAME ST-TITE	364-3322 LACOURSIERE & FILS DIRECTEURS DE FUNERAILLES 172, DU MOULIN ST-TITE
753-5760 E. HARNOIS & FILS LTEE BISCUITS 285, ST-CHS BOROME, Nord JOLIETTE	LE. 8-2264 J.J. CRETE 4, ave GRANDE PILES GRANDE PILE

HOMMAGES RESPECTUEUX DE

M. et Mde Ernest Harnois

ST-THOMAS-DE-JOLIETTE

aujourd'hui lourde de sens : « Il existe dans l'Europe entière des hommes d'Eglise dont la politique consiste à tenir le laïcat à distance ; aussi celui-ci s'est-il dégoûté... » (ibid. p. 397). Et nous connaissons les soubresauts provoqués en France par les initiatives audacieuses de laïcs comme Montalembert et Ozanam et Albert de Mun... Pie X lui-même, dont nous savons pourtant l'influence *très positive* dans la relancée de l'action ecclésiale des laïcs, rappelant (et avec raison) le rôle propre et nécessaire de la hiérarchie, ajoutait : « La multitude, elle, n'a pas d'autre droit que celui de se laisser guider et de suivre en troupeau docile ses pasteurs » (Enc. Vehementer).

S'il y a un siècle, au premier Concile du Vatican, les paroles du cardinal Suenens avaient été prononcées avec le ton d'assurance qui était le sien, et sa certitude de ne dire là rien de bien révolutionnaire, il n'eût certainement pas provoqué les applaudissements qui saluèrent, il y a quelques semaines, son discours. Et si, aujourd'hui, Mgr Talbot montait à la tribune du Concile pour déclarer ce qu'en 1867 il écrivait au cardinal Manning, de façon si sûre, même les moins avancés des cardinaux l'écouteront avec le sourire quelque peu narquois que nous surprenons sur leurs lèvres lorsque l'orateur leur paraît « aller un peu trop loin... »

LE COURANT IRRÉSISTIBLE DE LA VIE

Que s'est-il donc passé ?

Ne nous hâtons pas d'employer le mot « une révolution » ; car il est gravement faux. Il n'y a eu ni mise en demeure du laïcat de la part de la hiérarchie qui se serait imposée avec autorité, ni mise en demeure de la hiérarchie de la part du laïcat qui aurait revendiqué avec violence un droit qu'on semblait alors lui refuser ou, du moins, lui concéder que parcimonieusement. Il y a eu tout simplement *la vie de l'Eglise*. Et cette vie porte en elle ses propres ferments, ses propres forces de croissance. Certes toute croissance est une révolution, puisqu'elle implique qu'une étape soit dépassée et définitivement effacée. Mais elle est aussi une assimilation, du fait que l'étape nouvelle jaillit de celle qui l'a précédée à la façon dont la fleur vient de la semence.

Lorsque nous relisons ces admirables textes que sont (malgré leur style dont il faut savoir faire abstraction) les encycliques *Evangelii præcones* (1951) et

Fidei donum (1957), dans la lumière de tout ce qui, depuis surtout Léon XIII, les a précédées, nous sommes frappés de l'étroite liaison entre l'explication par l'Eglise de la doctrine concernant son propre mystère et sa vie concrète dans le quotidien de l'histoire... De même que dans l'Ancien Testament le Peuple choisi n'a découvert le sens profond de sa vocation qu'en réfléchissant sur les méandres de son Histoire, l'Eglise de Dieu ne perçoit les harmoniques profondes de son Mystère qu'en vivant, dans le désir de la fidélité la plus totale, jour après jour, siècle après siècle, la mission concrète que son Seigneur lui a confiée.

La doctrine se présente en elle comme l'aurore de la vie, comme son épiphanie. Et cette vie n'a rien d'un abstrait éthéré. C'est la rude incarnation dans un monde bien concret, avec des problèmes bien réels, se posant à des hommes et des femmes de chair et d'os, vivant dans un milieu soumis à toutes les influences qui traversent l'univers.

Entre la lettre de Mgr Talbot au cardinal Manning et les interventions des évêques à ce Concile, il y a eu la perception par l'Eglise de la crise du monde ouvrier (crise aux conséquences bien concrètes, provoquée par des causes bien concrètes), celle de la nécessaire poussée missionnaire (souvent liée aux circonstances — elles aussi bien concrètes — d'abord de la colonisation, puis de la montée fiévreuse des nationalismes), l'admirable mouvement des hommes (après la concrète expérience des guerres et la prise de conscience des pouvoirs de destruction actuellement aux mains des peuples) vers une unité universelle. Au plan des actes posés, cela s'est traduit par les grandes encycliques sociales, la fondation de l'Action Catholique, la naissance du laïcat missionnaire, les lettres du cardinal Suhard, les expériences des prêtres-ouvriers, les petits frères et les petites sœurs de Jésus, le mouvement œcuménique... Qui ne voit comment tous ces faits ne sont que l'écho dans le Peuple de Dieu, à cause de sa vocation d'incarnation, des problèmes du monde ? Vraiment la parabole du levain dans la pâte se réalise quotidiennement : dans la pâte de l'histoire humaine, avec ses drames et aussi ses espoirs, l'Eglise, habitée par l'Esprit de Dieu, fait lever les grands mouvements évangéliques grâce auxquels l'amour de Dieu vient concrètement rejoindre les hommes pour les sauver.

Et, un peu comme le vivant qui découvre sa propre constitution surtout dans l'exercice même de sa vie, l'Eglise découvre ou re-découvre ainsi son authentique visage. Car, retournant à l'Evangile (qui est son unique lumière) et jugeant son « aujourd'hui » en fonction de toute sa tradition, elle perçoit alors comment ce qu'elle vient d'expliquer en elle n'est pas quelque chose d'accidentel, de fortuit, de simplement dû au hasard des contingences historiques, mais appartient vraiment à son mystère.

C'est ce qui s'est passé dans cette seconde session pour le laïcat. Face à l'Evangile, dans l'expérience de sa Tradition, l'Eglise vient de reconnaître que toute l'initiative, tout l'engagement, toute la « mission » que les circonstances du tournant actuel de l'histoire du monde l'ont poussée à confier aux laïcs, n'étaient pas de purs cas d'urgence, des dépannages. Cela relève de sa nature même de Peuple de Dieu : elle tient du Seigneur Jésus lui-même que, en elle, les laïcs ont à la fois le *droit* et le *devoir* de prendre une part active et adulte, impliquant le respect de leur compétence propre et de leur vocation irremplaçable, dans la vie et dans la charge évangélique. Elle l'a lu, en filigrane, dans la puissance de l'Esprit, à travers le concret de son expérience.

TÂTONNEMENTS INÉVITABLES

Comme elle ne peut jamais s'arrêter à une étape, mais qu'elle doit avec l'histoire progresser en tablant sur l'acquis, il va lui falloir maintenant songer concrètement à cette place en elle du laïcat et repenser dans ce sens plusieurs de ses institutions. Car, pour reprendre l'expression du P. Voillaume parlant à l'épiscopat français le mois dernier, jusqu'ici l'apostolat en est encore resté à un état *artisanal*. Il faudra prévoir des mouvements organisés, des cellules vivantes où la collaboration des clercs et des laïcs travaillant *ensemble* à l'édification du Règne de Dieu, dans le respect des compétences mutuelles (même au plan « spirituel »), prendra forme. L'Eglise doit demeurer *en état de Concile*, donc de recherche pour une fidélité plus grande à ce que le Christ veut d'elle, et il se peut que, quant au problème qui nous concerne actuellement, cela dure longtemps et exige de nombreux tâtonnements...

FEMMES DU MONDE OU FEMMES MONDAINES ?

Fraîchement émoulue de l'université, j'obtenais, il y a une huitaine d'années, mon premier poste de professeur de français dans un couvent chic de la métropole. Histoire de « prendre le pouls » de mes nouvelles élèves, je leur proposai, comme premier sujet de rédaction : *La femme que vous rêvez d'être dans dix ans...*

A l'exception d'une jeune Suissesse qui espérait devenir pédiatre afin de « soulager l'enfance malheureuse », les aspirations de mes dix-huit compatriotes se résumaient à peu près à ceci : « Dans dix ans, je compte bien être mariée. Mon mari sera élégant et sportif. Nous aurons deux voitures, une maison de campagne, un yacht de croisière. Nous recevrons beaucoup. Je donnerai des buffets-dansants au profit d'œuvres charitables. J'aurai fourrures et bijoux pour mes anniversaires. Nous aurons deux enfants : un garçon et une fille et une « nurse » anglaise pour s'en occuper, avec une cuisinière et un chauffeur. Nous nous absenterons fréquemment pour voyager... »

Malencontreuse coïncidence, je venais tout juste de découvrir Simone de Beauvoir. Si, d'une part, mon admiration pour certaines condisciples déjà mariées et qui tentaient bravement de concilier les compétences d'une « technicienne en sciences domestiques », d'une épouse, d'une mère, et d'une maîtresse ne me faisait pas partager les sévérités du *Deuxième sexe*, d'autre part, le bilan de la « carrière » éventuelle de mes élèves me rapprochait de son auteur dans une colère commune et fraternelle. Décidément, ces futures « entretenues légalisées », ces « parasites sociaux » ne méritaient pas leur pain quotidien : j'en devenais marxiste !

DAMES D'ŒUVRES ET BALS DE BIENFAISANCE

Au pays du Québec où tout change drôlement vite depuis que « le Chef » n'est plus et que Frère Untel prolonge sa cure helvétique, les jeunes filles ont, de plus en plus nombreuses, délaissé les leçons de danse et de main-

tien pour les sciences politiques et la physique nucléaire. Celles dont les mères tricotaient pour les réfugiés en sirotant une tasse de thé parfumé de commérages mondains, sont devenues Auxiliaires sociales internationales...

Pourtant, rarissimes comme les derniers cèdres du Liban, protégées du monde réel par les grilles dorées de leur réserve, subsistent encore les dernières survivantes de cette race oisive qui, chaque année, fournit encore au Mino-taure du carnet mondain sa fraîche ration de jeunes filles à marier...

Si, dans un cadre que ne désavouerait pas Paul Bourget, la fille de l'épicier enrichi côtoie démocratiquement la fille du magistrat, et si le profit de leurs bals et de leurs thés musicaux vont obscurément « vêtir ceux qui sont nus », est-ce là garanties suffisantes pour une charité qui se veut de plus en plus existentielle ? Est-ce assez, aujourd'hui, pour rendre totalement présente au monde la femme contemporaine ?

Les châtelaines d'avant la Révolution visitaient avec émotion, chaque semaine, les enfants mal nourris des misérables censitaires que leurs maris écrasaient par ailleurs d'impôts. Les mondaines d'aujourd'hui dansent au profit des orphelins, mais leurs pensées vont parfois davantage au fabuleux compte de banque de celui qui s'incline devant elles pour les convier à la prochaine « bossa-nova ». La fin est bonne ; les moyens sanctifient-ils nécessairement les donatrices ?

LA CHARITÉ N'EST PAS UNE AFFAIRE

Une dame de mes connaissances voulut un jour vider son sous-sol de vieux vêtements troués et de tout un bric-à-brac inutilisable. Elle téléphona dare-dare au « Foyer de Charité ». Une voix aimable mais ferme lui répondit : « Nous ne sommes ni des regrattiers ni des déménageurs : nous n'utilisons que ce qui est donné avec le cœur. Reprenez donc avec amour quelques-unes de ces chaussettes percées ou, mieux encore, venez sur place, un de ces jeudis, travailler avec d'autres dames qui ai-

dent les pensionnaires du Foyer dans ce genre de travail ».

Bien qu'on anathématise intellectuellement les existentialistes, nous avons certainement pris d'eux (à moins que cela n'existât depuis longtemps, à notre insu, dans l'Évangile ?) le goût d'une action bien ancrée dans le concret, et réchauffée par un contact fraternel et humain. Ces dernières années, « La Grande Corvée », « Les Portes du Ciel » ou certaines initiatives des dames auxiliaires de nos hôpitaux ont multiplié des expériences aussi enrichissantes pour ceux qui donnaient que pour ceux qui recevaient. Des hommes d'affaires, des femmes bourgeoises qui, jusque-là peut-être, croyaient s'être acquittés de leurs devoirs de charité en signant distraitement de gros chèques impersonnels (déductibles de l'Impôt) découvraient soudain qu'un cigare ou un flacon d'eau de Cologne, donnés personnellement de main à main en bavardant, rapprochaient davantage les uns des autres, les hommes, ces frères trop souvent inconnus.

PLUSIEURS DEMEURES, PLUSIEURS CHEMINS

L'une des élèves ci-haut mentionnées me demandait un jour conseil sur son futur « emploi-du-temps-en-attente-le-mariage ». Ses parents envisageaient pour elle une participation active à des associations aussi mondaines que charitables, afin, disaient-ils, « de lui apprendre à penser aux autres et à leur faire du bien ». Ma réaction fut, à l'époque, aussi catégorique que l'étaient mes vingt ans... « Comment, m'écriai-je, vos parents sont fortunés et c'est tout ce que vous envisagez de mieux à faire ? Si vous voulez « faire du bien aux autres », comme vous le dites, faites vite votre bacc, devenez assistante sociale ou médecin et allez rejoindre l'abbé Pierre ou le docteur Schweitzer ! » La potion était amère, la patiente fit la grimace.

S'il y a plusieurs demeures dans la maison du Père, il y a aussi multiplicité de voies obscures qui y conduisent. Le courtier de la rue St-Jacques ou le

comédien de Radio-Canada ne peuvent tous endosser la bure d'Emmaüs et le médecin trépigne parfois d'avoir à consoler une « déprimée » de Westmount quand tant d'enfants meurent de sous-alimentation au Pérou ! Mais si moyens d'actions et résultats diffèrent, la qualité de l'attention et de la présence marque d'un même signe toutes les formes diverses que revêt leur action.

LA FEMME : UNE CERTAINE QUALITÉ...

La femme mondaine d'autrefois doit donc devenir une « femme du monde » : celle qui a « des yeux pour voir et des oreilles pour entendre », celle qui sait écouter et se faire « levain dans la pâte ». Cette présence totale au monde où elle vit s'atteint par l'esprit et par le cœur : particulièrement douée pour l'action directe et les contacts personnels, la femme sera donc doublement accessible et efficace lorsqu'il s'agira de servir, par exemple, la cause de la Paix ou celle de la Faim. Celle qui, année après année, a conçu, allaité,

dorloté et éduqué des « petits d'homme », avec quel courage de louve attaquée, ne saura-t-elle les défendre contre un engin stupide et meurtrier, avec quelle fraternelle révolte ne partagera-t-elle pas l'angoisse des mères indiennes qui voient agoniser de faim sous leurs yeux, la chair de leur chair ?

PAR L'ESPRIT ET PAR LE CŒUR

Cette qualité dans la présence, cette efficacité dans l'action n'est pas le fait uniquement des spécialistes professionnelles. Toutes les infirmières, toutes les travailleuses sociales ne sont pas non plus, d'emblée, des apôtres. Très souvent, certaines femmes intelligentes, conscientes des nécessités de leur époque, mais retenues entièrement au foyer par leur devoir maternel se désolent de ne pouvoir emboîter le pas dans telle ou telle forme captivante d'apostolat.

Mais si rares que soient leurs loisirs, toujours notre époque dynamique s'ingéniera à les leur réclamer bénéfiquement : associations parents-mâtres, U.N.I.C.E.F., accueil aux Néo-Can-

adiens, mouvements de foyers, seront toujours là pour glaner et utiliser la moindre parcelle de bonne volonté et de collaboration.

La « femme du monde », quel que soit son bagage intellectuel et quels que soient ses loisirs, est appelée à quelque chose de plus vaste que les cadres douillets de la réussite familiale et des « bonnes œuvres » bourgeoises : toute la spiritualité conjugale actuelle débouche d'ailleurs sur cette large ouverture du foyer chrétien vers le monde. La femme moderne a mieux à faire aujourd'hui que d'enfiler des perles. Elle a les journaux à lire, le pouls fiévreux du monde à prendre, telle détresse ou telle solitude qui l'appelle : on ne frotte plus d'argenterie, on ne brode plus de nappes, mais autour de la table où il se mange parfois du « congelé », l'on se serre fraternellement les coudes pour faire place à l'étranger sans famille ou au frère séparé. A la rupture du pain en commun, l'on reconnaît soudain qu'il était déjà au milieu de nous.

Hélène Pelletier-Baillargeon

Baptême à l'âge adulte

Y voir un simple problème local, propre à la « France déchristianisée », c'est manquer d'esprit d'anticipation ! Si les résultats d'enquêtes aussi sérieuses qu'« Étudiants à la recherche de Dieu » (Escale-Brébeuf, Mai 1963) s'avèrent exacts, et si les pourcentages recueillis évoluent dans la ligne d'une prévisible mathématique habituelle, voici une question dont nous serons saisis avant dix ans :

— 42% des étudiants ne croient pas ou mettent en doute les dogmes de l'Eglise ;

— 38% des étudiants ne croient pas ou mettent en doute l'efficacité des sacrements ;

— 43% des étudiants ne croient pas ou mettent en doute les préceptes moraux.

Sur les instances d'amis canadiens et me souvenant des liens fraternels qui m'attachent à quelques prêtres de Montréal, voici — livrées aux lecteurs de *Maintenant* — quelques réflexions sur une redécouverte de l'Eglise, en France : le Catéchuménat des adultes.

Face à une situation nouvelle

Nous ne pouvions plus nous tromper : 80% des baptisés, à l'âge adulte, ne persévéraient pas ! L'Eglise manquait à sa tâche.

Beaucoup de ceux qui sollicitaient le baptême, venaient le demander à l'occasion du mariage. On se pliait à une « formalité » pour obtenir un passe-droit. Le candidat recevait alors une instruction rapide, bien faite parfois, mais réduite le plus souvent à des enseignements élémentaires ou bien à une abstraite culture religieuse. Qui plus est, cette instruction était individuelle : le catéchumène recevait bien un parrain mais pour le seul jour de son baptême, il ne bénéficiait d'aucun secours fraternel. L'apprentissage néces-

saire à la vie communautaire faisait totalement défaut. Autrement dit, l'Eglise engendrait des chrétiens morts.

Plus qu'un remède à cette situation, le catéchuménat répond à des faits nouveaux. Dans les grandes villes surtout, le nombre des non-baptisés augmente ; ceux qui — baptisés rituellement dans leur enfance — n'ont reçu ni catéchèse, ni confirmation, ni Eucharistie, sont de plus en plus nombreux. Le témoignage des chrétiens vivants commence de trouver sa fécondité et provoque de réelles conversions.

Le renouveau biblique et liturgique, et plus généralement la vitalité qui anime l'Eglise depuis quelque vingt ans, l'ont conduit à redécouvrir le centre de sa Foi : la Pâque de Jésus-Christ, et la manière de s'y lier : le Baptême. Il devenait impossible de baptiser les adultes « à la sauvette » et clandestinement ; il était urgent de rendre au baptême son sérieux, de favoriser d'authentiques conversions pour que la Pâque actuelle du chrétien — l'Eucharistie — soit vécue en vérité.

Vers une initiation communautaire

Comment faire accéder à la vie chrétienne ceux qui se présentent à l'Eglise ? Différents par l'âge, ils le sont plus encore par les motifs de leur venue : si 60% d'entre eux viennent à l'occasion du mariage, 40 % se présentent pour d'autres raisons. Le plus grand nombre vient de l'incroyance totale, quelques-uns sont issus du protestantisme ou du judaïsme. Cinq pour cent seulement sont déjà convertis à Jésus-Christ, les autres sont des candidats au baptême, sans plus. (Chiffres indiqués par la *Semaine Religieuse de Paris* — 23-III-1963.)

Face à ces besoins, et sous un très vieux mot chrétien, vient de naître une réalité toute neuve : le Catéchuménat des adultes. Il ne s'agit en rien d'un secrétariat administratif ou d'un centre technique, mais d'une communauté de chrétiens capables d'initier leurs frères à la Foi plénière, parce qu'elle en vit. Rien d'autre qu'une prise en charge fraternelle, au cours d'une démarche qui comprend quatre étapes.

Première étape

Tout commence par le dialogue, c'est le précatéchuménat. Quel que soit l'itinéraire emprunté par le candidat aux sacrements, l'Eglise est pour lui comme un pays étranger dont il ne connaît ni la langue, ni les coutumes, ni les raisons de vivre. Il a donc besoin d'être accueilli par un foyer de parrainage : non quelques spécialistes transmettant un savoir, mais de simples baptisés dont la Foi est d'abord une vie avec Jésus-Christ. Ils savent en témoigner dans le tissu même de leur existence concrète, suffisamment pour dévoiler l'essentiel du message évangélique à travers les événements. Premier témoin de la Foi, ce foyer sera aussi garant, devant l'Eglise, de l'authenticité de la conversion du précatéchumène. Etape capitale, on le pressent ; si la graine évangélique était mal semée, la plante elle aussi pousserait mal.

Deuxième étape

L'entrée dans la communauté catéchuménale. Le converti adhère globalement à Jésus-Christ et s'adresse à Lui, ne vit plus pour soi seul et désire appartenir à l'Eglise. Toujours soutenu par son parrain, il entre pourtant en relation avec un catéchiste — laïc ou religieux — et reçoit de lui une initiation doctrinale au mystère chrétien. Cette catéchèse, très enracinée dans le donné biblique, prend sa source dans la liturgie. C'est le moment privilégié où le catéchumène — au sein de la communauté en prière — découvre le monde étrange pour lui des signes sacramentels, mais plus encore découvre le Seigneur qu'il commence de connaître.

Troisième étape

Elle correspond à la préparation immédiate au baptême. Inscrit sur le registre de la paroisse où il sera baptisé, le catéchumène est alors véritablement pris en charge par son curé et quelques foyers chrétiens. Continuant de recevoir la catéchèse, il s'achemine au rythme des « scrutins » jusqu'à la cérémonie de l'« entrée dans l'Eglise ». La liturgie du baptême des adultes peut en effet se dérouler en plusieurs étapes jusqu'en son sommet célébré dans la nuit de Pâques, en présence de la communauté paroissiale rassemblée. Le baptême prend alors tout son sens : n'est-il pas participation à la mort et à la résurrection du Christ et incorporation au peuple de Dieu ?

Quatrième étape

Rien n'est terminé au jour du baptême, au contraire, tout commence. Cependant, comme une plante nouvelle, le baptême est encore fragile. Il appartient au prêtre qui l'a accompagné au baptême de consolider sa vie sacramentelle et de prière ; au catéchiste d'assurer la catéchèse en vue de la confirmation ; au parrain et à quelques paroissiens de pourvoir à l'insertion du nouveau chrétien dans la vie de l'Eglise.

Le catéchuménat, c'est donc toute une communauté mobilisée, dans la diversité de ses membres. C'est l'évêque, personnellement responsable des baptêmes d'adultes, confiant aux laïcs, mariés ou célibataires, aux religieuses et aux prêtres, la charge de faire naître de nouveaux chrétiens. Chacun y joue son rôle à la mesure de sa compétence : pas de meilleure illustration de la collaboration entre le sacerdoce et le laï-

cat. A travers cette communauté, c'est l'Eglise tout entière qui est au travail dans la multiplicité de ses fonctions. L'accueil du catéchumène, n'est-ce pas l'Eglise dans sa fonction de témoignage ? Le parrainage n'est pas autre chose que l'Eglise dans son rôle d'éducation et de soutien fraternel. La liturgie, c'est l'Eglise en présence du Dieu vivant. Quant à la catéchèse, c'est encore l'Eglise rendant compte de sa Foi parce qu'elle en a l'intelligence.

Quelques questions brûlantes

Comme toute réalité neuve et vraie, le catéchuménat, à peine redécouvert, n'est pas sans poser quelques questions aux vieux chrétiens que nous sommes.

Quant à l'accueil des non-croyants : l'Eglise est-elle prête à dialoguer avec eux, sans esprit de supériorité ? Les chrétiens sont-ils sensibles aux valeurs humaines qu'apportent les catéchumènes, perçoivent-ils quel monde étrange et parfois étouffant représente l'Eglise pour certains d'entre eux ? Sera-t-elle un ghetto ou une communauté d'hommes ?

Quant au parrainage : les baptisés de toujours, s'ils veulent cheminer avec les catéchumènes, sont-ils suffisamment aguerris, non seulement pour montrer l'itinéraire sur la carte mais pour le faire avec eux : sont-ils eux aussi des convertis ?

Quant à la catéchèse : la Foi des chrétiens sera-t-elle suffisamment ferme pour qu'ils évitent de réciter un catalogue de vérités sans vie ? En ont-ils perçu l'originalité à l'égard de toute morale ou de tout idéal ? Sont-ils constamment en recherche pour que s'approfondisse l'intelligence du mystère chrétien ?

Quant à la liturgie : tous les chrétiens sont-ils suffisamment d'accord pour ne plus faire de leurs célébrations un *self-service* où chacun vient chercher son « Bon Dieu » ? Seront-ils une assemblée de prière devant le Dieu vivant ? Leurs gestes traduiront-ils la qualité de leur comportement intérieur ?

Il y a pour nous urgence à répondre à ces questions, d'autant que le catéchuménat n'est pas un organisme ou un mouvement parmi d'autres, mais l'Eglise travaillant à la naissance des nouveaux fils de Dieu : c'est sa raison d'être.

Une poussée de sève fait craquer le vieux tronc de l'Eglise, c'est une chance nouvelle de renouvellement.

LOUIS LACHANCE

MÉTAPHYSICIEN

S'il était dans nos habitudes de ne rien ajouter à la formule très simple attachée à la petite croix qui marque seule la mémoire de nos morts, je pense que cette inscription aurait suffi à la gloire *accidentelle* de celui à qui nous la dédions.

Qu'il ait été doyen de la Faculté de Philosophie de l'Université de Montréal, maître en théologie, conseiller de plusieurs associations religieuses et nationales, auteur de plusieurs livres, impressionne moins que le fait qu'il ait été métaphysicien-né, métaphysicien de race, encore qu'il ne nous ait pas donné sur ce plan tout ce que nous aurions pu espérer.

Je sais bien que la métaphysique n'a pas très bonne presse. La montée de l'existentialisme a bien ramené à la surface les mots *être, existence, en soi et pour soi*, mais de là à une appréciation intelligente de la chose... On a vite épuisé la liste des métaphysiciens qu'on puisse citer au pied levé. La littérature française, pour son compte, n'a pas souvent versé du côté de l'*être* : en fait de philosophes hommes de lettres, elle ne connaît que les moralistes et les psychologues, et plus intéressés à la *nature* qu'à l'essence humaine.

Le Père Lachance était d'abord et avant tout métaphysicien. Il l'était par instinct, par choix, par culture. Au vrai, la liste de ses œuvres, au seul énoncé, n'accuse pas tellement cette tendance. Aux études *Le concept de droit* (1933), *L'humanisme politique* (1939), *Le droit et les droits de l'homme* (1959), *Nationalisme et religion* (1936), *Philosophie du langage* (1943), on ne peut opposer que *L'Être et ses propriétés* (1950) et, avec quelques réticences, *Où vont nos vies* (1934) et *La lumière de l'âme* (1954). Mais, justement, il était sur ce point pareil à ceux qui, ayant quelque chose sur le cœur, viennent à vous pour le dire et s'en retournent avant de l'avoir dit : quelque chose de si important, de si précieux, de si profond, qu'on ne pourrait le livrer qu'avec sa vie, et qu'on l'emporte de fait dans sa tombe.

*
* *

Ajoutons que, comme professeur, il avait les défauts de son art. Voulait-il partir des réalités concrètes, son regard de métaphysicien lui suggérait des enchaînements qui l'amenaient parfois loin du sujet.

Voulait-il, au contraire, scruter « l'être », son style était souvent obscur. Sur des schémas simples, limpides, admirablement construits, grimpait une végétation d'incidents et de métaphores qui rendaient sa pensée confuse au lieu de l'éclairer. Il voulait livrer d'un seul coup toute la richesse de sa contemplation.

Aussi n'était-ce pas surtout en classe qu'il fallait le rencontrer, mais partout en dehors des cours. Il aimait infiniment l'amitié, le dialogue fraternel, les jeunes. Il était excellent causeur et ne respirait à l'aise que dans les jardins

d'Academos. Alors, dans le cercle créé autour de lui, il se révélait pour ce qu'il était : disciple de Platon beaucoup plus que d'Aristote, en dépit de ses allégeances officielles.

Les seuls mots *existence, vérité, analogie* le tiraient d'une espèce de lourdeur, dont tout son être paraissait imprégné, et le mettaient en joie. Un large sourire illuminait alors sa bonne figure, — sourire qui l'a suivi jusque dans sa tombe. Peu après on pouvait être sûr que le nom de *saint Thomas* allait éclater quelque part, et le feu d'artifice commençait. La métaphysique n'avait rien pour lui de cette « explication déductive du monde par des principes abstraits, absolus, situés hors du temps... et que l'on combine *more geometrico*, à l'instar de l'Éthique, pour retomber sur le réel concret », que d'autres ont si bien décrite, peut-être parce qu'ils n'en ont jamais franchi la grille. Les réalités métaphysiques, le Père Lachance les touchait, les cernait, les savourait.

Dès qu'il pensait l'*être*, il devenait poète — preuve qu'il était platonicien. Qu'on relise les premières pages de *L'Être et ses propriétés* : « L'être renferme une énigme ; il recèle un mystère pour toute pensée humaine. S'il affleure en tout, s'il est donné en tout, il ne se laisse pas aisément découvrir dans toute sa richesse et sa pureté. Et ce serait témérité d'entreprendre d'en ébaucher les fines structures, d'en analyser les éléments atomiques, d'en retracer les innervations ténues, subtiles, obscures... » Ceux qui se moquaient ou se moquent encore de cet enthousiasme juvénile étaient-ils seulement de taille à le suivre, dans son intuition profonde, par-delà le jeu des mots ? S'il avait été étranger parmi nous, on l'aurait trouvé étonnant, original, charmant. Hélas, il était Canadien ; pis encore, le fait d'avoir étudié et enseigné en Europe ne l'avait pas empêché d'en garder quelque fierté !

*
* *

J'ai été forcé, ces derniers temps, de relire et d'analyser le *Proœmium* de Cajetan, à son Commentaire du *De ente et essentia*, une œuvre plus qu'aride et d'une subtilité inouïe. J'ai compris alors la profondeur et l'extraordinaire lucidité des vues du Père Lachance. J'ai cherché ailleurs, chez des auteurs dont parle et parlera beaucoup plus que de lui, l'équivalent de ce qu'il donne dans son chapitre intitulé : *Réflexion critique sur l'être abstrait (L'être et ses propriétés, p. 67s.)* et je ne l'ai pas trouvé, peut-être par manque d'érudition, mais peut-être aussi parce que dans les œuvres philosophiques de langue française cela ne se trouve pas partout. Cela, c'est du travail, ardu, technique, conduit non pour l'agrément des discussions de salon, mais avec le sérieux et la précision qu'on donne aux recherches atomiques.

Mais je pressens ici une très grave difficulté. Le Père Lachance était thomiste. Il lisait même Cajetan ! Comment peut-on être Anglais ? demandait l'autre. N'était-ce pas une faiblesse, en ce siècle regorgeant de si profonds penseurs ?

La réponse à cette plaisante difficulté a déjà été formulée, dès l'origine du thomisme, par saint Thomas lui-même, dans ses *Conseils* à un *jeune étudiant* qui voulait *progresser* dans la science : « Ne t'inquiète pas de savoir : *Qui l'a dit ?* Note plutôt *Ce qu'on a dit !* » Le Père Lachance n'a jamais cru que le thomisme fût une œillère ni qu'il l'empêchât de voir le monde et ce que les autres en avaient vu et retenu. Est-il coupable d'avoir trouvé la vision thomiste plus satisfaisante ? D'ailleurs, qu'est-ce qu'un *système*, pour un homme qui n'en est plus au manuel, mais regarde le monde en face ? Saint Thomas a déjà fait remarquer que, pour ce qui est de la connaissance de Dieu ici-bas, il n'y a pas plus de différence entre la vision du théologien et celle de la bonne vieille chrétienne ignorante, qu'il n'y en a entre voir la lune de son balcon ou de la rue. Cela vaut autant pour les métaphysiciens qui fixent l'être et non pas les définitions reçues. A ce niveau, c'est à fréquenter les grands métaphysiciens, d'Héraclite et Anaxagore jusqu'à Heidegger et Lavelle, qu'on se rend compte que la distance des siècles ne change presque rien à rien, et que seuls les imbéciles attachent des barbes à ces vénérables visages.

*
* *

Il y aurait beaucoup à dire, — et je vois que je n'attaquerai même pas, à mon tour, le sujet dont je voulais parler. Je dirai donc seulement ceci, pour terminer. Les

métaphysiciens sont des gens qui nous font honte. Leur seule présence nous rappelle jusqu'à quel point nous sommes vains et superficiels. Nous nous inquiétons de savoir de quoi l'atome est fait, et qu'est-ce qu'il y a sur la lune ? Or, pendant qu'on s'interroge sur ces choses-là, on ne songe même pas à demander : d'où il vient que ces choses soient là ? et qu'est-ce que c'est, pour elles et pour nous, que d'être là ? Etrangeté ! Le même homme, qui fait une colère parce que son ami n'est pas au coin de la rue à l'attendre, n'est pas confondu de stupeur et d'admiration à la seule pensée que son ami *existe* et qu'il pourrait bien être là, en retard de cinq minutes seulement : lui, qui ne peut justifier le fait de sa propre existence, à cette minute-ci, sur cette planète-ci, au sein de cette galaxie, qui ne peut elle-même donner la raison pourquoi elle est, elle qui n'a que des raisons de n'être pas.

Remercions Dieu que certains hommes, si peu nombreux au long des siècles, tentent de nous ramener à cette seule question éclairante et bienfaisante, et nous arrachent pour un instant à ces beaux jouets mécaniques, qui nous amusent bien, mais ne nous apprennent rien de ce que nous voulons vraiment savoir. Le Père Louis Lachance n'a cessé de se poser et de nous poser cette question. C'est par elle, plus et mieux que par tout le reste, qu'il a droit, je pense, à notre souvenir et à notre gratitude.

Hyacinthe-Marie Robillard

PHILOSOPHIE ET AUTORITÉ

Si l'autorité de l'Eglise était alléguée en philosophie, cette autorité ne serait qu'un argument des plus faibles. Or, lorsque l'Eglise nous engage à suivre, en philosophie, les traces de saint Thomas, elle exerce manifestement son autorité. Mais n'outrepasse-t-elle pas les limites de sa compétence, empiétant sur un domaine qu'elle ne peut s'approprier, puisque la philosophie est fondée sur la seule raison et non sur la foi surnaturelle ?

POURQUOI L'INTERVENTION ?

Prenons garde tout d'abord qu'en philosophie comme telle, l'Eglise n'exerce pas son autorité. Le but de l'injonction *Ite ad Thomam* n'est pas de proposer à la foi des propositions philosophiques, mais bien de sauvegarder la vérité révélée et les moyens de rendre cette vérité plus explicite et à portée.

Le pouvoir d'enseignement du Magistère est en rapport avec la philosophie de deux façons. Avant d'aller plus outre, il convient de rappeler qu'en ces matières, l'Eglise ne s'adresse qu'à ses membres — à ceux qui appartiennent à l'Eglise visible. Il faut également remarquer que si la philosophie est considérée comme une science, abstraction faite des circonstances contingentes où elle est acquise (et il faut penser ici à la qualité de l'intelligence et à la formation de l'étudiant), elle devient à ce moment aussi indépendante que les mathématiques ou toute autre discipline intellectuelle. Et cependant, une des principales leçons de l'histoire de la philosophie, c'est que l'indépendance de cette science ne se vérifie qu'en théorie : la philosophie est en pratique plus soumise encore à la condition humaine que toute autre discipline. Contrairement au sentiment commun, son étude exige la préparation la plus longue et la plus patiente qui soit.

La radicale diversité des opinions sur les questions même les plus fondamentales et les plus conséquentes, montre assez la difficulté d'atteindre à un véritable détachement en cette sorte de recherche. (Cf. *Ja Pars*, q. I, a. 1, c.)

LA RAISON ET LA FOI

La première raison de l'intérêt que porte l'Eglise à la philosophie, est le fait historique que des philosophes (notez qu'aucun être humain n'est la philosophie) ont maintenu certaines propositions qui sont directement ou indirectement contraires à la vérité révélée. Ces propositions sont fausses du point de vue philosophique, mais l'Eglise n'est pas tenue d'en donner le pourquoi philosophique. Cette recherche est l'affaire du philosophe ; et le philosophe chrétien devrait être reconnaissant à l'Eglise pour ses directives, lui qui, en tant que chrétien, est tenu à toute la vérité, et non d'abord aux

opinions qui paraissent être purement philosophiques. A cet égard, saint Thomas lui-même est un excellent exemple d'un philosophe chrétien, car il avait le sens de l'Eglise. Son humilité, sa docilité lui donnaient, de surcroît, ce courage qu'il a mis à défendre la philosophie comme distincte de la théologie et à montrer, d'autre part, les bienfaits des enseignements de l'Eglise, même pour la philosophie.

PRUDENCE NÉCESSAIRE

Les instructions de l'Eglise touchant l'initiation à la philosophie sont en premier lieu une question de prudence. C'est depuis Léon XIII que l'Eglise est très explicite sur ce point. Intervention qui n'a rien d'étonnant, vu le désarroi presque général régnant en matière de philosophie dès ce temps-là. Grâce à l'influence de Platon et surtout d'Aristote, jusqu'à la fin du Moyen Age la philosophie avait quelque unité. Mais avec Nicolas de Cuse, et plus spécialement avec Descartes, dont l'intention expresse était de rompre complètement avec le passé, les philosophes ont voulu appliquer à la philosophie tout entière la méthode mathématique. En conséquence, l'activité philosophique s'est ramenée à la construction de systèmes, à des *ismes* toujours nouveaux. Depuis Kant, le but plus ou moins avoué de chaque philosophe a été de fabriquer son système à lui ; de monter une philosophie personnelle. Pourtant tous se sont présentés, se sont qualifiés, comme des philosophes critiques. En même temps, jamais dans l'histoire de la philosophie n'a-t-on eu recours à un aussi grand nombre de pseudo-évidences, de présupposés nulle part justifiés, mais avancés avec une sombre intransigeance : les philosophes sont devenus plus autoritaires et intolérants que jamais ; contredire les philosophes du jour a tout d'une impudence.

ÉSOTÉRISME PHILOSOPHIQUE

C'est un fait d'expérience et reconnu en psychologie, que les choses qui nous sont enseignées d'abord, pourvu qu'elles soient assez souvent répétées, sont dans la suite les plus difficiles à désapprendre, même quand elles sont très loin de la vérité et qu'elles touchent à des principes tout à fait premiers. Une fois engagés, peu d'hommes ont l'esprit suffisamment détaché pour revenir à un point de départ valable. Or voilà qui produit inéluctablement du relativisme.

PETITE ERREUR AU DÉPART...

Puisque donc les philosophies sont nombreuses et contradictoires, par quelle philosophie particulière convient-il d'entreprendre l'étude de la philosophie ? Quels sont les principes, quelle est la méthode, quelle est la doctrine à laquelle l'étudiant chrétien doit s'appliquer en premier lieu s'il veut devenir philosophe sans cesser d'être d'abord chrétien ? Il faut bien qu'il commence quelque part. A qui ira-t-il ? Qui sera son premier maître ? Ne sous-estimons pas l'importance de cette initiation. Ce qu'il apprendra d'abord aura sans doute une influence sur toute sa vie intellectuelle future. A qui ira-t-il ? Se mettra-t-il aux pieds d'un quelconque philosophe du jour ou de celui qui est loué par ceux qui, si grand que soit leur nombre, sont dépourvus de toute compétence en la matière ?

ON COMMENCE TOUJOURS PAR CROIRE

Quoi qu'il en soit, à supposer qu'on lui donne carte blanche, il n'empêche qu'il commencera forcément par poser de nombreux actes de foi humaine. S'il croit ne pas faire des actes de foi humaine, il se fait manifestement illusion. Ses parents sont-ils en mesure de porter un jugement sage en la matière ? Mettons que le jeune homme se propose d'examiner au préalable toutes les philosophies, dans la ferme intention de choisir éventuellement celle qui lui apparaîtra la plus vraie. De nouveau là, il lui faudra bien commencer quelque part. Il ne peut guère les aborder toutes simultanément. Ici encore, quelle que soit la philosophie qu'il étudiera en premier lieu, elle exercera sur lui une influence dont il pourra difficilement se départir.

PRIORITÉ AU PERMANENT

On a cru pouvoir simplifier les choses, en soutenant qu'il faut s'initier à la philosophie en s'engageant d'abord dans la philosophie du jour. Je suis persuadé que, pour des raisons morales sinon spéculatives, on doit tenir compte des philosophies qui ont vogue, mais cela ne doit pas atténuer la priorité accordée à ce qu'il y a de plus permanent dans la philosophie depuis ses débuts. Rappelons que ni Aristote ni saint Thomas, encore qu'ils aient mis

plus d'ordre dans leur pensée que personne, n'ont jamais été constructeurs de systèmes. Ils n'ont pas fait une philosophie ou des philosophies, bien que la manière de présenter ces philosophes le laisse trop souvent croire ; ils ont fait de la philosophie, et rien de plus. Monsieur le professeur Minio-Paluello, d'Oxford, a raison quand il affirme : « Malgré tous les systèmes de saint Thomas à partir desquels les scolasticismes anciens et nouveaux croient vivre, c'est peut-être l'absence d'un système philosophique qui rapproche le plus Aristote de saint Thomas ».

HUMILITÉ DES GRANDS MAÎTRES

Remarquons que les plus grands philosophes de tous les temps, tels Socrate, Platon, Aristote, saint Thomas, ont commencé par avoir des maîtres. Aristote a suivi les cours de Platon pendant vingt ans. Saint Thomas a eu saint Albert, il a étudié surtout Aristote et les néo-platoniciens pendant toute sa vie. Aucun de ces grands philosophes ne se serait présumé une capacité intellectuelle assez puissante et détachée pour commencer à zéro, pour faire un point de départ complètement nouveau, comme si rien ne se fût pensé avant eux. Néanmoins, personne n'a jamais contribué davantage à la philosophie que les philosophes que nous venons de nommer.

VALEUR DE L'INTERVENTION

Je reviens à ma question : le jeune catholique qui veut entreprendre l'étude de la philosophie, à quel maître s'adressera-t-il d'abord ? S'il est avant tout chrétien, s'il croit en l'autorité de l'Eglise, et qu'elle déclare qu'au point de vue des vérités de foi tel maître est très sûr, pourquoi n'écouterait-il pas la voix vivante de ce Magistère ? Y a-t-il quelqu'un de mieux placé pour lui donner pareille instruction ?

Je le répète, les instructions de l'Eglise concernant l'initiation à la philosophie sont d'ordre strictement prudentiel. L'intervention de l'Eglise ne veut nullement dire que les doctrines philosophiques doivent être comme telle matière de foi, ni qu'il suffise de comprendre les propositions en cause sans finalement en saisir la vérité à la lumière de la seule raison ; car aussi longtemps qu'on ne voit pas la raison propre de ces énonciations, on ne les possède pas en tant que philosophiques. Par exemple, l'Eglise nous dit, s'ap-

puyant sur la révélation, que l'invisible, par quoi il faut entendre principalement Dieu, peut être rendu manifeste à partir des choses visibles, et je le crois comme une doctrine de foi. Mais s'ensuit-il que *moi* je sois capable, ou que jamais je devienne capable, de trouver dans les choses visibles quelque évidence qui me permette de conclure d'une façon très certaine à l'invisible ? Oserais-je faire dépendre mon acte de foi de ma capacité personnelle de démontrer l'existence de son objet ? Si je ne sais moi-même faire cette démonstration je devrai l'attribuer plutôt à un défaut de mon intelligence ou à un défaut de formation. Du seul fait que je sois impuissant à produire un argument contraignant, je ne saurais conclure qu'un argument de cette sorte ne puisse être produit.

LA PHILOSOPHIE A UNE HISTOIRE

L'histoire de la philosophie n'est pas moins assujettie à l'outrageuse fortune que n'importe quelle autre activité humaine. S'il est vrai que ni Descartes, ni Hume, ni Kant n'ont eu l'avantage d'un véritable maître, il ne nous appartient pas de les en blâmer. N'oublions pas que l'influence de saint Thomas, encore qu'elle ait été la plus grande sur la théologie de l'Eglise, s'est ramenée à bien peu de chose dans les philosophies qui lui ont succédé. Même la façon dont on enseigne sa théologie s'est vidée peu à peu de sa substance, en grande partie parce qu'on ignorait de plus en plus la philosophie dont saint Thomas se servait en théologie.

Bien que le but de la philosophie soit de connaître par la seule raison des

vérités universelles et donc indépendantes de toute contingence, le philosophe individuel reste pour sa part soumis à la contingence ; il est lui-même un être contingent, dans le fait qu'il existe, et dans la sorte d'individu qu'il est ; ce qui est plus, et encore fort important, ce sont les circonstances extrêmement variables qui lui permettent ou l'empêchent de philosopher. Qui va l'initier à la philosophie dans le milieu où il vit ? Y trouvera-t-il de véritables maîtres dignes de son attention ? Les vrais maîtres sont-ils toujours ailleurs ? S'il en trouve un, qui a été le maître de ce maître ? Pour nous, catholiques, la réponse au problème de l'initiation est donnée par la voix vivante du Magistère de notre Eglise.

Charles De Koninck

DIAGNOSTIC EN VRAC

Maintenant ■ ■ ■

— salue avec une admiration confraternelle les premiers numéros de *Parole*, journal des étudiants du Collège Jésus-Marie. Elégance typographique, titres et sous-titres accrochants (on reconnaît là un art bien féminin) en rehaussent les valeurs fondamentales : saine liberté d'expression, maturité du ton, sens du dialogue, et large ouverture d'esprit sur le monde des problèmes extra-collégiaux. Félicitations au comité... félicitations aussi à celle qui, « sous le signe du voile », a changé son titre désuet et disciplinaire de *modératrice* pour celui, plus dynamique, de *conseillère*.

— voit avec satisfaction parmi les « trente ans », bien des anciens de collèges montréalais, utiliser déjà avec envie une expression jusque-là réservée aux sexagénaires : — « De mon temps ! »... A visiter les locaux rénovés de leur Alma Mater, des laboratoires ultra-modernes aux fumoirs, en passant par la bibliothèque, le gymnase, le ciné-club et le parlement-école, à lire les journaux étudiants qui ont remplacé les feuillets édulcorés de jadis

(anthologies de rédactions françaises sur « la première neige » ou « une journée de vacances » !...), les « trente ans » doivent reconnaître que les « soixante » ont parfois mille bons motifs de se sentir bousculés... même au Québec où rien ne doit changer !

— répète que le sens positif du dialogue s'éduque dès le jeune âge, comme les bonnes manières à table ! A titre d'exemple tiré d'un journal de collège : une adolescente y exprime calmement son désaccord avec l'aumônier concernant le projet d'établir une messe « obligatoire » au collège : « Un acte a de la valeur en tant qu'il supporte l'engagement de l'individu ou du groupe. Cinq cents élèves, indifférentes et passives, n'apporteront que lourdeur et lenteur au sacrifice ; mais engagées et décidées, dix fidèles, participant activement, sauront bien se faire écouter auprès de Dieu ». Nous imaginons bien « comment l'esprit vient aux filles »... Nous admirons qu'il leur vienne positivement et si sereinement

et qu'il soit si bien accueilli : il y a quinze ans on aurait encouru l'expulsion pour cause de « rébellion »...

— recommande à tous les Gordon canadiens de prendre exemple sur les Reichmann, qui, après moins de dix ans au pays, ne se font pas prier pour baptiser leurs édifices : Place Crémazie et Tour Laurier. L'habitude du commandement rend souvent insolent et méprisant ; l'habitude de la persécution rend attentif et déferent.

— s'étonne de la rapidité avec laquelle on bâtit une tradition au Canada. D'après M. Pearson, la Reine serait bilingue selon la vraie tradition canadienne. A supposer que tous nos souverains aient été bilingues, ce serait en vertu d'une tradition beaucoup plus britannique que canadienne. Où sont nos Premiers ministres bilingues à part Laurier et St-Laurent ? Car, pour utiliser l'expression de Mme Graham, il faut bien reconnaître que MM. Diefenbaker et Pearson « assassinent le français » quoique à des degrés divers et en dépit d'efforts louables.

— comprend mal que Mme Chaput-Rolland se mette en colère contre le Rev. Ellis qui qualifie le Québec « d'Etat cléricalo-fasciste » (Chers Ennemis, p. 22) quand elle-même écrit plus loin : « Nous avons été, d'une part, muselés

par un clergé omnipuissant, et de l'autre, scandaleusement bâillonnés par monsieur Duplessis » (p. 37). Maintenant voit deux différences entre ces personnages : le Rev. Ellis sait mieux ramasser sa pensée ; Mme Chaput-Rolland le répète quatre ans trop tard.

■ ■ ■

— se demande si le Canada français mérite que le Canada anglais engage le dialogue avec lui quand on lit ces lignes de Mme Chaput-Rolland : « Personne maintenant ne réussira à convaincre notre jeunesse qu'il est plus méritoire (cet aspect méritoire du problème est touchant) d'être un bon mais ignorant catholique qu'un athée instruit » (p. 57). Mme Chaput-Rolland aura-t-elle réussi à convaincre le Rev. Ellis lui-même que nous sommes à ce point crétiens ?

■ ■ ■

— doit reconnaître que le Québec produit des fruits étonnants. Madame Graham avoue ne pas comprendre les positions de l'Eglise catholique sur le divorce, l'adoption et le contrôle des naissances. Elle ne fait pas exception chez ses compatriotes protestants sur ce point mais sur la solution apportée : « C'est avec Rome qu'il faudrait en traiter » (Chers Ennemis, p. 105). Fruit étonnant du Québec : une protestante papiste.

■ ■ ■

— s'accorde aux sentiments des Français qui, à la suite des retentissants commentaires de M. Gordon McGregor sur la Caravelle, « ont d'abord été surpris, puis peinés » quoique leurs cousins du Canada fussent peinés mais non surpris. Les Français soupçonnent-ils la réputation d'incompétence qu'ils risquent d'encourir à vouloir s'associer de trop près à leurs cousins d'Amérique ?

■ ■ ■

— plaint le clergé québécois. Tantôt on l'accuse brutalement d'avoir vendu les Canadiens français aux « Anglais », tantôt on l'accuse, comme le Père W. Collins, d'avoir prêché à ses ouailles le séparatisme. Le dogme s'enrichit d'un nouveau mystère, celui du clergé québécois.

■ ■ ■

— se réjouit de ce que la bulle Pastorale Munus reconnaisse aux évêques le droit de dispenser eux-mêmes les aspirants au sacerdoce de l'empêche-

ment provenant de l'illégitimité de naissance. Une fois notre attention attirée de ce côté, nous nous sommes permis de nous demander sur quoi se fonde cet empêchement et qu'est-ce qu'on entend sauver, à notre époque, par cet interdit qui frappe la victime et non le coupable ? Passe encore que les aspirants au sacerdoce, qui auraient eu des enfants hors-mariage, soient tenus à demander dispense, mais pourquoi cette obligation est-elle imposée aux descendants très légitimes de parents qui ne l'étaient point ?

■ ■ ■

— se souvient, à ce même propos, d'une jeune fille qui se vit refuser l'entrée de cinq communautés religieuses, pour cette seule raison qu'elle était de naissance illégitime. Tout le monde comprendra qu'il faut beaucoup plus de perfection pour être religieuse que pour être prêtre, mais de là à tenir pour une « Madeleine » une enfant illégitime ! On a connu des évêques qui étaient de naissance illégitime mais de religieuses, apparemment, point ! Cela n'arrive qu'aux hommes. Que veut-on sauver par cet ostracisme : la foi, l'espérance ou la charité ? Né à la crèche d'Adam, légitimé par grâce et du seul fait de son adoption en Jésus-Christ, le chrétien devrait être le dernier au monde à poser des questions concernant les conditions de naissance.

■ ■ ■

— reçoit des commentaires de France où, paraît-il, certains lecteurs la jugeraient révolutionnaire ! De quoi la consoler, de ses « pseudo-audaces » : pour être estimée « révolutionnaire » en France, il faudrait certes avoir pris d'assaut deux Bastilles au Canada... la cléricale d'abord... la politique ensuite !

■ ■ ■

— félicite Mme Graham pour sa franchise, son honnêteté et son courage : « L'habitude d'envisager les gens parlant une langue étrangère comme des êtres bizarres ou sous-humains est une caractéristique répandue et désastreuse des peuples de langue anglaise. Elle a marqué les Britanniques tout au long de leur histoire, et elle marque les Américains à l'heure actuelle. Parce que je considère l'absence d'imagination comme la source de tout mal, lorsque je déclare que les Canadiens anglais pêchent contre les Canadiens français en refusant de reconnaître l'égalité du français au Canada, je les

accuse d'une stupidité et d'une cruauté qui dépassent tout ce que vous et moi avons écrit contre les Canadiens français » (Chers Ennemis, p. 123).

■ ■ ■

— souhaite au Canada des millions de Mesdames Graham et Chaput-Rolland malgré son désaccord avec elles sur plusieurs points. Maintenant leur reconnaît le mérite d'avoir hardiment enfourché le tandem du dialogue.

■ ■ ■

— méprise les intellectuels et les salonnards qui voient du « jaunisme de mauvais goût » dans les réclamations d'enquête faites dans « J'accuse les assassins de Coffin »... Est-ce la faute de Jacques Hébert si nous avons un haut-fonctionariat et une Justice qui réagissent plus vite au jaune qu'à la soif de lumière ? Toutes les autocritiques et toutes les révolutions sont toujours scandaleuses aux yeux du bourgeois : v.g. absoudre une femme adultère, chasser à coups de fouet les vendeurs du Temple... Qu'Hébert ait tort ou raison, une injustice fondamentale demeure : l'énorme disproportion qui existe toujours entre les moyens financiers d'enquête de la défense et ceux de la couronne.

■ ■ ■

— se demande parfois si notre Justice ne devrait pas reprendre la formule médiévale de la fosse aux serpents où l'on précipitait jadis les malades mentaux ?... Ce serait peut-être plus efficace, et en tout cas moins irrémédiable que la corde dans le cas d'un Léopold Dion dont l'horreur même des crimes signe le pathologique le plus profond ! Qu'un confrère psychiatre vienne mettre en doute le diagnostic du Docteur Camille Laurin n'autorise pas, à notre avis, une condamnation à mort révoltante... Dans le doute, abs-tiens-toi, dit-on... surtout s'il s'agit de pendre un dément irresponsable.

■ ■ ■

— reçoit périodiquement des lettres de « désabonnement » des derniers lecteurs de droite qui lui restent encore ! Au moins se consolera-t-elle en pensant que, même brûlée, elle se trouverait en agréable compagnie : un témoin oculaire nous rapporte qu'un vieux grand-père aurait déchiré puis jeté au poêle, une bénédiction papale de Jean XXIII en s'écriant : « Ce vieux pape a assez fait de tort à l'Eglise comme ça ! »

La télévision à l'école

« Comme la télévision offre des possibilités matérielles et techniques nouvelles à la diffusion des actions pédagogiques, il est évident qu'en dépit de toutes les résistances, si fondées qu'elles fussent, son emploi s'imposera comme instrument au service des actions éducatives. Il n'y a pas d'exemple d'invention susceptible de renforcer les effets produits par des actions humaines à laquelle l'humanité ait pu s'imposer de renoncer délibérément ».

Si l'on oublie cet affreux jargon de sociologue, cela signifie tout simplement qu'on ne lutte pas contre le progrès. Il finit toujours par s'imposer. Même à l'école. C'est M. Joseph Rován, secrétaire général de *Culture et télévision* et vice-président de *Peuple et culture*, qui signe ces propos dans un récent numéro des *Cahiers de la télévision*, consacré presque entièrement à la télévision scolaire. *Ne brisez pas la machine*, demande M. Rován dans le titre de son article. Ce ne serait guère plus intelligent que de brûler les bibliothèques. « Puisque la télévision éduque et contre-éduque, forme, déforme ou réforme, il devient impossible de faire comme si elle n'existait pas, poursuit-il. Elle menace toutes les actions éducatives d'annulation de leurs efforts, elle peut apporter à toutes les actions éducatives un moyen précédemment inconnu et inimaginable pour étendre et amplifier les conséquences de ses efforts ».

DES ÉLÈVES PLUS ÉVOLUÉS

Beaucoup de gens souscrivent sans restriction à de tels propos, mais il en est d'autres qui n'hésitent pas à s'y inscrire en faux. En France, chez les instituteurs, l'éventail des opinions sur la télévision scolaire oscille entre les enthousiasmes les plus délirants et les résistances les plus obstinées. « Depuis que nous utilisons la télévision, mes élèves ne sont pas plus intelligents, mais ils sont plus évolués... La télévision scolaire, c'est notre bibliothèque, notre musée, notre laboratoire ». Parmi toutes les opinions favorables, celles-ci m'apparaissent comme les plus significatives. Elles définissent nettement le rôle de stimulant, de complément que peut remplir la télévision auprès des écoliers.

Et ceux qui sont contre : « Pour peu qu'il (l'instituteur) ait reçu la formation nécessaire, je ne trouve plus de raison d'être à la télévision ». La portée trop générale de son enseignement — qui doit être accessible à tous — sa fugacité, son irréversibilité l'empêchent de se modeler sur le rythme d'acquisition de l'individu. On n'interrompt pas un programme, on ne peut même pas lui demander de répéter ».

Le gouvernement français a depuis longtemps opté pour l'enseignement par la télévision et les farouches résistances des uns n'ont pas l'air d'ébranler sa décision, d'autant moins qu'il peut s'appuyer sur les solides enthousiasmes des autres. En France, on prévoit qu'en 1967, il y aura quatorze heures hebdomadaires d'enseignement par la télévision ; dès 1964, six mille huit cents écoles, lycées et collèges posséderont un

récepteur de télévision. De ce nombre on compte mille écoles qui disposeront de deux postes. Et tout comme au Canada, les émissions scolaires rejoignent un très large public d'adultes.

ET AU CANADA FRANÇAIS ?

Si l'enseignement par la radio-télévision est de date récente au Québec pour qu'on puisse mesurer scientifiquement son influence sur les écoliers, il y a cependant une constatation qui ne manque pas d'étonner. C'est le caractère foudroyant de l'invasion de nos écoles par ces nouveaux auxiliaires de l'instituteur. Le départ a été un peu tardif, mais les chiffres témoignent d'une accélération extraordinaire. Faut-il en conclure que chez nous la télévision a été acceptée à l'école non seulement sans résistance, mais avec un enthousiasme marqué ? L'unanimité se serait faite chez nous beaucoup plus vite qu'en France sur ce sujet ?

« Plus de 400 000 élèves du Québec ont bénéficié, cette année, des émissions éducatives de la radio et de la télévision, et l'intérêt soulevé a été vraiment extraordinaire et a dépassé toutes les prévisions. Sur un ensemble d'environ 40 000 classes, quelque 20 000 dans près de 1 000 commissions scolaires, sur un total de 1 450, ont reçu l'une ou l'autre des émissions de la radio-télévision scolaire. Radio-Canada évalue à 300 000 personnes l'auditoire adulte qui écoute les émissions scolaires ». C'est M. Roland Vinette, secrétaire du Comité catholique du Département de l'Instruction publique qui a fourni ces renseignements au congrès de l'Association canadienne de la Radio et de la Télévision de langue française, en novembre dernier. Deux mois plus tôt, au congrès de l'A.C.E.L.F., le président de Radio-Canada précisait qu'il appartient aux éducateurs eux-mêmes de mettre au point une pédagogie et une méthodologie qui tiendront compte du fait que, de nos jours, l'enfant apprend à lire des images avant d'apprendre à lire des mots ; qui tiendront également compte du fait que l'image est porteuse de notions et d'émotions qui font la richesse de la vie mentale.

Que les formules définitives ne se soient pas encore dégagées de cette expérience en cours depuis deux ans chez nous, que les méthodes en soient encore au stade expérimental et qu'elles doivent faire l'objet d'une constante remise au point, on en tombe facilement d'accord. Mais cette ardeur qu'on a mis à plier les techniques audio-visuelles aux nécessités de l'enseignement a quelque chose d'extrêmement rassurant. C'est le signe d'une ouverture d'esprit, d'une disponibilité qui est tout à l'honneur des éducateurs. En ce domaine comme en d'autres, la radio-télévision aura été pour le Canada français un inestimable bienfait.

L'ÉDUCATION ET LES CURÉS

Un document récent préparé par M. Jean Laplante à la demande de l'École dominicaine de Pastorale rassemble sous le titre *Le prêtre dans le monde de l'éducation* un ensemble d'opinions recueillies auprès de professeurs, religieux et laïcs, d'aumôniers et d'étudiants. En prenant pour point de départ ce texte riche en observations et suggestions de toutes sortes je voudrais tenter de répondre à la question : l'éducation est-elle l'affaire des « curés », ou bien vaudrait-il mieux les exclure du paysage ?

Hier : une suppléance parfois héroïque

Avant d'aborder l'état actuel de la question il n'est pas superflu de faire un bref rappel historique. Si, au Canada français l'éducation a pu être — et demeure encore dans une large mesure — l'affaire du clergé c'est la volonté unanime de la population catholique qui en a décidé ainsi. En 1801, nous aurions fort bien pu accepter *l'Institution royale* et devenir de loyaux sujets anglophones et protestants..., mais nous avons préféré lutter pour sauver notre identité : langue et foi.

Il faut donc dire en toute justice qu'à l'origine les « curés » n'ont rien réclamé du tout et qu'ils ont répondu plutôt à une demande pressante et assuré un service inestimable. Beaucoup de gens feraient bien de ne pas oublier cette donnée historique élémentaire lorsqu'ils s'abandonnent au jeu de massacre national et règlent sommairement le sort des « curés » ! Qu'il y ait eu des faiblesses dans cet enseignement, nul n'en disconvient aujourd'hui, et les clercs reconnaissent loyalement leurs carences. Combien de prêtres ont été souvent conscrits à leur corps défendant pour l'éducation, sans avoir même les moyens de recevoir une formation adéquate. L'histoire de notre enseignement est tissée de dévouements silencieux et exemplaires, moins spectaculaires que l'odyssée des missionnaires, mais tout aussi émouvants et héroïques. Par contre, toute médaille a son revers et les prêtres ayant été investis éducateurs dès les débuts, il est normal qu'ils se reconnaissent aujourd'hui des privi-

lèges et qu'ils résistent quand il s'agit de céder peu à peu de leur influence. Le pluralisme démocratique de 1963 oblige les clercs à de douloureux sacrifices, et cela explique la résistance opiniâtre au Bill 60, qui ne fait pourtant que consacrer une évolution naturelle. Dans une démocratie le ministre a pleins pouvoirs et c'est à lui que revient en dernier ressort les décisions.

Mais aujourd'hui ?...

Qu'attendons-nous donc du prêtre dans l'éducation à l'heure actuelle ? Je pense bien d'abord que seuls des chrétiens aigris, fortement déçus ou manquant de maturité oseraient affirmer que l'on aurait avantage à se passer totalement du prêtre à l'école, sauf peut-être, à l'extrême gauche, une poignée de doctrinaires irréductibles. À l'intérieur même du Mouvement laïc bon nombre de militants sont en somme des chrétiens remplis d'idéal et révoltés contre des abus souvent réels. Ils réclament la laïcisation sans toutefois mesurer au juste toute la portée de leur option. Car ils ne sont pas prêts à condamner en bloc l'école confessionnelle, en dépit des griefs sévères qu'ils formulent à son endroit. Il se trouve aussi des chrétiens qui militent dans le M.L.F., non pas pour obtenir la laïcisation intégrale, mais la reconnaissance du droit pour les agnostiques d'avoir une école à eux. En ce sens ils poursuivent un objectif auquel tout chrétien épris de justice sociale ne saurait que souscrire.

Mais laissons cette minorité active et bruyante pour scruter l'opinion de M. Québec. Celui-ci est fort soucieux et il se pose bien des questions. Le régime qu'instituera le Bill 60 est un régime scolaire *confessionnel public*. Cela répond au contexte particulier au Québec. Est-ce à dire que cela implique que l'on va reléguer le prêtre à la sacristie ? Dans une université, un clerc a servi un avertissement apocalyptique à ses étudiants à la suite de la visite de M. Gérin-Lajoie : « Dépêchons-nous, dit-il, de prier, pendant que nous en avons encore droit ! » Il est bien évident que seuls des retardataires ou des croquemitaines patentés spécialisés

dans l'exploitation des mythes les plus éculés osent encore brandir de tels épouvantails. Le fameux Bill 60 — n'en déplaise à certains esprits légalistes et conservateurs — ne supprime pas le prêtre, même s'il le soumet, non plus à l'autorité d'un superfonctionnaire nommé, mais à un ministre responsable devant l'opinion. Il reste cependant que pour répondre efficacement aux besoins de l'heure, il est urgent de repenser de A à Z la fonction du prêtre à l'école. Dans cette perspective le Séminar de l'Institut de Pastorale fait époque et devrait marquer les débuts d'une réforme d'envergure.

Et demain ?

Pour en finir avec ma question sur le rôle du clerc à l'école, j'écarterais une dernière difficulté en faisant une projection dans un avenir imaginaire. À supposer qu'un jour la population du Québec en vienne à opter pour une laïcisation de l'enseignement, ce serait le signe d'une désaffection effective et le changement de régime ne ferait que sanctionner un état de fait. Il ne serait pas une conséquence directe du Bill 60 ! Et, dans cette hypothèse, sous un tel régime, si l'on s'en rapporte à l'exemple de la France, le prêtre ne serait pas exclu de l'école. Le statut de l'aumônier a sans doute beaucoup varié de Jules Ferry à Charles de Gaulle, mais les lycéens de France ont toujours eu la faculté de recourir aux services de l'aumônerie. C'est dire que, sauf dans les pays qui combattent ouvertement toute forme de religion, le prêtre a toujours sa place dans l'éducation.

Les conclusions d'un dialogue

Mais, puisque l'éducation c'est l'affaire des « curés », de quoi je me mêle ? Pour raisonner de la sorte, il faudrait vivre en dehors de ce siècle qui aime le dialogue et requiert la participation de tous à l'œuvre commune. L'Institut de Pastorale a justement réuni dans un coude à coude fraternel clercs et laïcs pour les inviter à l'auto-critique. Quelques principes généraux se dégagent de leurs réflexions conjointes :

1. — L'instruction n'est pas l'affaire des « curés » en particulier, mais, à compétence égale, un prêtre, un frère, une sœur, un laïc, homme ou femme ont des droits égaux.

2. — L'éducation au sens général est l'affaire des « curés », car le sacerdoce oblige le prêtre à participer à l'éducation de l'individu en vue de la destinée éternelle par la transmission du donné révélé. Il est vrai que cette transmission ne doit pas nécessairement passer par l'école, s'il est certain que celle-ci en favorise la diffusion.

3. — Le prêtre est spécialement habilité à dispenser l'enseignement religieux, quoique ce domaine n'est pas une chasse gardée réservée aux seuls clercs ; les connaissances théologiques ne dispensent pas de formation pédagogique.

4. — Le prêtre seul peut assurer le ministère et donner les sacrements. Il doit tout mettre en œuvre pour favoriser le renouveau liturgique avec la collaboration de tous les intéressés.

5. — Cependant, le prêtre gagnerait à abandonner un certain nombre de charges que peuvent remplir des laïcs, surtout à une époque de disette de vocations : v.g. fonctions administratives, rôles de surveillance, etc.

6. — Le prêtre, dont certains déplorent l'omniprésence, est en réalité le grand absent de notre enseignement public. Tandis que les collèges classiques ont parfois de 30 à 40 prêtres, les écoles secondaires publiques ou techniques n'ont souvent qu'un seul aumônier. Là où justement les besoins sont les plus criants !

Rôle du prêtre à l'école

Voici enfin quelques jalons propres à alimenter une discussion sur le rôle du prêtre à l'école. Ils se rapportent aux quatre fonctions principales qui lui reviennent selon M. Laplante :

1. — *L'enseignant.* — Le sacerdoce comme tel (pas plus que le mariage d'ailleurs) ne donne le droit à l'enseignement. En revanche, il accorde des grâces suffisantes pour remplir sa fonction qui est de *donner le sacré*. La prédication est une fonction sacerdotale, mais l'enseignement religieux n'est pas une prédication, à plus forte raison, l'histoire, la littérature, les sciences, la philosophie !

2. — *L'aumônier.* — Qu'il se méfie du paternalisme dans un milieu en évolution. Par exemple, ne pas être l'ami exclusif des âmes d'élite, et dépisteur professionnel des vocations. Son rôle est d'assurer le tonus chrétien de la maison dans le respect absolu des consciences, des personnes et des autorités. Suggestion : formation d'équipes sacerdotales au service de nos écoles.

3. — *Le visiteur ecclésiastique.* — De plus en plus il s'occupe de ses affaires et ne se sent pas comme naguère investi de l'infaillibilité.

4. — *Le vicaire à l'école.* — L'enseignement du catéchisme, pour être efficace, ne saurait s'improviser. En règle générale l'école ne doit pas être une succursale du presbytère. Le vicaire qui fait appel aux élèves pour le service du culte ne doit pas perdre de vue que ses servants de messe ont des

études à poursuivre et il doit agir avec discernement pour ne pas nuire à leur travail ni entrer en conflit avec les autorités scolaires. L'évolution rapide des structures comme l'implantation croissante des écoles régionales n'est pas sans poser des problèmes qui exigent des solutions judicieuses. C'est ainsi que la question se pose : comment allons-nous intégrer la jeunesse à la communauté paroissiale ?

En conclusion, il faut bien reconnaître je pense que l'éducation est du ressort des « curés », bien que ce ne soit pas leur fief exclusif. A côté des clercs, ou plutôt avec eux, frères, sœurs et laïcs concourent activement à la formation de la jeunesse. Il importe donc de préciser davantage le rôle qui revient à chacun dans cette œuvre commune et pour cela tous les éducateurs doivent engager un dialogue positif et constructif. Cette collaboration lucide et incessante permettrait sans doute de s'approcher davantage de l'objectif souhaité : faire de l'éducation l'affaire de tous. Si l'on espère voir se développer fructueusement les relations parents-maîtres, la première démarche qui s'impose est du côté des enseignants : il leur revient de faire le point et d'assurer une distribution du travail juste et efficace. En établissant clairement le rôle de chacun, on ne risquera plus les équivoques du genre de celle évoquée par notre titre, à savoir que l'éducation serait ou ne serait pas l'affaire des curés. A l'heure du concile il est bien entendu que nous ne vivons pas en théocratie mais en démocratie donc dans le respect de tous et de chacun.

Pierre Saucier

POUR UNE PLUS LARGE DIFFUSION

PAR-DELÀ LE TÉMOIGNAGE DE BOUCHE À OREILLE
COMMUNIQUEZ-NOUS DES ADRESSES ET DE
BONNES ADRESSES

DES ENVOIS À L'ESSAI (SPÉCIMENS) PROCURENT
D'HEUREUX RÉSULTATS

UN CHALEUREUX MERCI À TOUS

L'ÉCOLE RÉGIONALE

A un colloque récent portant sur le thème : *Présence de l'Église dans les nouvelles structures scolaires*, les participants, en majorité spécialistes de l'éducation et de la pastorale, se heurtèrent pendant une journée entière à l'ignorance des nouvelles structures scolaires que, déjà, le bureau de Planification du ministère de la Jeunesse instaure dans la Province. Quoi d'étonnant que, dans la Beauce, de nombreux parents y comprennent peu de chose et réclament que l'école soit ramenée à « l'heure des vaches ».

DÉMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Le problème scolaire, réduit à ses éléments les plus simples, peut s'exprimer par trois questions. D'où venons-nous ? A quoi tendons-nous ? Par quels moyens ? Nous venons de l'agriculturalisme, nous sommes à l'heure de l'industrialisation — un peu malgré nous — et nous passons à l'heure des services. Si nous voulons que les enfants d'aujourd'hui soient demain des hommes adaptés aux exigences du moment et non des chômeurs révoltés, il faut tout de suite reprendre tout le système scolaire et le refondre en entier.

Le dynamisme qui pousse aux structures nouvelles s'inspire du principe suivant : tout enfant a droit à l'éducation, à une éducation aussi poussée que ses talents le permettent. C'est pourquoi le système scolaire doit offrir un éventail d'options aussi variées que le monde moderne offre de différenciations de fonctions. D'où l'accessibilité de l'école aussi large que possible dans toutes les parties de la province, un système scolaire diversifié, cohérent et continu de la base au sommet.

RÉGIONALISATION SCOLAIRE

Comment rendre le système accessible à tous ? Par la régionalisation. Si on veut un peu de compétence et d'efficacité au niveau primaire, il faut

dra, dans beaucoup de régions, abandonner l'école de rang pour une école centrale, mieux pourvue en équipement scolaire et en professeurs. Ce premier pas est franchi déjà un peu partout. Au niveau secondaire, l'aspect économique du problème revêt une importance spéciale. Il ne saurait être question d'offrir à chaque village ou à chaque municipalité tout le réseau d'écoles secondaires ou spécialisées que réclame l'éducation moderne. Le coût en serait prohibitif et il ne serait pas certain que la qualité serait sauvegardée. Au lieu donc de conduire les institutions à la population scolaire, celle-ci se rendra aux institutions. C'est la régionalisation.

Une région ou bassin scolaire est une aire géographique contenant environ quarante mille habitants et capable, selon les calculs du bureau de Planification, d'alimenter une école secondaire d'environ mille étudiants. C'est là une norme établie en fonction tant du rendement optimum des investissements en équipement que du rendement scolaire. Le rayon de la région à partir du centre scolaire ne devrait pas excéder 35 milles, ce qui signifie environ deux heures d'autobus par jour pour les enfants les plus éloignés de l'école.

Pour créer des institutions scolaires régionales, les Commissions scolaires locales n'ont qu'à s'entendre pour se constituer en Commissions scolaires régionales qui, d'accord avec le ministère de la Jeunesse et les études de planification en cours, pourront se doter des institutions secondaires faisant défaut. Le 15 juillet 1963, vingt-neuf Commissions scolaires régionales s'étaient déjà constituées en deux ans, trois d'entre elles groupant plus de 20 Commissions scolaires locales. Une nouvelle carte est en train de couvrir la province, une *carte scolaire*, dont les principes de division ne sont plus les paroisses, les villages, les diocèses ou les comtés, mais les besoins intellectuels de l'enfant et les nécessités de former toute une jeunesse, de plus en

plus nombreuse, selon les impératifs d'une vie sans cesse plus exigeante.

L'HUMANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Essayons de voir un peu les changements considérables que les nouvelles structures commencent déjà à produire. L'accroissement accéléré de la population scolaire et la spécialisation plus poussée de l'enseignement entraîneront le système de rotation et probablement la disparition du titulariat. La même matière sera enseignée par le même professeur dans plusieurs classes ; le contact personnel du maître et de l'élève sera de plus en plus sacrifié à la compétence. Les congressistes, à la quasi-unanimité, ont exprimé la crainte que l'école ne devienne une usine gigantesque où les étudiants seront formés à la chaîne. D'où le conflit : le système scolaire vise-t-il à former des spécialistes ou des hommes ? Plusieurs craignent que la valeur humaine ne soit sacrifiée à la compétence. Une forme de compromis quelconque devra donc être établie entre ces deux valeurs dont l'une fut incontestablement négligée dans le passé.

TUTELLE DE L'ÉCOLE

Un système scolaire coordonné et bien hiérarchisé, sous la haute direction d'un ministre et d'un ministère de mieux en mieux structuré, n'introduit-il pas le danger d'une intervention unilatérale, incontestée et omnipotente ? Car, il faut bien le reconnaître, les fardeaux financiers et les besoins accrus de personnel enseignant réduiront de plus en plus le domaine des communautés enseignantes. Celles-ci, à mesure que les structures nouvelles étendront leurs ramifications, seront réduites à des secteurs de moins en moins considérables et prestigieux. D'où viendra le contrepoids ? Des parents ? Mais où sont les associations de parents ? On a tellement reproché à l'Église d'avoir pris en tutelle les Canadiens français

et l'école. Ne sommes-nous pas en train d'assister tout simplement à un transfert de tutelle ? Certes, la restauration du rôle de l'Etat chez nous a trop tardé, mais il ne faudrait pas non plus le surévaluer et voir l'Etat seul assumer des responsabilités qui doivent être partagées.

L'Eglise est encore assez puissante pour faire valoir son point de vue. Mais les parents ? Dans les nouvelles structures, ils sont oubliés. Où leur présence est-elle requise ? Qui fera valoir leurs doléances ? Les associations pieuses ne sont pas habilitées pour cette tâche, ni en vertu de leur fin, ni en vertu de leurs moyens. Il faut de toute nécessité créer des associations de parents et d'éducateurs, ceux-ci étant leurs délégués auprès de leurs enfants. C'est la seule façon pour les parents d'entrer à l'école s'ils veulent savoir ce qu'on fait de leurs enfants qui sont à eux avant d'être à l'Etat. Autrefois, l'école était toute proche. Au gré de quelques-uns, il ne s'y passait peut-être pas grand-chose mais on savait où elle était et ce qu'on y faisait. Désormais le contact physique et psychologique menace de se rompre par suite de l'éloignement. Si des associations nouvelles ne viennent pas réintégrer les parents à l'école, la tutelle de l'école et des parents menace d'être plus totale que jamais.

ENSEIGNEZ TOUTES LES NATIONS

Mais c'est au plan de la pastorale que les problèmes les plus graves et, pour l'instant, les plus insolubles se sont posés. Rappelons brièvement que l'école, et spécialement dans le milieu québécois, n'est pas une institution marginale de l'Eglise. Celle-ci, en effet, a reçu de son Divin Fondateur la mission « d'enseigner toutes les nations ». Dans notre milieu, l'enseignement de l'Eglise auprès de la jeunesse s'est toujours exercé principalement par le truchement de l'école. L'école, de plus, est l'instrument majeur, en continuité avec la famille, de l'acculturation de la jeunesse. Les familles canadiennes-françaises demeurant en très grande majorité catholiques, l'école doit donc normalement demeurer chrétienne d'inspiration.

PASTORALE D'ENSEMBLE

Aucun participant au colloque n'a boudé les nouvelles structures scolaires et nous serions étonnés que l'Eglise

leur refuse sa sympathie tant elle se situe dans la ligne d'un progrès nécessaire et inévitable. Cependant, elles nécessiteront de la part de l'Eglise un effort de pensée, de restructuration de l'ensemble de sa pastorale auprès des enfants.

Relevons brièvement quelques difficultés soulevées durant la discussion et qui ont fait l'objet de résolutions. On a souligné que les nouvelles structures ne respectent pas les frontières diocésaines — très souvent — et paroissiales — presque toujours. Il y aura donc conflit de juridiction qui entraînera l'élaboration d'une pastorale diocésaine et même interdiocésaine. Sitôt qu'on se sera lancé dans cette nouvelle voie, on devra définir de façon uniforme un certain nombre d'institutions, de rôles et de fonctions pastoraux. A titre d'exemple, on peut penser aux Offices catéchétiques diocésains, aux visiteurs ecclésiastiques, aux aumôniers, aux relations des aumôniers avec les paroisses.

Vive le Bill 60 !

Vive les réactions enthousiastes au Bill 60 ! Il était temps de réclamer un ministère de l'Education. Mais prenons garde que ces réactions ne soient pas aveugles. Le futur ministère ne réglera pas tous les problèmes de notre enseignement. Il n'en faut pas attendre jusqu'à la création par génération spontanée d'une conscience éducatrice dans notre société, jusqu'à l'infusion d'une âme dans des systèmes pédagogiques artificiels. Au moment même où l'on espère tant de l'Etat, ne serait-il pas sage de tourner les yeux vers les premiers responsables de l'éducation, vers ceux qui en contrôleront toujours l'essentiel étant les seuls à agir directement sur la personne de l'étudiant : les administrateurs des maisons d'enseignement, les maîtres, les parents. Les réflexions qui suivent visent le niveau secondaire de notre enseignement, plus particulièrement les collèges classiques.

L'étudiant instrument

Est-ce le Ministère qui va créer chez nous le respect de l'étudiant ? Du jour

PROMOTION DU LAÏCAT

L'enseignement de la religion devrait normalement suivre la voie de la spécialisation que connaîtra l'enseignement des matières profanes. On peut donc entrevoir ici une intensification du mouvement déjà amorcé et qui conduira aux catéchètes professionnels. Il est possible que, dans un avenir plus ou moins rapproché, la majorité d'entre eux se recrute parmi les laïcs.

D'ailleurs, il est à prévoir que la promotion du laïc dans l'enseignement fasse reposer sur lui la principale responsabilité du maintien du climat chrétien dans l'école. Il y a lieu de rappeler que le laïc fait aussi partie de l'Eglise et qu'il peut assurer à l'école la présence de l'Esprit. Après avoir tant parlé de la promotion du laïc, n'y a-t-il pas lieu de se réjouir qu'enfin s'offre à lui une tâche *magnifique* parce que, par l'éducation, on peut *faire de grandes choses*, surtout quand ces choses sont chrétiennes.

Robert Comtois

au lendemain va-t-il redresser notre échelle de valeurs pédagogiques et donner à l'étudiant la place qui lui revient ? Que de fois on aura pu se heurter à un système dans lequel l'étudiant n'était pas la fin mais l'instrument, l'instrument qui sert aux expériences pédagogiques les plus variées, quand il n'est pas réduit à l'unité mathématique qui permet à telle institution de faire bonne figure dans la course aux gros colléges.

L'étudiant cervelle

Il ne suffit pas pour respecter l'étudiant de le considérer comme la fin de l'enseignement, encore faut-il savoir qu'il est une personne. Pas simplement une cervelle. Car alors c'est amputé de son âme que l'étudiant s'instruit. Allez dans plusieurs collèges et faites un relevé historique des questionnaires d'examens dans des matières aussi humanisantes que la littérature, l'histoire, la religion, vous y observerez la sclérose spirituelle à laquelle on a réduit des programmes d'études. Interrogez

des étudiants, arrêtez-vous même aux finissants de nos grands collèges, vous serez stupéfaits devant la difficulté qu'ils ont à s'exprimer, à dialoguer. Un collègue disait récemment des élèves de son collège : « Ils ne parlent pas, ils grognent ! » Et ce n'est pas tant qu'ils manquent de vocabulaire, c'est qu'ils n'ont rien à dire. Ils sont les malheureux produits d'une formation qui a négligé l'essentiel : apprendre aux étudiants à penser, à s'exprimer, à écouter, à chercher. Ils ont été pressés dans des édifices, dans des systèmes, dans des programmes à qui il a manqué une âme, une vie. Ce n'est pas la vie qu'ils ont apprise, ce sont les livres qui réduisent la vie à des formules, à des schèmes.

L'instruction « en masse »

A l'éducation des individus, on a substitué l'instruction de la masse. Comptez sur vos doigts les institutions pourvues d'un service d'orientation professionnelle et pédagogique. Si vous êtes naïf, cherchez les psychologues. Si vous êtes simplement curieux, scrutez l'orientation académique de base. Essayez de savoir pourquoi tel étudiant suit tel cours à option, comment tel autre de 14 ans a pu choisir entre l'étude du grec et des sciences en ne connaissant rien de ces matières, pourquoi tel autre a échoué son année, pourquoi tant d'autres « ont passé » sans avoir la préparation suffisante. Cherchant des réponses à ces questions ne vous adressez pas aux professeurs, ils sont rarement consultés sur ces sujets. Et plus vous chercherez plus vous vous heurterez aux mécanismes mystérieux de l'instruction massive ; des malins vous parleront plutôt de « l'industrialisation » de l'enseignement. On accepte, on remplit. La gratuité n'a-t-elle pas ouvert les portes à tout le monde ? — Quelle libération ! Quelle justice ! Vive la gratuité !

Oui, mais pourvu qu'elle ne vienne pas seulement grossir un enseignement déjà trop quantitatif. Que les portes de l'économie s'ouvrent toutes grandes au grand nombre, la porte des aptitudes intellectuelles n'en restera pas moins étroite et ouverte à un nombre restreint d'étudiants. Il ne faut pas oublier que par nature le baccalauréat est le privilège d'une élite. Qu'on ne se serve donc pas de la gratuité pour surcharger les classes et créer des obligations pédagogiques qu'on se sait incapable de remplir honnêtement.

Hors de toute caricature il est un fait certain : il y a une course aux gros collèges chez nous. Ici et là, on n'a pas le courage de refuser des élèves et d'accepter un nombre qui soit strictement proportionnel aux moyens et aux facilités pédagogiques dont on dispose. Je sais, pour avoir fait mes études dans un petit, puis dans un gros collège, pour avoir enseigné dans de gros collèges avant d'avoir la chance de besogner dans le petit collège où je me trouve maintenant, comme il est plus facile d'aspirer à la qualité dans le petit collège.

Le sens du maître

Est-ce le ministère de l'Éducation qui va révéler et communiquer à notre collectivité le sens du maître ? Est-ce lui qui va amener l'entendement populaire à connaître que les professeurs sont plus que les heureux salariés qui bénéficient de deux mois de vacances ? Et les étudiants à considérer leur maître sous son vrai métier d'éveilleur d'âmes ? Questions primordiales car jamais les étudiants ne seront respectés dans une communauté qui n'a pas le sens du maître et qui par conséquent ne peut pas respecter les maîtres.

Après les étudiants, ce sont les maîtres qui devront gagner leur place dans l'échelle des valeurs pédagogiques. Il faudra qu'on cesse de leur substituer les livres et les programmes, ou le béton de la nouvelle construction ou, pour parler d'un cas récent, l'épargne que réaliseront les Commissions scolaires en imposant aux professeurs du secondaire des tâches antipédagogiques qui compromettent en même temps le bien des élèves et celui des maîtres. L'heure est lointaine où l'on verra la sécurité pédagogique des institutions reposer sur un corps professoral stable, unifié et solidaire ; la migration continue des maîtres laïcs d'un collège à l'autre en témoigne. Dans trop de maisons un corps professoral instable et divisé empêche l'unité et la cohésion nécessaires à la bonne marche de l'enseignement. Dans trop de maisons on ne sait pas, on ne tient pas à former un personnel enseignant stable. Par mesquinerie ou par étroitesse d'esprit on se défera d'un maître compétent et expérimenté. Le conflit entre la bureaucratie et la pédagogie existera toujours, bien sûr. Et il faut penser que pour beaucoup de clercs et de laïcs la mêlée « clercs-laïcs » n'est pas encore tout à fait acceptée ; l'heure de la confiance

mutuelle a-t-elle vraiment sonné ? Les ségrégationnistes sont encore nombreux. De toute façon c'est une autre question épineuse qui a eu des répercussions pédagogiques malheureuses.

Valorisation du maître

C'est toute notre conception du maître qu'il faut modifier, compléter, valoriser. De celui qui instruisait il faut faire celui qui éduque. Il faut continuer à mettre l'accent sur la compétence et l'autorité, attributs essentiels du maître, mais il faut insister sur d'autres attributs négligés jusqu'ici : l'art de la communication, le sens du dialogue, le courage du témoignage et de l'engagement. La voie la plus sûre en éducation c'est l'exemple. Le sait-on assez ? Si l'on veut que nos étudiants soient des chercheurs, des témoins, des engagés, il faut que nous soyons tout cela nous-mêmes, d'abord. Nous touchons ici la dimension de notre profession qui en fait une vocation. Toute vocation est la réponse à un appel. Notre enseignement est-il la réponse quotidienne à l'appel quotidien des étudiants avides de témoignage et de présence ?

Valorisés auprès de la communauté étudiante, il importe de nous valoriser également comme groupe professionnel. Dans cette tâche urgente il nous faut apprendre la solidarité. Un certain individualisme, inhérent à notre profession, nourri par notre seconde nature de Canadien français, nous menace sans cesse. Il nous faut également apprendre à revendiquer « professionnellement » ; j'entends par là que nos revendications ne touchent pas seulement les salaires, mais que nous mettions l'accent sur les conditions de travail qui, tout en favorisant notre épanouissement personnel, assurent un meilleur service à l'étudiant.

C'est à nous d'abord qu'il appartient de nous rendre indispensables, ensemble, et d'amener les Institutions et le futur Ministère à nous considérer ainsi. L'exécution de cette tâche est la voie la plus sûre à la formation d'un personnel enseignant suffisant en quantité et en qualité.

L'inertie des parents

Est-ce le ministère de l'Éducation qui va développer chez les parents des étudiants une conscience éducatrice ? On a parlé et reparlé du droit des parents qui seraient enfin respectés... Or,

quand on pense au petit nombre qui est conscient de posséder des droits, l'insistance fait sourire.

C'est passivement que trop de parents remettent l'éducation de leur fils ou de leur fille aux bons soins du collègue. Une certaine inertie des parents est déplorable et contradictoire, surtout quand ils font de lourds sacrifices financiers pour garder leur enfant au collègue. Cette inertie se traduit spécialement dans l'indifférence à l'égard des résultats académiques, dans le sentiment usé que l'éducation de leur enfant c'est l'affaire du collègue, dans l'apathie que manifestent la plupart aux contacts parents-maîtres. Cette inertie nous offre peut-être la question la plus grave de toutes, étant donné qu'en définitive ce

sont les parents qui ont la plus grande influence sur les jeunes.

Un ministère de l'Instruction

Aux questions posées, bien sûr le Ministère pourra apporter plusieurs réponses; mais ces réponses amèneront des solutions efficaces à deux conditions au moins. Premièrement, que le Ministère ait lui-même une conception humaniste de l'éducation. Qu'il ne s'aborde pas, comme l'ont fait trop de nos enseignants, l'échelle des valeurs pédagogiques. Que le bien de l'étudiant et les conditions de travail du maître qui le façonnent soient toujours sa première préoccupation et qu'il ne la sacrifie jamais à des intérêts inférieurs.

Deuxièmement, que les administrateurs des maisons d'enseignement, les maîtres et les parents recherchent ensemble les solutions qui s'imposent et qui dépendent d'eux, et qu'ils opèrent les réformes nécessaires. Autrement le Ministère sera saboté. Il le sera comme l'ont déjà été plusieurs réformes, récentes, sur les programmes. C'est qu'on a manqué de courage pour s'avouer que ce n'était pas tant les programmes qui étaient déficients que le milieu chargé de les appliquer. Le Ministère doit compter sur le milieu. Un milieu qui est prêt à se donner un ministère de l'Instruction, mais peut-être pas un ministère de l'Éducation.

Maurice Champagne

POLITIQUE

DEUX CULTURES SE RENCONTRENT

A une époque où l'attention publique est rivée sur les développements politiques au Québec, il semble assez étrange de constater qu'une partie de la population canadienne soit demeurée à l'écart du débat. La semaine du Canada français qui s'est déroulée récemment à Vancouver, sous les auspices de l'Université de Colombie Britannique, avait pour but d'amorcer la discussion dans cette région, où le fait français était demeuré jusqu'ici étranger, lointain, inconnu. Fait inconnu que le réveil du Canada français, que ses aspirations et leurs implications. Seuls, le séparatisme et le F.L.Q. avaient retenu l'attention.

Le particularisme de la C. B.

Un professeur français me révélait qu'ayant lui-même effectué une enquête-éclair parmi les étudiants de l'Université, durant les dernières élections fédérales, 0.8% des étudiants inscrivait les relations fédérales-provinciales comme questions prioritaires alors que plus de 80% mentionnaient les relations canado-américaines.

Il ne faut pas se surprendre de ces résultats. La population canadienne-anglaise de cette province constitue un fait quasi unique au Canada. Géographiquement clôturés du reste du pays, ils sont, plus que tout autre groupe, sensibles à l'influence américaine, car la frontière est complètement ouverte à l'infiltration de l'économie, et au surplus, de la culture et de la mentalité américaines. Tel que l'admettait un étudiant: « Nous avons à lutter constamment pour l'indépendance culturelle; mais l'Angleterre est loin; les États-Unis, à notre porte ». L'Américanisme a donc vaincu. Comment pourrait-il en être autrement ?

Le lointain Québec

Il ne faut alors pas se surprendre de l'ignorance des bouleversements actuels dans le Québec. Fait également significatif que la divergence d'intérêt qui nous sépare. A l'heure où le Québec exige une plus grande décentralisation des pouvoirs politiques et économiques qui répondrait plus concrètement aux désirs d'expansion du Canada français,

ils revendiquent une plus grande dépendance du moins sur le plan économique.

Pourquoi, demandent-ils, le Québec a-t-il refusé les subventions fédérales? Pour une minorité, le pouvoir central représente la volonté de la majorité; en conséquence, l'acceptation d'un octroi, même non conditionnel, peut signifier dans l'avenir, contrôle, puis dépendance économique, perte d'influence politique, enfin, assimilation culturelle progressive. Le refus systématique, bien que discutable, représentait l'un des seuls instruments politiques par lequel le gouvernement provincial pouvait contrôler les appétits du gouvernement central.

Dans bien des cas, le dynamisme de ce dernier entraînait l'abus de pouvoir car il venait en conflit avec le désir d'une minorité soucieuse de subsister culturellement et jalouse de ses droits.

L'équilibre des ethnies

Il fut particulièrement intéressant de constater les divergences de vues quant au rôle futur des Canadiens français

364-2174

G.A. BOULET LIMITEE

Manufacturiers de chaussures

216, ST-GABRIEL ST-TITE

LE. 7-8393

SYLVIO GENDRON INC.

ENTREPRENEUR GENERAL

2490, 8e AVE SHAWINIGAN-S

LE. 6-3501

La Brasserie MOLSON du Québec

H. PAUL CHEVALIER INC.

552, MERCIER SHAWINIGAN

Hommages de:

COMMISSION SCOLAIRE

HENRI LAPOINTE, président

C. BOURNIVAL, sec.-trésorier

600-113e rue SHAWINIGAN

Hommages de

364-2154

J.B. LEBRUN & FILS LTEE

Courtiers d'assurance agréés

Edifice Hotel de Ville ST-TITE

481-8163

PATISSERIE DUBOIS

4857, o. Sherbrooke MONTREAL

683-7776

JACQUES BISSONNETTE

ARCHITECTE

2475, Blvd LAURIER QUEBEC

563-9208

J.A. WALKER ET A. TESSIER

Architectes

2700, Blvd LAURIER QUEBEC

L'INDUSTRIELLE

Compagnie d'Assurance sur la vie

1080, Ch. ST-LOUIS QUEBEC

FR. 5-7707

René de Cotret, Ferron, Nobert & Cie

Comptables agréés

118, RADISSON Trois-Rivières

FR. 4-4601

L'Union Régionale des

Caisses Populaires Desjardins

118, RADDISSON Trois-Rivières

FR. 5-7769

Pharmacie

NORMANDVILLE

750, des Récollets Trois-Rivières

FR. 4-6221

CHARBONNERIE

ST-LAURENT CIE LTEE

2620, Notre-Dame Trois-Rivières

LE. 6-2091

J.E. MENARD & FILS ENR.

ASSURANCES GENERALES

786, 4e Rue SHAWINIGAN

LE. 7-6322

CLAUDE BOLDUC

Architecte

794, 5e RUE SHAWINIGAN

524-3161

MOISAN & FRERES LTEE
MANUFACTURIERS

708, est, St-François QUEBEC

522-5671

PRATTE & COTE INC.
COURTIERS D'ASSURANCES

105, Cote de la Montagne QUEBEC

522-3986

PIERRE-PAUL TURGEON
NOTAIRE

640, St-Jean QUEBEC

524-4649

MARANDA & LABRECQUE LTEE
Apprêteurs de fourrures

180, RENAUD QUEBEC

529-9729

LANDRY, JACOT LTEE
BIJOUTIERS

764, E. ST-JOSEPH QUEBEC

522-1274

BANQUE D'ECONOMIE DE QUEBEC

Siège sociale
1161, ST-JEAN QUEBEC

683-3615

JOS. VAILLANCOURT INC.
PATISSERIE

100, ST-JOSEPH QUEBEC

681-6289

G. LEPAGE INC.
Matériaux de construction

1004, BORNE QUEBEC

663-7861

EPICIERS-UNIS, INC.
EN GROS

2968, Boul. STE-ANNE QUEBEC

525-9886

PAUL BELAND
ARCHITECTE

110, o. Grande-Allée QUEBEC

529-7351

SYNDICAT DE QUEBEC

ST-JOSEPH QUEBEC

524-2664

RENE BLANCHET, A.D.B.-A.
ARCHITECTE

53, D'AUTEUIL QUEBEC

10,272, BLV DES HETRES - SHAWINIGAN EST

Téléphone: LE. 9-5402

BEAULIEU TRANSPORT LTEE

Téléphone: CL. 4-4911

6065, NOTRE-DAME EST - MONTREAL

FR. 4-4647 J.C. PAPILLON & FILS LTEE PLOMBIER 1383, Laviolette Trois-Rivières	FR. 5-4904/05 ROBERGE ET MAGNAN LTEE Décoration intérieure 60, DES FORGES Trois-Rivières	FR. 5-4951 TROIS-RIVIERES READY MIX BETON DE CIMENT 1250, Père Marquette Trois-Rivières
FR. 5-9661 CYRILLE LABELLE & CIE FERRONNERIE 425, DES FORGES Trois-Rivières	FR. 5-2944 DR ANDRE COTE, O.D. OPTOMETRISTE 1439, Notre-Dame Trois-Rivières	FR. 6-2342 HOTEL BEL AIR BANLIEU Trois-Rivières
FR. 5-7747 PRUNEAU INC. Matériaux de construction 2400, Bellefeuille Trois-Rivières	375-4921 CASTEL DES PRES INC. RESTAURANT - HOTEL 5800, Boul. ROYAL Trois-Rivières	FR. 5-1641 RAPID CONSTRUCTION LTEE Entrepreneurs généraux .3521, DE COURVAL Trois-Rivières
FR. 5-2987 RESTAURANT DE LA TRAVERSE 732, Bonaventure Trois-Rivières	FR. 5-2871 PAROISSE STE CATHERINE DE SIENNE 5040, Notre-Dame Trois-Rivières	FR. 5-6919 PHARMACIE ST-FRANCOIS 535, Williams Trois-Rivières
378-4884 CARON & JUNEAU ARCHITECTES 1277, Boul. Des Forges Trois-Rivières	FR. 5-1456 RAYMOND ALARIE INC. ASSURANCES GENERALES 927, Ste-Geneviève Trois-Rivières	FR. 6-6811 REAL LEGRIS AVOCAT 282, RADISSON Trois-Rivières
FR. 5-7353 PHARMACIE LE BLANC 1445, LaVérendrye Trois-Rivières	FR. 5-6456 JULIEN PHILIBERT Directeur de Funéraille 1700, PELLETIER Trois-Rivières	FR. 5-6657/LE. 6-4868 ECOLE ADRIENNE 567, Laviolette Trois-Rivières 793, 4e rue SHAWUNIGAN
FR. 4-3585 PHARMACIE MELANCON 1889, ROYALE Trois-Rivières	DR. ANDRE LACROIX CHIRO 59-A, St-Laurent LOUISEVILLE	8-2727 J.A. JULIEN ASSURANCES GENERALES 71, ST-LAURENT LOUISEVILLE
FR. 8-2811 LAVIOLETTE CONSTRUCTION 386, St-Laurent Cap de la Madeleine	FR. 4-9722 JEROME LORANGER NOTAIRE 399 A, B. Ste-Madeleine C. de la M.	FR. 5-4855 POSTE DE RADIO C.K.T.R. 543, GERVAIS Trois-Rivières
FR. 5-1604 PAUL VILLENEUVE NOTAIRE 1267, HART Trois-Rivières	FR. 4-6241 SAWYER & LEBLANC NOTAIRES 950, ROYALE Trois-Rivières	FR. 5-3518 CITY GAZ ELECTRIC CORP. GASTON BELLERIVE 1127, Laverendry Trois-Rivières
LE. 6-4456 JOHN CORRIVEAU LTEE & CORRIVEAU & FRERES INC. 616, 4e rue SHAWINIGAN	LE. 6-2791 W.A. LAMY NOTAIRE 1733, St-Marc, apt. 4 SHAWINIGAN	LE. 9-9010 ANTOINE ST-ONGE STATION DE SERVICE 1563, St-Sacrement SHAWINIGAN
LE. 6-4642 J.H. BERGERON PLOMBIER 732, 1ere rue SHAWINIGAN	LE. 9-5457 COSSETTE RAMBLER Grand'Mère SHAWINIGAN	LE. 7-0104 LUC TRUDEL AVOCAT 1936, ST-MARC SHAWINIGAN
LE. 7-6549 EMILE BELANGER NOTAIRE 815, TRUDEL SHAWINIGAN	LE. 6-4973 TREMBLAY & HEROUX INGENIEURS CONSEILS 1510, 5e Avenue SHAWINIGAN-SUD	LE. 9-4204 SHAWINIGAN CRANKSHAFT GRINDING 1552, 58e Rue SHAWINIGAN
LE. 6-4305 DR LEO LAVERGNE CHIRURGIEN-DENTISTE 1852, CHAMPLAIN SHAWINIGAN	LE. 9-5771 H. ST-ARMAND GARAGE 9803, HETRES SHAWINIGAN	LE. 7-8977 ESSO SERVICE TRUDEL 2195, 5e Avenue SHAWINIGAN-SUD
LE. 6-4114 DR. ROMEO GILBERT OPTOMETRISTE 581, 5e rue SHAWINIGAN	364-2230 RAYMOND LEFEBVRE CONTRACTEUR ST-SEVERIN	364-3275 ERNEST GOULET NOTAIRE 215, Notre-Dame ST-TITE
364-3175 J. BERGERON & FRERE LTEE APPAREILS ELECTRIQUES 170, ST-PAUL ST-TITE	LE. 8-2772 LAITERIE CRETE 689, 14e rue GRAND-MERE	562-7886 GERALD BLAIS LTEE T.V. 218, Alexandre SHERBROOKE
562-4731 MARCHE DIXON'S VIANDE DE CHOIX 8, KING Ouest SHERBROOKE VI	569-7206 HOUDE CHAMPLAIN SERVICE 363, ouest, GALT SHERBROOKE	567-6717 CHAMBERLAND & LORTIE STATION DE SERVICE SHERBROOKE

837-4743 LABELLE & RACICOT COMPTABLES 330 L'Ange Gardien L'Assomption	581-0949 PAX MOTEL CUISINE CHINOISE 240 Notre-Dame Repentigny	581-5940 DESROCHES & FILS SERVICE IMPERIAL ESSO 374, rue Notre-Dame Repentigny
581-4100 ANTONIO MERCIER ENTREPRENEUR ELECTRICIEN 101, rue Sacré-Coeur Repentigny	581-4240/41 P.E. THOUIN MARCHE METRO 420, Notre-Dame Repentigny	581-3010 LEBEAU BUILDERS SUPPLY MATERIAUX DE CONSTRUCTION 147, Notre-Dame Charlemagne
581-0470 PHARMACIE BELHUMEUR PRESCRIPTION 107, Notre-Dame Charlemagne	581-5930 J. GOSSELIN AUTOMOBILE ENRG. Chrysler - Plymouth - Fargo 66, rue St-Paul Charlemagne	581-5240 QUINCAILLERIE A.A. PRUDHOMME 457, Notre-Dame Repentigny
581-4360 D. VALLEE BRULEURS A L'HUILE G - V 997, Notre-Dame Repentigny	581-2840 HOTEL CHATEAU DU FLEUVE 575, Notre-Dame Repentigny	581-0250 PAUL LAMY ENRG. STATION DE SERVICE 119, Notre-Dame St-Paul L'Ermite
581-0365 LIONEL E. LALONGE ENR. C.C.S. Courtiers d'assurances agréées 132, Lorange Repentigny	581-3620 J.W. URBAIN Terre, sable, pierre, ciment 42, rue St-Jacques Charlemagne	581-1270 QUINCAILLERIE MAURICE THOUIN 328, Notre-Dame Repentigny
581-0487 RESTAURANT ROLLAND BIERE ET VIN 484, Notre-Dame Repentigny	581-3860 ANGELBERT RIVEST ENTREPRENEUR GENERAL 623, Notre-Dame Repentigny	581-4450 PIERRE W. MAJOR ARCHITECTE 155, D'Iberville Repentigny
626-3967 JEAN MARTIN INC. MATERIAUX DE CONSTRUCTION 4800, Montée St-Charles Pierrefonds	626-3926 ST-CHARLES INC. PLOMBERIE 4902, Montée St-Charles Pierrefonds	626-3867 P E ELECTRIC INC. CLAUDE BEAUDRY 4870, NANTERRE Pierrefonds
581-2060 L.J. MESSIER BOULANGER - PATISSIER 42, SACRE-COEUR CHARLEMAGNE	581-5780 ANDRE LAPIERRE AUTOMOBILE LTEE RAMBLER 855, NOTRE-DAME REPENTIGNY	

HOMMAGES RESPECTUEUX DE

Paroisse St-Jean de Matha MONTREAL
 Paroisse Saint-Mathieu MONTREAL
 Les Pères Blancs MONTREAL
 Hopital Notre-Dame de la Merci MONTREAL
 Pères Franciscains MONTREAL
 Paroisse Christ-Roi MONTREAL
 Paroisse St-Jean-Berchmans MONTREAL
 Paroisse Notre-Dame de la Défense MONTREAL
 Congrégation du Très-Saint-Sacrement MONTREAL
 Congrégation de Notre-Dame MONTREAL
 Mont-Saint-Antoine MONTREAL
 Hopital St-Benoit MONTREAL
 Paroisse Ste-Gertrude MONTREAL-NORD
 Paroisse Notre-Dame de Lourdes VERDUN
 Paroisse Notre-Dame du Sacré-Coeur MONTREAL
 Soeurs Ste-Famille de Bordeaux MONTREAL
 Paroisse St-Bernardin VILLE ST-MICHEL
 Paroisse St-René Goupil VILLE ST-MICHEL
 Paroisse Ste Germaine Cousin POINTE-AUX-TREMBLES
 Paroisse Bon-Pasteur LAVAL DES RAPIDES
 Paroisse St-Maxime CHOMEDY
 Paroisse St-Gilles PONT-VIAU
 Paroisse Ste-Dorothée STE-DOROTHEE
 Hopital Notre-Dame de Bon-Seccurs STE-DOROTHEE

Paroisse de Maskinongé MASKINONGE
 Paroisse de Yamachiche LOUISEVILLE
 Hopital Comtois LOUISEVILLE
 Paroisse de la Pointe-Du-Lac POINTE-DU-LAC
 Académie Lasalle TROIS-RIVIERES
 Soeurs Grises de la Croix TROIS-RIVIERES
 Sanatorium Cooke TROIS-RIVIERES
 Hopital Ste-Marie TROIS-RIVIERES
 Hopital St-Joseph TROIS-RIVIERES
 St-Jean-De-Brébeuf TROIS-RIVIERES
 Paroisse St-Eugène CAP DE LA MADELEINE
 Sanctuaire National CAP DE LA MADELEINE
 Paroisse St-Maurice ST-AURICE
 Paroisse de la Présentation SHAWINIGAN
 Paroisse Baie Shaw SHAWINIGAN
 Paroisse du Christ-Roi SHAWINIGAN
 Hopital Ste-Thérèse SHAWINIGAN
 Procure des Freres du Sacré-Coeur QUEBEC
 Soeur du Bon Conseil CHICOUTIMI
 Hopital St-Vallier CHICOUTIMI
 Hopital Notre-Dame de l'Assomption JONQUIERE
 Paroisse Ste-Cécile KENOGAMI
 Paroisse de St-Félix d'Otis ST-FELIX

Spécialités :

HABIT CLERICAL
PARDESSUS, DOUILLETTE

Confection sur mesure

*J.T. Guimond
& fils*

Maison canadienne-française

établie en 1906

Tél. AVenue 8-4714

175 est, rue SAINT-CATHERINE

LES INGENIEURS ASSOCIES LTEE

Fondée en 1928

Labrecque, Gagnon & Neugebauer

INGENIEURS-CONSEILS

10 ouest, SAINT-JACQUES

TEL. AV. 8-1246-47

MONTREAL-1

NEW HAMPSHIRE INSURANCE GROUP

276 OUEST, RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

J.-Léon Plante, gérant

Tél. : 845-6286

COLLABORATION

Nos techniciens et ouvriers spécialisés allient la théorie à la pratique. C'est ce qui leur permet de collaborer avec les propriétaires et les architectes dans l'élaboration et la réalisation de travaux en chauffage-plomberie.

Consultez-nous avant d'installer un système de chauffage par circulation forcée, un service d'hydrothérapie, ou d'aménager un pouvoir d'eau privé.



Victor 9-4107

360 est, rue Rachel — Montréal

Tél. 681-9001

MARCEL PAQUET
NOTAIRE

197, GIROUX

LAVAL-DES-RAPIDES, P. Q.

Tél. 627-2772

MAPLE LEAF GARAGE ENRG.
REPARATIONS GENERALES

8000, boulevard SAUVE

LAVAL-OUEST, P. Q.

Tél. CL. 5-4005

BUANDERIE HOME FAMILY

2701, CHARLEMAGNE

MONTREAL, P. Q.

Tél. 645-4577

PHARMACIE SAINT-GEORGES

12956, est NOTRE-DAME

POINTE-AUX-TREMBLES, P. Q.

Bleau + Rousseau inc.

5014 OUEST, SHERBROOKE / WESTMOUNT

FOURRURES

dans la Confédération. Les opinions se partageaient entre le « statu quo » et la réforme de la constitution qui reconnaîtrait, en droit et en fait, l'égalité ethnique du groupe canadien-anglais et du groupe canadien-français. M. Maurice Lamontagne, parlant sur la question soulignait, à ce propos, l'importance du rôle de la Commission Royale sur le Bilinguisme et le Biculturalisme. Ses vues semblaient recevoir l'assentiment général.

Nous avons fait remarquer à l'orateur que le problème politique, à savoir la participation plus intense des Canadiens français dans l'administration fédérale, serait peut-être assurée par les recommandations de la Commission, mais cette dernière ne solutionnerait pas le problème de l'unité, ou plutôt de la diversité culturelle du Canada. Le mouvement d'évolution rapide qui a cours au Québec, est le résultat d'une « révolution culturelle », dont l'éveil du nationalisme est la manifestation. Il n'y a aucun doute que la satisfaction de ce nationalisme, le Québécois la trouve dans sa propre province, et non pas dans le Canada. Voilà pourquoi, à notre avis, les mouvements « indépendantistes » jouissent d'une telle popularité surtout chez les jeunes intellectuels : ils offrent un idéal, idéal d'internationalisation, non « d'isolement ». C'est d'ailleurs ce qui faisait dire à un commentateur, dans un journal local, que nous étions des « supranationalistes ».

Il ne nous appartient pas ici d'analyser les causes qui amenèrent cette situation ; contentons-nous de noter un fait. Ayant participé à une « table ronde » sur le rôle de l'Eglise au Québec, nous avons suggéré que le Canadien français avait associé la religion à son bagage culturel, ce qui a suscité la remarque suivante du Père William

Collins, o.f.m., à savoir « que l'Eglise était en partie responsable de la vague séparatiste dans le Québec ».

Réformes politiques

Quoi qu'il en soit, les partisans du « statu quo » appuient leur raisonnement sur un seul élément : la nécessité d'un pouvoir central « fort » ; certes, mais une réalité demeure : le gouvernement fédéral s'est à plusieurs reprises acquitté de responsabilités qui n'étaient pas de son ressort : les secteurs de la sécurité sociale et de l'éducation, entre autres, auraient pu aussi efficacement, sinon plus, être assumés par les gouvernements provinciaux si on ne leur avait subtilisé les principales sources de revenus.

Quant aux partisans de l'égalité politique, sur le plan fédéral, ils semblent de plus en plus nombreux mais leur motivation ressort plus de la recherche d'un compromis que de la satisfaction d'un besoin. Nous sommes d'avis, au contraire, que toute structure politique doit correspondre à une nécessité sociologique et répondre non seulement à des impératifs économiques mais aussi culturels. En d'autres termes, quelle que soit la structure constitutionnelle proposée, si elle ne repose pas sur une unité culturelle et sociologique, elle demeurera une superstructure artificielle, symbolique, constamment sujette aux bouleversements qui finiront par la faire éclater.

Le bilinguisme

Mais alors on demandait : pourquoi ne pas encourager l'extension du bilinguisme ?

Il faut admettre l'effort qui a été fait tout au long des rencontres pour parler le français : effort louable mais

qui tenait à certains moments de la plaisanterie et ne correspondait pas à la réalité. Un journaliste, d'ailleurs, avide de s'enquérir de l'état du bilinguisme dans la ville de Vancouver, s'était présenté un matin dans différentes maisons d'affaires, demandant un renseignement en français. Le résultat n'étonna personne : nulle part, on ne comprit ce qu'il voulait. Il reste toutefois, que ces gens sont sympathiques et conscients du problème — ce qui les distingue de plusieurs de leurs compatriotes de l'Est ; le bilinguisme intégral est une « utopie » ; il demeurera toujours le fait d'une élite dans cette section du Canada anglais.

Impressions

En définitive, malgré les difficultés de langue, les divergences d'intérêts et de cultures, ce contact fut aussi enrichissant pour nous que pour eux. Nous étions là pour poser le problème : un grand nombre ont saisi. Au départ, nous étions sceptiques, ayant des préjugés même, nous ayant formé une opinion selon le milieu environnant : il est loin d'en être ainsi. Le monde anglo-canadien et celui-ci particulièrement, à cause de son éloignement, réagit très différemment vis-à-vis du Québec et du Canada français en général.

Il reste qu'il faut être à l'étranger pour saisir toute la portée du dynamisme de la culture canadienne-française et sentir la force du pôle d'attraction qu'est le Québec. Un éditeur de « Ubysey », journal des étudiants, terminait ainsi ses commentaires sur la semaine, en parlant des Canadiens français :

« Ils ont quelque chose qui nous manque, quelque chose dont nous avons besoin ».

Richard Pouliot

Maintenant entre dans sa 3e année

- remercie des vœux et témoignages
- se réjouit de ses amitiés nombreuses et ferventes
- connaît des adversaires et des sceptiques, pas d'ennemis
- apprécie son tirage mensuel de 12 000 copies

AUTOMATION

ÇA BOUGE... AILLEURS AUSSI

A force de se dire entre nous, et de se faire dire par les autres, que « ça bouge au Québec », on finit par avoir l'impression que le monde s'est arrêté de tourner pour assister à notre révolution silencieuse. Au risque d'abîmer un peu notre sentiment de supériorité flambant neuf, il nous faut bien reconnaître et admettre que ça bouge ailleurs aussi, qu'à trop complaisamment écouter les ultra-sons de notre métamorphose, nous risquons de ne rien voir d'une autre révolution tranquille qui se déroule sous nos yeux.

L'automation : problème mondial

Car, pendant que nous nous croyons devenus le nombril du monde, alors que notre ministère provincial du Travail sort à peine de sa préhistoire en se dotant d'un « service de la recherche et de l'information », la province de l'Ontario, elle, se prépare à faire face à une autre révolution qui est en train de mettre en cause, à l'échelle du monde, toutes les structures économiques et sociales : l'automation.

A la suite d'une conférence de trois jours réunissant, en septembre dernier, quelque 500 personnes intéressées au problème de l'automation et des changements sociaux qui s'ensuivent, le gouvernement ontarien a décidé de créer un organisme permanent destiné à poursuivre les recherches entreprises à cette occasion par des représentants du monde des affaires, du mouvement syndical et des disciplines économique et sociale.

Il s'est dit, au cours de cette conférence, des choses qui auraient mérité de passer la frontière et qui devront être redites chez nous si nous voulons éviter qu'après que l'agriculture nous eut fait rater l'autobus de la révolution industrielle, le nationalisme viennois nous fasse manquer la fusée spatiale de la révolution technologique.

Un optimisme de commande et un louable parti pris de progrès ont long-

temps fait dire à nos leaders politiques, à nos hommes d'affaires et même à nos dirigeants syndicaux que l'automation n'était qu'une deuxième étape de la révolution industrielle, qu'il s'agissait en somme d'une bénédiction qui, après une période de transition plus ou moins pénible, finirait par créer plus d'emplois qu'elle n'en supprime. Eh bien ! on commence à admettre que ce n'est pas vrai ; c'est là quelque chose que les Québécois, au moment de mettre tous leurs espoirs et tous leurs œufs dans le panier de la sidérurgie, devraient savoir.

Un beatnik démystificateur : John I. Snyder

C'est à un industriel américain, M. John I. Snyder, président de U. S. Industries, fabricant d'équipement automatisé, que revient le mérite d'avoir donné une allure « businesslike » aux propos alarmistes de certains visionnaires. A la conférence de Toronto, cette espèce de Cyrus Eaton de la révolution technologique a accusé ses collègues du monde des affaires de vivre dans un monde de mythes. Et c'est tomber dans la mythologie, selon lui, de croire que l'automation produit des emplois à l'intention des travailleurs qu'elle déplace, qu'il s'agit simplement d'un problème de réadaptation et de mobilité de la main-d'œuvre.

Dans le monde des affaires, M. Snyder doit passer pour un beatnik de l'industrie. Il a de très mauvaises relations. Il jouit du redoutable honneur d'avoir été le premier businessman, le premier employeur, à être invité à adresser la parole à un congrès d'une centrale syndicale aux Etats-Unis. Et il a déclaré au récent congrès de la F.A.T.-C.O.I. que la solution globale au problème du chômage, c'était la planification globale en vue de la création de nouvelles industries et de l'ouverture de nouveaux marchés pour la production.

Atterré par le perfectionnement constant des automates qu'il fabrique lui-même, et prévoyant le jour où il faudra taxer les machines qui auront remplacé les hommes, M. Snyder prélève d'ores et déjà sur ses cerveaux électroniques un impôt dont il verse le produit à la Fondation américaine sur l'automation et l'emploi, dont il partage la présidence avec un dirigeant syndical, M. Al Hays, président de l'Association internationale des machinistes. Cette institution effectuée sur la semaine abrégée de travail, la retraite hâtive, l'éducation et la réadaptation du travailleur, des recherches en profondeur dont MM. Snyder et Hays colportent ensuite les résultats.

Ralentir pour mieux s'adapter ?

A la conférence ontarienne sur l'automation, il y avait également M. Hays, qui n'a pas hésité à affirmer que cette révolution technologique représente pour les Etats-Unis et le Canada — et éventuellement pour n'importe quel pays — une menace qui ne peut se comparer qu'à celle de la bombe à hydrogène. Il y avait aussi là un sociologue britannique, Sir Geoffrey Vickers, qui a osé dire ce qu'aucun syndicaliste ne s'était jamais permis d'exprimer : qu'il faudrait peut-être contrôler et ralentir la rythmique de la révolution technologique afin de permettre à la société de faire les adaptations nécessaires. Selon lui, au train où vont les changements, ils pourraient avoir des répercussions violentes.

Ces quelques lignes consacrées à l'automation n'ont manifestement pas l'ambition d'épuiser ce sujet vaste comme le monde et à peine exploré. Elles servent seulement à indiquer, au moment où nous sommes obsédés par le Bill 60, par le projet de complexe sidérurgique, par la caisse universelle de retraite, etc., qu'il existe des problèmes qui ne nous sont pas particuliers, mais qui menacent de nous submerger si nous n'y prenons pas garde. Que servirait au Canadien français d'obtenir son émancipation économique, de devenir maître chez lui, s'il devient l'esclave en chômage de TransfeRobots, de Vibratory Bowl Feeders et autres computers ?

Il faudrait bien que nous commençons, nous aussi, à nous intéresser à cette révolution-là.

Noël Pérusse

Pour qui sonne le glas ?

« Le jour où sera créé un organisme qui grouperait tous les journalistes syndiqués et non syndiqués, un organisme qui se préoccuperait à la fois des problèmes syndicaux et des problèmes professionnels, ce jour-là, l'Union Canadienne des Journalistes de Langue Française (l'U.C.J.L.F.) s'inclinera. Il n'y a pas lieu d'avoir deux organismes semblables, œuvrant parallèlement ».

Ces paroles, c'est Michel Roy, président de l'Union canadienne des journalistes de langue française, qui les a prononcées le 26 octobre dernier, lors de la fondation de l'Alliance canadienne des syndicats de journalistes, à Ste-Marguerite.

Cet organisme, il existe, c'est l'U.C.J.L.F. Mais il ne fait aucun doute que la nouvelle Alliance que viennent de former les syndicats de journalistes mette son existence en jeu et pourrait bien causer, à plus ou moins brève échéance, sinon sa mort officielle, du moins sa mort officieuse, en la plongeant dans une torpeur dont elle ne sortirait qu'une fois par année, à l'occasion de son congrès annuel, pour s'y replonger dès le lendemain.

DU NOUVEAU À SAINTE-MARGUERITE

C'est qu'un phénomène nouveau s'est produit à Ste-Marguerite durant la fin de semaine des 26 et 27 octobre. Pour la première fois, en effet, les syndicats de journalistes s'occupaient réellement de questions professionnelles. Pour la première fois également, des journalistes, qui comme moi n'étaient pas trop convaincus de l'utilité d'un syndicat, sur le plan professionnel, réalisaient que si le syndicat le veut, il constitue le meilleur moyen d'assurer de véritables normes à une profession qui n'en a pas.

On a en effet parlé, au colloque de Ste-Marguerite, d'insérer dans la convention collective le code d'éthique que les journalistes désireraient voir adop-

ter. Evidemment ce ne sera pas fait du jour au lendemain et encore faut-il que l'employeur y consente, mais cela constitue déjà une nouvelle orientation du syndicalisme des journalistes.

On a également parlé de la possibilité d'établir, tout comme en France, une échelle de salaires en vertu des fonctions, plutôt qu'une échelle basée uniquement sur l'ancienneté, comme c'est le cas maintenant. Pour ce faire, il faudra évidemment définir les fonctions, et en les définissant, fixer des critères pour leur détenteur. Comme on le voit, c'est déjà un pas considérable vers l'établissement de véritables normes professionnelles.

On a également beaucoup de cogestion. On a même dit qu'il n'est pas impossible que cette cogestion aille jusqu'au partage éventuel des profits. Mais ça, quant à moi, je me refuse à y accorder une trop grande importance. En tout cas, ce n'est pas pour demain.

LA SOLUTION DE RECHANGE

Face à cela, qu'offre l'U.C.J.L.F. ? Une charte de l'intégrité professionnelle. Fort bien, mais quelle valeur et quelle répercussion aura cette charte ? Aucune, il faut bien le dire.

Cette pauvre petite charte, qui n'engage que les membres de l'U.C.J.L.F., association groupant des journalistes de langue française, sur une base strictement volontaire, ne représentant même pas tous les journalistes d'une même boîte, puisqu'en fait partie qui veut (et n'en fait pas partie qui veut également), cette charte ne prévoit aucune sanction pour qui ne l'appliquera pas.

C'est un code d'honneur pur et simple, que la plupart des journalistes, du moins ceux qui sont membres de l'Union, appliquaient déjà sans même qu'il soit adopté, sans compter qu'il ne comporte pas de clauses bien difficiles à pratiquer, sauf peut-être celle sur les pots-de-vin.

Aucun mode de surveillance n'est prévu, et aucune sanction ne sera prise contre les coupables, même pas l'expulsion de l'U.C.J.L.F.

D'ailleurs quelle valeur représentative a l'U.C.J.L.F. ? Aucune. Elle ne groupe guère maintenant que ceux qui vont à son congrès. Les autres, pour la plupart, même sympathisants, s'ils sont empêchés d'aller au congrès, ne paient pas leur cotisation, donc ne sont pas membres. Et si on répète, comme cette année, l'erreur de tenir le congrès de l'U.C.J.L.F. en même temps que d'autres congrès encore plus importants pour l'avenir du Québec, tel le congrès de fondation du Parti socialiste québécois, il y a risque que l'U.C.J.L.F. soit privée, à ses congrès, de ce qui pourrait être ses membres les plus dynamiques.

Pour ma part, la nouvelle orientation du syndicalisme journalistique, telle que définie par Gérard Picard au congrès de fondation de l'Alliance Canadienne des Syndicats de Journalistes (A.C.S.J.) m'a conquis.

J'étais déjà convaincu que malheureusement (je dis malheureusement, parce qu'en un sens on attendait beaucoup de cet organisme et que son statut de « mort-vivant » ne peut être imputé à ceux qui se sont dévoués pour en assurer la survie) l'U.C.J.L.F., dans ses structures actuelles, ne pouvait pas jouer le rôle de catalyseur de la profession journalistique au Canada français.

J'ai émis l'hypothèse qu'une corporation constituerait peut-être la planche de salut. Parce que jusque-là, le syndicalisme avait paru négliger un aspect essentiel de sa raison d'être.

Mais la fondation de l'Alliance canadienne des syndicats de journalistes m'a redonné de grands espoirs, insoupçonnés jusque-là. Je ne voudrais pas m'emballer trop vite, mais si l'A.C.S.J. répond aux espoirs qui sont placés en elle, elle constituera la planche de salut du journalisme canadien-français.

Pierre-J.-G. Vennat

INDEX ET LIBERTÉ INTELLECTUELLE

L'Index a mauvaise presse de ce temps-ci, et ce n'est plus seulement à cause de l'impétuosité adolescente d'une liberté ne pouvant plus supporter aucun cadre ni aucune brimade. Le conflit est plus profond, et se situe au niveau d'une liberté raisonnable qui revendique logiquement sa pleine stature adulte et responsable. Puisque nous n'avons ni le loisir ni le goût d'être prudents ou déferents, disons carrément que la législation de l'Index telle qu'elle se trouve formulée dans le *Codex Juris Canonici*, et telle qu'elle devrait être appliquée ne répond plus du tout à la présente situation : est-ce sans doute pour cette raison qu'on ne s'en préoccupe à peu près plus, ni chez les laïcs ni chez les religieux ?

Et c'est dans la perspective du Concile que nous choisissons de situer le débat : il passe depuis quelques mois dans l'Eglise un vent du large (et nous sommes portés à croire que c'est aussi un vent d'en haut !) dont il faut profiter, pour rectifier certaines anomalies de structures, pour rajeunir et revivifier certaines hiérarchies trop alourdies et sclérosées, pour mettre l'institution au pas de l'actualité.

« Il serait bon que l'Inquisition d'aujourd'hui ne donne pas la même impression que celle du Moyen Age », déclare ouvertement Mgr Roberts, ancien archevêque de Bombay, avant de poursuivre : « Pour ma part, je ne vois pas très clairement les différences. Il est certes plus difficile au XXe siècle de tuer et d'emprisonner, mais on continue à ruiner des réputations et à briser des carrières... Si c'est la réputation de quelqu'un qui a souffert, il faut à tout prix réparer. Si cela implique que tel cardinal ou tel évêque démissionne, il est très important que cela soit fait, car un évêque est avant tout, conformément à l'Evangile, le professeur suprême d'humilité ».

Je ne connais pas Mgr Roberts, mais je connais quelques évêques, et je me permets de sourire, tout en pensant fort à propos qu'une grave injustice commise par un évêque devient par le fait même de l'autorité et du prestige

de cet évêque une faute plus grave, dont les répercussions sont plus néfastes. Mais il est rassurant d'entendre de tels propos dans la bouche d'un autre évêque : cela donne un sens concret aux entreprises courageuses (quoique inévitablement ardues et lentes) du Concile de Vatican II. Mgr Roberts s'en prend énergiquement aux fonctions désuètes de la Curie romaine, aux méthodes très discutables du Saint-Office, aux procédures trop lentes du tribunal de la Rote. La politique audacieuse de Jean XXIII, continuée habilement par Paul VI, et les récents développements du Concile nous prouvent clairement que l'Eglise s'était raidie dans des cadres sclérosés, qu'il fallait rapidement secouer, activer, revivifier.

Plusieurs observateurs plus attentifs ou plus exigeants s'en trouvaient mal à l'aise depuis longtemps, mais ce qui est maintenant remarquable, c'est qu'on soit passé aux actes, et que la machine, solidement en mouvement, ne saurait plus se satisfaire de demi-mesures et d'approximations. Nous ne nous faisons pas d'illusions, et nous comptons sur la sévère opposition de l'arrière-garde. De plus, il ne s'agit pas de tout changer : l'Eglise, comme toute organisation complexe, a besoin de cadres, de structures, de lois.

Et c'est justement à titre de cadre que l'Index se comprend : les intentions y étaient on ne peut meilleures. En voici rapidement le mécanisme. Puisque toute religion a pour fonction de guider l'homme vers Dieu, il est essentiel que rien ne soit négligé à cet effet, et puisque l'invention de l'imprimerie multiplie les livres, l'Eglise (ou le Saint-Office) doit protéger ses fidèles contre les écrits dangereux et nocifs ; d'où les douze clauses de l'article 1399 du Code du Droit Canon (et articles connexes) ; d'où le guide plus précis de la Liste des livres défendus (« Index librorum prohibitorum », Lethielleux), dont il est souvent difficile de faire l'interprétation (« Opera omnia » n'a pas le même sens s'il s'agit d'une condamnation d'avant ou d'après 1940 ; « Omnes fabulæ amatoriaræ » est

aussi une expression bien vague...) ; d'où ensuite le zèle souvent ridicule des répertoires moralisateurs (Sage-homme, Bethléem, etc.) ; d'où enfin les cotes étoilées des publications pieuses...

Mais d'autres faits sont à considérer. Et d'abord le rythme accéléré de l'édition, depuis une dizaine d'années : les ouvrages nouveaux submergent le marché et échappent à la vigie du Saint-Office, les rééditions dans les collections populaires se trouvent à la portée de tous et, avouons-le, nous montrent bien que l'Index n'est plus une législation vivante, efficace, pertinente : éditeurs, distributeurs, libraires, professeurs, étudiants, critiques, lecteurs, bibliothécaires, etc., nombreux sont ceux qui seraient soulagés de voir la présente législation de l'Index disparaître.

Il faut dire un mot aussi des nécessités de l'étude et de la recherche, en littérature, en Ecriture sainte, en philosophie, etc., des milliers de personnes doivent se résigner à l'exemption de l'Index, en vertu d'une dispense officielle, ou plus souvent en vertu de l'épikie, dispense personnelle, motivée dans les limites d'une saine prudence. Serait-il malicieux de rappeler la fascination malsaine qu'exercent toutes listes de choses défendues, et qui fait dire à de grands méchants que tous les livres intéressants sont à l'Index (il s'en trouve bien au contraire quantité d'ennuyeux !)...

L'Index dans sa législation actuelle nous semble désuet et inopérant, en plus d'être troublant pour certaines âmes scrupuleuses : il devient urgent de remplacer ces lois touffues et dépassées par un énoncé clair et bien adapté à la situation actuelle, qui tiendrait beaucoup plus du conseil et de l'invitation positive que de la défense et de la prohibition catégorique. La législation doit savoir tenir compte de la conscience, de la liberté intellectuelle, autrement ce n'est qu'une autre forme de tyrannie et d'inquisition (Mgr Roberts dixit).

THÉÂTRE

L'AVARE, AU T.N.M.
LE ROI SE MEURT,
A L'EGREGORE

La reprise d'une pièce permet de mesurer le chemin parcouru par une troupe, de jauger sa capacité d'approfondissement d'un texte, de mettre en valeur la maîtrise et la souplesse qu'ont acquises ses comédiens. On attendait avec grand intérêt la reprise de *l'Avare* par le T.N.M. puisque cette pièce avait été son premier spectacle et que, depuis, le T.N.M. semblait avoir établi un « lien de sang » avec Molière.

Certes la différence de ton est grande entre *l'Avare* de 1963 et celui de 1951. Mais différence n'est pas synonyme de meilleure qualité. Les souvenirs que je garde de la première production sont assez effacés mais me permettent de penser qu'on avait alors monté la pièce dans un style voisin de la farce. Le ton d'aujourd'hui est beaucoup plus sérieux. On a voulu transporter Harpagon chez le père Grandet, superposer Balzac à Molière : les murs sont vert-gris, les fauteuils élimés, les pourpoints et les hauts-de-chausses ont été remplacés par le pantalon, le gilet et la veste, les rubans qui provoquent la colère d'Harpagon sont disparus... Les premières scènes nous présentent de jeunes bourgeois bien vêtus, bien polis et... bien sérieux. L'arrivée d'Harpagon change brusquement le ton. Jean Gascon compose là un avare remarquable. Il lui a donné le dos voûté de l'usurier qui n'a reculé devant aucune roublardise pour augmenter son bien, qui s'est

replié sur ce bien qu'une main tentaculaire semble toujours prête à augmenter aux dépens de qui l'approche. Assis, il a encore l'air de ramper. Nous ne voyons pas seulement un avare, mais un fourbe, un vieillard plein de convoitise pour la belle Mariane qu'il voudrait posséder basement, comme son or. Dans ses vêtements usés que le pantalon bleu fait paraître encore plus poussiéreux, il nous donne l'image d'un « sale type » physiquement et moralement. Cette interprétation de l'avare n'aurait-elle pas dû commander davantage le jeu des autres comédiens ? Un des éléments permanents de la comédie de Molière n'est-il pas l'entrain que les jeunes gens et les valets astucieux mettent à rouler un vieil obsédé que sa passion rend aussi crédule que soupçonneux ? Or ici, cet entrain manque, ou du moins n'est pas partagé par tous et ne réussit pas à s'imposer. Germaine Giroux n'est pas pour peu dans cette brisure du rythme et le parti pris réaliste de la mise en scène fait détonner le jeu bouffon de Georges Groulx et de Guy Hoffman.

Nous lisons au programme qu'on trouve de tout dans cette pièce. C'est vrai, mais le rôle de la mise en scène n'est-il pas d'unifier ? Or la transposition de la pièce au XIXe siècle ne fait qu'accentuer la diversité des éléments. On dira que Molière est universel, que ses caractères peuvent se retrouver à toutes les époques, que les mœurs et les costumes du XVIIe siècle ne sont qu'accidentels. Mais il y a des accidents vrais qui finissent par se confondre avec l'essence, et il y a des accidents faux qui arrêtent l'imagination en la ramenant dans le temps. Et puis, ce qui échappe à toutes les con-

tingences chez Molière, ne serait-ce pas d'abord le don de faire rire ?

L'Egrégore a inauguré sa nouvelle salle (certainement la plus sympathique de Montréal) avec *Le Roi se meurt* de Ionesco, mis en scène par J.-P. Ronfard. Ionesco, qui jusqu'à présent nous faisait rire par la dérision, semble dans cette pièce se prendre au sérieux. Ce thème de la mort inévitable était présent dans ses pièces antérieures mais ici, il l'aborde de front. Il faut avouer que cette « méditation » sur la mort est bien abstraite et bien longue. Elle n'est pas sans évoquer Ghelderode et Beckett et c'est à son détriment. Les quelques jeux de mots qui veulent l'égayer ne passent pas la rampe. Cela tient en partie à la façon dont la pièce a été montée. La scène élisabéthaine avec son décor très beau, fait de presque rien, donne, par la lumière qui la baigne, une merveilleuse impression de clairière. On aurait voulu y voir jouer le *Songe d'une nuit d'été*. Mais cette impression de liberté physique me semble incompatible avec l'oppression qui doit se dégager de la pièce. Il s'agit d'un lieu que la reine appelle la salle du trône mais que la servante appelle le living-room. « Il y a, selon la reine, de la poussière et des mégots par terre ». Les costumes magnifiques de François Barbeau donnent aux personnages une majesté que la dérision du texte ne parvient pas à ébranler. Ce texte est donné sur un ton de tragédie par de très bons comédiens, Charlotte Boisjoli, Kim Yarochevskaya, Maurice Dallaire, Jacques Godin, Denise Morelle, André Muller. Un très beau spectacle, mais un spectacle Ionesco, non.

Madeleine Greffard

LES RÉGIMES AUTORITAIRES

Le XXe siècle a fait l'expérience d'un retour à un régime autoritaire dans beaucoup de pays. Actuellement ces pays autoritaires font contraste avec les pays de liberté : le principe même de la vie publique y est à l'opposé. On ne peut rien faire que ce qui est permis, tandis que, dans les pays de liberté, on peut tout faire, sauf ce qui est défendu. Et cela, donne, dans les pays dictatoriaux, une impression de paix, et même de moralité, pour ceux qui ne scrutent pas avec soin la réalité sociale. Mais combien sont-ils, ceux qui se donnent ce soin ?

Les pays dictatoriaux ont, entre autres, des attitudes morales qui contrastent parfois avec le laisser-aller des pays libres. C'est l'effet de la dictature ; elle exprime simplement que sur le plan de la moralité générale, il y a un accord assez spontané entre les hommes, comme Jean XXIII l'a bien exprimé dans *Pacem in Terris*. D'ailleurs le retentissement de l'encyclique l'a manifesté. On s'explique ainsi des phénomènes semblables en Russie communiste et en Espagne franquiste.

JACQUES LECLERCQ

LIVRES

MAINTENANT

fait part à ses lecteurs du lancement, aux Editions du Jour, de « La régulation des naissances » par ses collaborateurs, le docteur Jacques Baillargeon et Hélène Pelletier-Baillargeon. Distribution: « La Patrie », 180 est, rue Ste-Catherine, Montréal (\$1.50).

Duthilleul, P., *L'évangélisation des Slaves*, Paris, Desclée et Cie, 1963, 201 p.

McDonough, Thomas M., *The Law and the Gospel in Luther*, Toronto, Oxford University Press, 1963, VIII-180 p.

Le Guillou, M.-J., *Le Christ et l'Eglise. Théologie du Mystère*, Paris, Editions du Centurion, 1963, 334 p.

Ces trois ouvrages sont sans doute disparates: l'un rappelle les débuts des Eglises slaves d'Europe centrale et s'arrête spécialement sur l'œuvre apostolique de Cyrille et Méthode; le deuxième nous transporte au temps de la Réformation et étudie un point particulier de la théologie de Luther; le troisième essaie de retrouver l'optique dans laquelle la tradition chrétienne nous invite à considérer l'Eglise du Christ. Les sujets traités et les domaines auxquels ils appartiennent sont différents: l'histoire du Christianisme du IX^e siècle; l'histoire d'une doctrine de la Réforme; la théologie de l'Eglise. Et pourtant ces livres se rencontrent dans une préoccupation commune:

celle qui devrait animer le chrétien non seulement durant la semaine de la prière universelle pour l'unité, mais en tout temps. Car, si les diverses confessions chrétiennes s'associent du 18 au 25 janvier pour prier le Seigneur de leur accorder la grâce de se retrouver toutes en lui, dans l'unité, « telle qu'il la veut et par les moyens qu'il veut », elles doivent également chercher à se connaître et à éliminer les causes de « leur hostilité mutuelle ».

L'ouvrage de P. Duthilleul en essayant de faire revivre les premiers développements de l'Evangile dans le monde slave nous met en présence d'un moment très important des relations des Eglises orthodoxes avec les Chrétiens d'Occident. C'est l'époque de Photius, patriarche de Constantinople. Les conflits d'influence et les querelles théologiques mettent aux prises la chrétienté occidentale et les Eglises orientales. Si l'évangélisation des Slaves d'Europe centrale s'insère ainsi dans un contexte historique très complexe dont elle ressent les contrecoups, elle nous aide à comprendre partiellement la séparation qui va bientôt se consommer entre l'Orient et l'Occident chrétiens (1054). En même temps, elle nous aide à voir la part importante des facteurs sociaux et politiques dans ce drame que nous vivons encore.

Le P. T. McDonough, dans l'étude très poussée qu'il a entreprise de la doctrine de Luther sur l'opposition entre la Loi et l'Evangile, nous présente une lecture personnelle et attentive des écrits confessionnels du Père de la Réformation. Par là même, *The Law and the Gospel...* s'impose à tous ceux qu'intéressent l'œcuménisme et les origines du Protestantisme. En replaçant la doctrine de Luther dans son véritable contexte historique, cet ouvrage permettra en outre au lecteur catholique de se débarrasser de certains préjugés sim-

plistes sur les causes de la Réforme. Si la doctrine luthérienne de l'opposition entre la Loi et l'Evangile accentue trop un aspect du paulinisme, il faut bien reconnaître qu'elle répond à une aspiration profondément religieuse d'un théologien en quête d'intelligence de la Parole de Dieu, dans un milieu où souvent la primauté de la grâce était mise en veilleuse. Ces simples remarques suffisent à souligner l'importance du livre du P. McDonough pour le dialogue œcuménique. Et l'on me permettra sans doute d'ajouter une note personnelle en soulignant que le P. McDonough est un dominicain canadien.

Le Christ et l'Eglise touche à un domaine souvent abordé aux conférences de *Foi et Constitution* et que la deuxième session de Vatican II a rendu encore plus actuel. Activement engagé dans le dialogue œcuménique, le P. Le Guillou (du Centre *Istina*, à Paris), s'est souvent penché sur les problèmes de l'ecclésiologie. Il nous livre ici le fruit de ses recherches en s'arrêtant surtout sur la pensée de saint Thomas qu'il replace dans l'histoire de la réflexion chrétienne sur le *Mystère de l'Evangile*. Lui-même s'est, du reste, chargé de nous dire clairement son intention: « C'est cette théologie et cette ecclésiologie thomistes que nous voudrions analyser dans ce volume, en montrant leur parfaite connexion avec la pensée biblique et la réflexion patristique. Les lignes majeures d'une présentation de l'Eglise qui sont celles de la grande tradition commune à l'Orient et à l'Occident, des origines (saint Paul) jusqu'en plein XIII^e siècle (saint Thomas), en passant par les Pères, apparaîtront alors en pleine lumière. Seule cette conception du Mystère situe l'Eglise dans une perspective pleinement théologique: elle permet de la voir dans l'ensemble du plan de Dieu, dans sa

BONNE, HEUREUSE
ET SAINTE ANNÉE

réalité contemplative la plus profonde, comme aussi dans son dynamisme pastoral et missionnaire, centrée sur la Croix et l'eucharistie, toute tendue vers l'eschatologie » (p. 15).

Adrien-M. Brunet

Lescouflair, Guy, *Le Yoga*, Mont-réal, Les Editions de l'Homme, 1963, 110 p.

Excellente initiation au Yoga, sans surcharges ni simplisme. Quelques explications générales claires ; les relations fondamentales entre le Yoga et la santé ; l'importance de bien respirer, de manger correctement, de se détendre pour éviter le stress exagéré ; la « culture physique » particulière qu'est le Yoga ; et les « asanas » ou positions. Les illustrations sont bien commentées. Livre qui se termine par des réflexions remarquables de sagesse et de compréhension.

Nathan, Monique, *Faulkner*, Paris, Editions du Seuil, 1963, 192 p.

Dans la collection magistrale des « Ecrivains de toujours », c'est maintenant William Faulkner : l'homme et l'œuvre nous sont présentés dans le décor d'une iconographie soigneusement choisie. Je ne sais pourquoi, mais le livre nous laisse une impression moins convaincante que d'autres titres de la collection.

Barthes, Roland, *Sur Racine*, Paris, Editions du Seuil, 1963, 170 p.

Barthes est l'un des critiques français les plus intéressants de la nouvelle école, et c'est ici sur Racine qu'il essaie l'application de la méthode structurale, avec un mouvement de fond nettement psychanalytique. Ce livre est construit en quatre parties de longueur et de significations différentes. « L'Homme racinien » a 117 pages, se subdivise en un examen de la structure du personnage et en la vérification de cette structure dans les onze œuvres de Racine, et a été publié en 1960 ; « Dire Racine » a 9 pages, a été publiée en 1958, et pose à propos de « Phèdre » la question de la possibilité de jouer efficacement Racine aujourd'hui ; « Histoire et Littérature » a 20 pages, a été publié en 1960, et pose l'ambiguïté profonde des attitudes critiques ; l'Avant-propos a 3 pages, a été écrit en 1963, et cons-

titue à lui seul tout un examen, magistral, de la critique récente.

Irala, Narciso, *Contrôlez vos émotions*, Sherbrooke, Editions Paulines, Apostolat de la Presse, 1963, 248 p.

Deuxième édition d'un livre qui porte en sous-titre « Manuel pratique de santé et de bonheur » et qui est établi d'après la 26e édition espagnole, corrigée et augmentée, en tenant compte des « améliorations apportées aux éditions anglaises qui ont placé ce livre au cinquième rang des *Best-Sellers* américains ». Au fait, c'est une véritable hygiène mentale et générale que nous propose ce livre, et nous trouvons dans plusieurs livres de cette tendance des idées de Carrel ou de Selye concernant le stress.

Bosc, Robert, *L'Éducateur face à la vie internationale*, Paris, Editions du Centurion, Bonne Presse, 1963, 160 p.

L'auteur nous invite à voir, au-delà de l'éducation nationale, l'éducation internationale, pour laquelle il faut des études sociologiques des relations internationales, des échanges au niveau des voyages et des rencontres et des accueils ; une des nombreuses choses intéressantes de ce livre : comment et pourquoi étudier la littérature arabe ou la littérature soviétique (l'auteur parle en page 25 de « l'humanisme soviétique »). L'auteur appuie ses propos sur une vaste expérience personnelle.

Bouvier, Emile, *Les lettres françaises au XXe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1962, 232 p.

C'est en parcourant un livre comme celui-ci qu'on est confirmé dans l'impression de touffu et de confus qui se dégage de l'art de notre siècle : mais aussitôt, s'impose l'autre impression, celle d'une richesse débordante, d'une diversité stimulante, d'une vitalité évidente. Le tour d'horizon est honnête, il sait éviter les surcharges ou les trous trop considérables, il sait aussi trouver souvent le commentaire juste et court.

Desuche, Jacques, *Bertolt Brecht*, Paris, Presses Universitaires de France, 1963, 124 p.

Initiation et invitation à l'œuvre, à l'univers de Brecht, avec 16 illustrations

qui nous montrent bien « un monde dont le caractère essentiel est d'être en transformation et où la liberté est en jeu » (p. 9). Cet art de provocation, de choc, d'immédiate percussion nous rejoint dans ce qu'il y a de plus sensible, la conscience.

PETITES COLLECTIONS

Depuis quelques mois, de nouvelles collections naissent, et de plus en plus de grands titres y paraissent. Parmi les titres récents et moins récents de la collection 10/18, signalons les suivants : de Diderot, les deux romans *Le Neveu de Rameau* (1762) et *La Religieuse* (1760), d'une subtilité d'écriture et d'une technique étonnantes, Diderot me semblant le romancier le plus fascinant du dix-huitième siècle français, si on n'oublie pas « Jacques le Fataliste » (1773) ; soixante et onze histoires d'Alphonse Allais (1854-1905) : *La Barbe et autres contes* ; Allais, inventeur étourdissant d'un humour bien particulier, nous dévoile un aspect curieux de l'animal humain, à qui Jarry fera bientôt une sérieuse concurrence. La vie et la mystique du Père Charles de Foucauld est écrite avec grande admiration par Michel Carruges. Un document rare que ce « Livre de Raison de Maître Nicolas Versoris », publié sous le titre de *Journal d'un bourgeois de Paris sous François 1er* ; l'auteur nous dit ce qui se passait à Paris entre 1519 et 1530, les exécutions publiques, la peste, les rues périlleuses, etc.

Le monde du fantastique demeure toujours fascinant, et les *Démons et merveilles* de H. P. Lovecraft méritent bien l'audience d'une collection populaire. Dans le même sens des inventions fantastiques, le *Voyage dans la lune* et *l'Histoire comique des Etats et Empires du Soleil*, de Cyrano de Bergerac. Et parmi d'autres romans récents de cette collection :

Les affinités électives, de Goethe ; *Moustiques*, de William Faulkner ; *Israël Potter*, de Herman Melville ; *Graal Flibuste*, de Robert Pinget ; *Mon oncle Benjamin*, de Claude Tillier ; *L'Ecume des jours*, de Boris Vian.

Parmi les essais récents :

Journal (1822-1863) (choix), d'Eugène Delacroix ;

Un changement d'espérance, essai en collaboration sur le « Réarmement moral » ;

Terrorisme et communisme, de Trotsky ;

Voyage en Laponie, de Régnaud ;

Les Conciles œcuméniques dans l'Histoire, de J. M. A. Salles-Dabadie.

G. R.

Glorieux, P., *Nature et Mission de l'Eglise*, Desclée, Tournai, 1963, 272 p.

Au moment où les Pères du Concile Vatican II cherchent à donner à l'Eglise une orientation plus conforme aux exigences de l'homme du XXe siècle, le traité de l'Eglise que nous offre Mgr Glorieux vient à son heure. L'expression savante — traité — ne devrait pas, cependant, rebuter le lecteur.

L'ouvrage de Mgr Glorieux ne revêt, en effet, aucun des aspects rebutants des traités théologiques auxquels les étudiants en théologie sont habitués. L'auteur s'adresse aux séminaristes, aux prêtres en général, aux laïcs engagés dans l'Action Catholique et aux chrétiens instruits qui veulent approfondir le mystère chrétien, car, selon l'admirable expression de Jeanne d'Arc : « m'est avis que c'est tout un de notre Seigneur et de l'Eglise ».

Dans une première partie, il étudie le mystère de l'Eglise, en la rattachant au Christ qui l'a fondée pour le continuer. L'Eglise, prolongeant le Christ, hérite de son fondateur une mission d'évangélisation, de sanctification et de gouvernement, tâches que l'auteur examine dans la deuxième partie. Enfin Mgr Glorieux envisage les relations que l'Eglise entretient avec les autres sociétés religieuses, chrétiennes ou non chrétiennes, avec la société civile et avec la culture et la civilisation.

En raison du sujet traité et de l'audience visée, l'auteur a cherché à écrire un ouvrage « éminemment sérieux, modérément technique, clairement présenté, ouvert aux problèmes concrets » (p. 9). Il faut reconnaître qu'il a fort bien réussi son projet.

Coste, René, *Mars ou Jésus? La conscience chrétienne juge la guerre*, coll. « Le fond du problème », Chronique sociale de France, Lyon, 1963, 207 p.

M. René Coste, directeur du Séminaire Universitaire de Toulouse, nous offrait l'an dernier un premier ouvrage sur « le Problème du droit de guerre dans la pensée de Pie XII » (Paris,

Aubier, 1962). Il revient cette fois sur le même problème de la guerre mais envisagé d'une manière plus réaliste, plus actuelle : « La sérénité olympienne est inhumaine et n'est nullement une garantie d'objectivité. Le jugement moral sur la guerre ne peut être intemporel. Il existe des différences considérables entre les « guerres en dentelles » du XVIIIe siècle et les guerres totales du XXe » (p. 19). Les éléments d'analyse juridiques et théologiques introduiront « la sérénité olympienne » dans le débat mais les éléments sociologiques situeront le problème dans les événements du dernier quart de siècle. A ce niveau de discussion, le lecteur pourra ne pas être toujours d'accord avec l'auteur et ne pas toujours partager ses réponses nuancées à la question de la première partie : *Y a-t-il encore des guerres justes?*

Etant donné les dimensions nouvelles des « guerres totales », on voit surgir toute une série de problèmes nouveaux et de plus classiques s'en trouvent renouvelés : l'objection de conscience, la conduite des hostilités — moyens de combat, protection des non-combattants, pays occupés, etc. — les armes nucléaires, la restauration de la paix. Le dernier chapitre de cette deuxième partie nous rappelle que la guerre ne peut être surmontée que par l'amour et que même au cœur des hostilités, l'amour peut encore être présent.

Talmy, Robert, *Aux sources du catholicisme social. L'école de La Tour du Pin*, Coll. Bibliothèque de Théologie, Desclée & Cie, 1963, 303 p.

Les spécialistes de la philosophie sociale et de l'enseignement social de l'Eglise aimeront lire l'ouvrage de l'abbé Talmy qui utilise à la fois l'histoire et la théologie pour mettre en valeur la contribution d'un des principaux chrétiens sociaux de France à la réinvention de la théologie sociale, René de La Tour du Pin. Sous l'impulsion en particulier de Ketteler et de Vogelsang, La Tour du Pin fut le plus vigoureux peut-être des adversaires du libéralisme économique et social auquel la plupart des penseurs catholiques restaient attachés à la fin du XIXe siècle. Les théologiens eux-mêmes hésitaient à se prononcer sur la question sociale ; c'est tout juste s'il touchait à la famille.

Pendant plus de vingt ans, La Tour du Pin fit des recherches sur la justice et la charité, la propriété privée, le

salaires et l'organisation professionnelle. Les positions quelque peu outrées sur la fonction sociale de la propriété lui aliénèrent son meilleur ami, A. de Mun qui avec Charles Perrin, l'accusa de socialisme. Pourtant, la majeure partie de ses réclamations qui parurent excessives à l'époque sont devenues normales aujourd'hui. La division des esprits à l'époque sur la fonction sociale de la propriété est sans doute la raison pour laquelle *Rerum Novarum* n'en souffle mot ; il a fallu attendre *Quadragesimo Anno* pour consacrer un des éléments majeurs de la pensée de La Tour du Pin.

Relisant cette histoire, on demeure abasourdi en constatant la timidité d'hommes, pourtant audacieux, à se lancer dans des voies nouvelles qui nous semblent aujourd'hui si naturelles.

Eck, Dr Marcel, *La maladie mentale*, Paris, Lethielleux, 1963, 244 p.

La médecine est sortie du mystère dont elle s'entourait autrefois et de l'ésotérisme dont le profane est exclu. Cette désacralisation de la médecine qui a accompagné son développement scientifique entraîne chez le patient le désir d'être « soigné par des procédés indiscutablement scientifiques et modernes, dont le caractère rationnel lui donne la certitude qu'il peut les comprendre ou tout au moins qu'il pourrait les comprendre, si ses connaissances étaient approfondies » (p. 10). Ce besoin est encore plus impérieux chez le malade psychique atteint dans son esprit même par lequel il a conscience d'être. Le docteur Eck remarque qu'il est très difficile de faire admettre au malade mental qu'il est un malade comme les autres. Par ailleurs, la publicité fâcheuse dont est entourée parfois la psychiatrie place les praticiens de cette jeune spécialité dans des situations non moins fâcheuses vis-à-vis de leurs clients. On veut bien se faire soigner mais on exclut d'avance l'électrochoc ou telle autre technique.

Le docteur Eck entend faire œuvre de vulgarisation ; il définit la maladie mentale et précise les avantages et inconvénients des différentes techniques psychiatriques ainsi que les problèmes humains et moraux qu'elles peuvent poser. En faisant mieux connaître du public cette jeune science, un certain nombre d'équivoques sera dissipé sans compter la confiance accrue qui devrait lui être accordée.

Robert Comtois

Nos collaborateurs du mois

- Brunet, Adrien, O. P. :**
Professeur à l'Université de Montréal.
- Champagne, Maurice :**
Professeur.
- Comtois, Robert, O. P. :**
Rédacteur adjoint de *Maintenant*. Licencié en Sciences économiques.
- Greffard, Madeleine :**
Critique dramatique.
- Guérin, André :**
Président du Bureau de Censure du Cinéma et directeur de l'Office du Film du Québec.
- Koninck, Charles De :**
Ex-doyen, et professeur à la Faculté de philosophie de l'Université Laval et à l'Université Notre-Dame (Indiana).
- Lamoureux, Jacques :**
Responsable de la publicité visuelle à Radio-Canada. Auteur d'articles publiés dans « Séquences » et « Objectif ».
- Leclercq, Chan. Jacques :**
Ancien professeur à l'Université de Louvain. Premier président de la Conférence internationale de sociologie religieuse.
- Pelletier-Baillargeon, Hélène :**
Journaliste. Auteur de « La Régulation des naissances ».
- Pérusse, Noël :**
Agent des Relations Extérieures à la Fédération des Travailleurs du Québec.
- Pouliot, Richard :**
Étudiant à l'Université de Montréal.
- Robert, Guy :**
Critique littéraire et critique d'art. Professeur.
- Robillard, H.-M., O. P. :**
Professeur de théologie à l'Institut Supérieur des Sciences Religieuses de l'Université de Montréal.
- Saucier, Pierre :**
Censeur et chargé des Relations Extérieures au Bureau de Censure de la Province. Journaliste.
- Fillard, J.-M.-R., O. P. :**
Professeur de théologie dogmatique, expert de l'épiscopat canadien au Concile.
- Vachette, F., O. P. :**
Aumônier à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris, chargé de catéchèse à Montparnasse.
- Vanasse, Jean-Paul :**
Directeur de l'Information Française à l'Office National du Film. Critique littéraire.
- Vennat, Pierre-J.-G. :**
Adjoint au Directeur de l'Information au Journal « La Presse ».

Livres reçus

- Alcantara, saint Pierre d' :**
Le Chemin secret de l'oraison, Montréal, Fides, 1963, 160 p.
- Arnaud, Marie-Christine :**
Reinie journaliste, Paris, Editions Spes, Collection « Feux du matin », 1963, 183 p.
- Babelon, Jean :**
La Civilisation espagnole, du moyen âge à nos jours, Tournai, Casterman, 1963, 250 p.
- Bouchard, Georges :**
Show-down ou notre bilan après deux siècles d'agitation, Montréal, 1963, 171 p.
- Congar, Yves M.-J. :**
Pour une Eglise servante et pauvre, Paris, Les Editions du Cerf, 1963, 150 p.
- Exner, Adam :**
The Amplexus Reservatus, Ottawa, University of Ottawa Press, 1963, 270 p.
- Fernessole, Pierre :**
Pie IX, Tome II, Paris, Lethielleux, 1963, 491 p.
- Fournier, Roger :**
Inutile et Adorable, Montréal, Le Cercle du Livre de France, Collection « Nouvelle-France », 1963, 204 p.
- Jouel, P. :**
Les Rites de la messe, Paris, D.D.B., 1963, 154 p.
- Lafontaine, P.-H. :**
Les Conditions positives de l'accession aux Ordres dans la première législation ecclésiastique (300-492), Ottawa, Edition de l'Université d'Ottawa, 1963, 398 p.
- Pagnol, Marcel :**
Jean de Florette, Montréal, Le Cercle du Livre de France, 1963, 275 p.
- Trottier, Pierre :**
Mon Babel, essai, Montréal, Les Editions H.M.H., Collection « Constantes », 217 p.
- Vicaire, M.-H. :**
L'imitation des Apôtres, Paris, Les Editions du Cerf, 1963, 90 p.

Maintenant

REVUE CHRÉTIENNE D'OPINIONS
SUR L'ACTUALITÉ,
PUBLIÉE PAR LES DOMINICAINS
EN COLLABORATION
AVEC D'AUTRES CLERCS ET DES LAÏCS
PARAÎT LE 15 DE CHAQUE MOIS

directeur-administrateur :
H.-M. BRADET, O. P.

secrétaire de rédaction :
H. DALLAIRE, O. P.

rédacteur adjoint :
R. COMTOIS, O. P.

comité de rédaction :
A. BRUNET, O. P.
PASTEUR D. POURCHOT
G. TELLIER, O. P.
HÉLÈNE PELLETIER-BAILLARGEON
JACQUES GIRARD
GUY ROBERT
PIERRE SAUCIER
PIERRE-J.-G. VENNAT

maquette typographique :
GILLES ROBERT

CONDITIONS D'ABONNEMENT :
ABONNEMENT D'UN AN — \$ 5.00
ABONNEMENT D'ÉTUDIANT — \$ 3.50
ABONNEMENT DE SOUTIEN — \$10.00

RÉDACTION, ADMINISTRATION,
ABONNEMENTS ET PUBLICITÉ,
2715, Chemin Côte-Ste-Catherine,
MONTRÉAL-26, P. Q. TÉL. 739-2758

N. B. Les abonnements ne sont enregistrés qu'au reçu du versement.

IMPRIMÉ AU CANADA PAR :
L'OEUVRE DE PRESSE DOMINICAINE

N. B. LA REVUE N'EST PAS RESPONSABLE
DES ÉCRITS DES COLLABORATEURS
ÉTRANGERS À L'ORDRE DE
SAINT-DOMINIQUE
CUM PERMISSU SUPERIORUM

L'UNITÉ N'EST PAS POUR DEMAIN

Dans quelques jours commencera la semaine de prières pour l'unité. Bien des chrétiens se rappelleront sans doute les grands événements œcuméniques qui ont marqué les derniers temps : les deux sessions de Vatican II, où, pour la première fois dans l'histoire, des observateurs non catholiques assistaient à des réunions conciliaires ; la présence à Montréal, en juillet dernier, de la Commission de Foi et Constitution du Conseil mondial des Eglises ; la grande soirée de prières du 21 juillet à laquelle prenaient part le Cardinal Léger, le métropolitain Athénagoras de l'Eglise grecque orthodoxe, le Docteur Viser't Hoof, secrétaire général du Conseil mondial des Eglises et le Révérend George Johnston de l'Eglise-Unie du Canada ; la conférence pan-anglicane de Toronto ; le voyage de Paul VI en Terre sainte... Autant d'événements qui laissent soupçonner l'action de l'Esprit et qui animent l'espérance des chrétiens en quête d'unité.

* * *

Ces événements, malgré leur signification, ne doivent pas nous faire oublier tous les aspects de la conjoncture œcuménique que nous vivons. Car ici,

comme en bien d'autres domaines, il est si facile de s'arrêter uniquement sur ce qui peut soulever l'enthousiasme, puis se laisser envahir par un faux optimisme. La route qui achemine vers l'unité est une route difficile : elle est longue et semée d'obstacles. Le dialogue œcuménique nous révèle, en multiples occasions, que la foi de nos frères orthodoxes, anglicans et protestants n'est pas très éloignée de la nôtre. Mais il est par contre des divergences entre chrétiens désunis qui tiennent aux convictions profondes, à notre fidélité à la Parole de Dieu et à l'Esprit.

* * *

Si nous voulons être sincères, nous devons avouer que ces obstacles nous semblent souvent insurmontables. Mais le sont-ils vraiment ? Je ne sache pas de théologien qui, s'étant sérieusement penché sur les problèmes œcuméniques, oserait l'affirmer de façon catégorique. Cependant il reconnaîtra que le travail à faire est immense, sans compter ces efforts de compréhension mutuelle qu'exige le dialogue théologique. Les deux sessions du Concile du Vatican nous ont fait voir qu'il est souvent difficile pour une Eglise de se connaître

soi-même, d'apercevoir ses « rides », comme disait Jean XXIII. Essayer de retrouver son « vrai visage » reste un travail pénible... Ce que je dis du catholicisme, peut se dire sans doute de toute confession chrétienne. Que de fois, le poids des siècles, les traditions purement humaines, les controverses anciennes conditionnent notre manière de voir et nous empêchent d'atteindre l'essentiel ! S'il est si difficile de se connaître soi-même, qu'en est-il de la connaissance de l'autre ? Et pourtant c'est là une condition essentielle à tout dialogue.

* * *

L'unité des chrétiens n'est pas pour demain... Même si la vision du chemin parcouru depuis les débuts du XXe siècle et surtout depuis dix ans nous permet d'espérer qu'elle pourrait, un jour, se réaliser, il faut être réaliste : l'unité demeure encore un bien difficile à atteindre. Mais ce réalisme nous invite tous à faire notre part. Et c'est précisément le sens de cette semaine de l'unité où tous les chrétiens, catholiques, orthodoxes, luthériens, réformés, se rapprochent pour chercher ensemble les moyens d'abolir les murs de la séparation.

Adrien-M. Brunet